

- Commission ressources –

Compte administratif 2020

6 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : autorisations de programme du budget principal

7 et 8 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget principal

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif 2020

9 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : autorisations de programme des budgets annexes

10 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental

11 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

12 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

13 - Rapport d'activité 2020 : budget annexe de la Structure accueil enfance

14 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe de la Structure accueil enfance

15 - Affectation du résultat 2020 : budget principal

16 - Affectation du résultat 2020 : budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental

17 - Affectation du résultat 2020 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

18 - Affectation du résultat 2020 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

19 - Affectation du résultat 2020 : budget annexe de la Structure accueil enfance

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 15 avril 2021 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 – autorisations de programme du budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En 2020, le montant des autorisations de programme (AP) voté s'est élevé à 88,76 M€ dont 53,37 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 35,39 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 80,85 M€ ont été individualisés au cours de l'exercice dont 53,37 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 27,55 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale par mission et programme prévue au budget primitif des AP réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP, non individualisé, est caduque au 31 décembre 2020.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte administratif.

1 - Budget principal – Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage :

Les AP 2020 révisées s'élèvent à 53,37 M€ et la totalité a été individualisée.

La **mission éducation** s'élève à 11,88 M€ et concerne en totalité le programme collèges. Les AP 2020 correspondant aux travaux de construction et de réhabilitation s'élèvent à 9,6 M€ avec 4,64 M€ destinés aux travaux de maintenance sur les bâtiments des collèges (dont 3,7 M€ pour l'ensemble des collèges, 0,8 M€ spécifiquement pour les Fontanilles et 0,14 M€ pour Rosa Parks), 2,51 M€ pour la maîtrise de l'énergie, 0,9 M€ pour la réfection des réseaux informatique, 1 M€ pour les cuisines et 0,56 M€ pour les études et travaux d'autres locaux. A cela s'ajoutent 2,28 M€ pour les équipements dont 1,75 M€ pour le renouvellement des équipements informatiques, 0,35 M€ pour les cuisines, 0,1 M€ pour les bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Le montant de la **mission culture et patrimoine** est de 0,52 M€, dont 0,50 M€ pour les aides à l'investissement des sites culturels et 0,02 M€ pour le développement des collections et l'aide aux acteurs culturels.

La **mission sport jeunesse** totalise 1,90 M€ concentrés sur le programme Sport et activités de pleine nature consacrés en intégralité aux études et aux travaux de l'opération Véloroute du Canal du Midi.

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant global de 0,31 M€ qui se répartissent entre les programmes Eau pour 0,01 M€, Espaces naturels pour 0,15 M€, Energies renouvelables pour 0,03 M€ permettant d'établir les diagnostics et 0,12 M€ pour la Sécurité civile destinés à l'acquisition de terrains.

La **mission aménagement et attractivité du territoire** d'un montant de 0,80 M€ concerne l'Aménagement foncier et participe aux opérations de remembrement.

La **mission réseau routier et mobilité** avec 34,33 M€ demeure la plus importante. Le programme Routes mobilise l'ensemble des individualisations, réparties comme suit :

- Etudes : 1,95 M€,
- travaux neufs : 3,03 M€,
- entretien et gestion du réseau : 20,13 M€,
- imprévus et divers : 9,22 M€.

La **mission administration générale** s'élève à 3,64 M€. La totalité concerne le programme logistique et patrimoine, dont 1,23 M€ pour l'acquisition de véhicules électriques et 2,41 M€ pour notamment les ombrières photovoltaïques (1,68 M€), la signalétique des MDS (0,1 M€), les travaux des ateliers à Carcassonne (0,1 M€), l'installation de recharge pour les véhicules électriques (I.R.V.E.) (0,17 M€), les études pour la transition écologique (0,1 M€), et les travaux de la gendarmerie de Mas Cabardès correspondant à la part de l'indemnité non amortie des travaux réalisés en investissement par la CDC Habitat (0,07 M€).

Le détail de l'ensemble des programmes vous est présenté dans le tableau ci-après.

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
D Education	11 075 000,00	11 875 000,00	11 875 000,00
<i>D1 Collèges</i>	11 075 000,00	11 875 000,00	11 875 000,00
E Culture et patrimoine	520 000,00	520 000,00	520 000,00
<i>E1 Développement culturel</i>	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<i>E2 Sites culturels</i>	500 000,00	500 000,00	500 000,00
F Sport Jeunesse	1 500 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	1 500 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
G Environnement et prévention des risques	192 500,00	312 500,00	312 500,00
<i>G1 Eau</i>	13 500,00	13 500,00	13 500,00
<i>G2 Espaces naturels</i>	149 000,00	149 000,00	149 000,00
<i>G3 Energies renouvelables</i>	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<i>G4 Sécurité civile</i>		120 000,00	120 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	0,00	800 000,00	800 000,00
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	0,00	800 000,00	800 000,00
I Réseau routier et mobilité	18 930 000,00	34 330 000,00	34 330 000,00
<i>I1 Routes</i>	18 930 000,00	34 330 000,00	34 330 000,00
K Administration générale	3 050 000,00	3 635 803,00	3 635 803,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	3 050 000,00	3 635 803,00	3 635 803,00
Total général	35 267 500,00	53 373 303,00	53 373 303,00

2 - Budget principal – Autorisations de programme – subventions :

Les AP en matière de subventions d'investissement sont présentées dans les tableaux ci-après. Le montant d'AP révisé est de 35,39 M€ pour un montant individualisé de 27,55 M€.

Le montant d'AP disponibles s'élève à 7,84 M€. Sur cette somme, au regard du caractère exceptionnel de la crise sanitaire et des inondations, je vous propose le maintien d'une partie de certaines AP. En effet, deux AP n'ont pu être individualisées en Commission permanente. Cela concerne l'AP du Fonds L'Occal à hauteur de 0,25 M€ pour le programme Tourisme et l'AP des inondations à hauteur de 0,34 M€. L'individualisation de l'AP du Fonds L'Occal n'a pu intervenir en fin d'exercice compte tenu de dépôts de dossiers tardifs liés au deuxième confinement. Pour les AP inondations, il s'avère également nécessaire de les reconduire afin de permettre l'individualisation au cours de l'exercice 2021.

La somme caduque (hors inondations et fonds L'Occal) s'élève donc à 7,24 M€ et concerne principalement les programmes ci-dessous. Elle provient de décalages dans les projets ou des programmations moins importantes que prévues initialement :

- **mission action sociale et insertion** : 0,01 M€ relatif à l'aide à la construction de HLM mais aussi le PIG précarité ;
- **mission autonomie** : 1,99 M€ concernant l'aide à la construction ou la réhabilitation des établissements sociaux et médicosociaux ;
- **mission culture et patrimoine** : 0,11 M€ réparti entre l'aide à l'investissement sur les sites pôles (0,02 M€) et l'aide à la production cinématographique (0,09 M€) ;
- **mission sport jeunesse** : 0,14 M€ partagé entre les voies vertes (0,1 M€) et les sentiers de randonnées (0,04 M€) ;

- **mission environnement et prévention des risques** : 0,23 M€ dont 0,21 M€ concernant la prévention des inondations et 0,02 M€ pour les espaces naturels ;
- **mission aménagement et attractivité du territoire** : 5,35 M€ dont 2,82 M€ pour le programme infrastructures d'intérêt départemental (aéroport) dont le projet est décalé en 2021, 0,66 M€ pour l'accompagnement des territoires, 0,83 M€ pour le tourisme et 0,44 M€ pour l'agriculture et la pêche ;

Concernant les individualisations d'AP :

La **mission enfance famille** (0,01 M€) a permis le financement de la Maison de la Famille à Carcassonne.

La **mission action sociale et insertion** (0,83 M€) recouvre le soutien de la construction et la réhabilitation de logements sociaux (0,65 M€), le PIG précarité (0,09 M€) ainsi que le financement de travaux pour des locaux et l'achat de matériel de structures associatives participant à l'insertion professionnelle (0,04 M€) ou œuvrant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (0,05 M€).

La **mission culture et patrimoine** (0,60 M€) permet le financement de travaux de restauration, de sécurisation, de mise en valeur et d'amélioration de la qualité de l'offre d'accueil des monuments historiques (0,43 M€), des travaux au GIP Cérès Franco (0,13 M€) ou encore des subventions allouées à l'association patrimoine mondial UNESCO afin de préparer la candidature en effectuant une campagne de relevés topographiques des sites concernés (0,04 M€).

La **mission sport et jeunesse** (0,64 M€) concerne l'aide à la construction du centre national d'entraînement du Rugby à XIII (0,59 M€) et des subventions pour les sentiers de randonnée (0,05 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** (6,12 M€) comprend les investissements liés à l'eau (5,53 M€) concernant la prévention des inondations (2,29 M€) ou encore l'eau potable et l'assainissement (3,24 M€) mais aussi la préservation des espaces naturels sensibles (0,57 M€) et la sécurité civile (0,02 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (17,81 M€) recouvre l'accompagnement des territoires (12,5 M€) (dont les contrats territoriaux : 0,18 M€, l'aide aux constructions publiques : 11,46 M€, le maintien d'activités en milieu rural : 0,55 M€ et la lutte contre la désertification médicale : 0,31 M€). Viennent ensuite les actions en faveur du tourisme (0,28 M€ dont 0,15 M€ pour le Fonds L'Occal) et de l'agriculture et la pêche (2,54 M€ dont 2,53 M€ pour le programme hydro agricole et 0,01 M€ en faveur de la santé animale et la prévention des calamités). Enfin, suite aux diverses inondations qui ont touché le territoire audois ces 3 dernières années, 2,49 M€ ont été individualisés pour financer la reconstruction d'infrastructures publiques et la remise en état des rivières.

La **mission réseau routier et mobilité** (0,03 M€) se répartie entre le programme d'aide à la voirie communale pour la construction de giratoires (0,02 M€) et l'appui pour les études du pôle d'échanges multimodal de Narbonne (0,01 M€).

La **mission pilotage et coordination** (1,5 M€) a permis d'engager le budget participatif du Département.

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
A Enfance Famille	10 000,00	10 000,00	10 000,00
A1 Petite enfance	10 000,00	10 000,00	10 000,00
B Action sociale et insertion	802 800,00	842 800,00	833 600,00
B3 Action sociale	30 000,00	46 000,00	46 000,00
B4 Logement	772 800,00	796 800,00	787 600,00
C Autonomie	1 995 000,00	1 995 000,00	0,00
C1 Personnes âgées	1 995 000,00	1 995 000,00	0,00
C2 Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	715 000,00	715 000,00	603 027,00
E1 Développement culturels	225 000,00	225 000,00	130 000,00
E2 Sites culturels	490 000,00	490 000,00	473 027,00
F Sport et jeunesse	200 000,00	785 000,00	640 045,38
F1 Sport et activités de plein nature	200 000,00	785 000,00	640 045,38
G Environnement et prévention des risques	5 910 000,00	6 344 000,00	6 118 444,43
G1 Eau	5 300 000,00	5 742 000,00	5 531 552,62
G2 Espaces naturels	550 000,00	582 000,00	566 891,81
G4 Sécurité civile	60 000,00	20 000,00	20 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	18 370 196,25	23 164 811,89	17 814 004,63
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 808 382,22	2 818 786,22	0,00
H2 Accompagnement des territoires	10 500 000,00	13 167 317,00	12 502 213,00
H4 Tourisme	165 000,00	1 365 000,00	280 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 058 000,00	2 978 000,00	2 537 652,91
H6 Inondations	2 838 814,03	2 835 708,67	2 494 138,72
I Réseau routier et mobilité	20 000,00	30 000,00	30 000,00
I1 Routes	20 000,00	30 000,00	30 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total général	29 522 996,25	35 386 611,89	27 549 121,44

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- en matière de subvention, au regard du caractère exceptionnel que revêtent les inondations d'octobre 2018, 2019 et de janvier 2020 ainsi que le contexte de crise sanitaire, de maintenir les AP non individualisées suivantes :
 - Fonds L'Occal du programme H4 tourisme pour un montant de 253 915 € ;
 - Inondations d'octobre 2018, 2019 et janvier 2020 du programme H6 inondations pour un montant de 341 569,95 € ;
- de bien vouloir prendre acte du bilan des individualisations des AP et constater la caducité des AP disponibles au 31 décembre 2020.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragué

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 6

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2020 – Autorisations de programme - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de maintenir au regard du caractère exceptionnel de la crise sanitaire et des inondations d'octobre 2018, 2019 et de janvier 2020 les AP non individualisées des programmes H4 tourisme pour un montant de 253 915 € et H6 inondations pour un montant de 341 569,95 € ;
- de bien vouloir prendre acte du bilan des individualisations des AP et constater la caducité des AP disponibles au 31 décembre 2020.

Le bilan des individualisations des AP et la caducité de la part des AP non individualisées étant repris dans l'annexe ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Département de l'Aude

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles de l'arrêté des comptes 2020 des autorisations de programme du Budget principal

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

En 2020, le montant des autorisations de programme (AP) voté s'est élevé à 88,76 M€ dont 53,37 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 35,39 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 80,85 M€ ont été individualisés au cours de l'exercice dont 53,37 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 27,55 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale par mission et programme prévue au budget primitif des AP réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP, non individualisé, est caduque au 31 décembre 2020.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte administratif.

1- Budget principal - Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage :

Les AP 2020 révisées s'élèvent à 53,37 M€ et la totalité a été individualisée.

La **mission éducation** s'élève à 11,88 M€. Pour 2020, les AP du programme collèges sont d'un montant de 9,60 M€ correspondent aux travaux de construction et de réhabilitation, auxquels s'ajoutent 2,28 M€ pour la réfection des réseaux informatiques et le renouvellement des équipements informatiques.

Le montant de la **mission culture et patrimoine** est de 0,52 M€, dont 0,50 M€ pour les aides à l'investissement des sites culturels et 0,02 M€ pour les Archives.

La **mission sport jeunesse** totalise 1,90 M€ concentrés sur le programme Sport et activités de pleine nature consacrés en intégralité aux études et aux travaux de l'opération Véloroute du Canal du Midi.

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant global de 0,31 M€ qui se répartissent entre les programmes Eau pour 0,01M€, Espaces naturels pour 0,15 M€, Energie renouvelables 0,03 M€ et 0,12 M€ pour la Sécurité civile.

La **mission Aménagement et attractivité du territoire** d'un montant de 0,80 M€ concerne l'Aménagement foncier.

La **mission réseau routier et mobilité** avec 34,33 M€ demeure la plus importante. Le programme Routes mobilise l'ensemble des individualisations, réparties comme suit :

- Etudes : 1,95 M€,
- travaux neufs : 3,03 M€,
- entretien et gestion du réseau : 20,13 M€,
- imprévus et divers : 9,22 M€.

La **mission administration générale** s'élève à 3,64 M€. Pour le programme des Systèmes d'information et télécommunications, 0,07 M€ ont été individualisés pour les postes de travail et infrastructures. Le programme Logistique et patrimoine s'établit à 3,57 M€ entièrement consacré à la gestion du Patrimoine immobilier.

Le détail de l'ensemble des programmes vous est présenté dans le tableau ci-après.

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
D Education	11 075 000,00	11 875 000,00	11 875 000,00
<i>D1 Collèges</i>	11 075 000,00	11 875 000,00	11 875 000,00
E Culture et patrimoine	520 000,00	520 000,00	520 000,00
<i>E1 Développement culturel</i>	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<i>E2 Sites culturels</i>	500 000,00	500 000,00	500 000,00
F Sport Jeunesse	1 500 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	1 500 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
G Environnement et prévention des risques	192 500,00	312 500,00	312 500,00
<i>G1 Eau</i>	13 500,00	13 500,00	13 500,00
<i>G2 Espaces naturels</i>	149 000,00	149 000,00	149 000,00
<i>G3 Energies renouvelables</i>	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<i>G4 Sécurité civile</i>		120 000,00	120 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	0,00	800 000,00	800 000,00
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	0,00	800 000,00	800 000,00
I Réseau routier et mobilité	18 930 000,00	34 330 000,00	34 330 000,00
<i>I1 Routes</i>	18 930 000,00	34 330 000,00	34 330 000,00
K Administration générale	3 050 000,00	3 635 803,00	3 635 803,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	3 050 000,00	3 635 803,00	3 635 803,00
Total général	35 267 500,00	53 373 303,00	53 373 303,00

2 – Budget principal - Autorisations de programme - subventions :

Les AP en matière de subventions d'investissement sont présentées dans les tableaux ci-après. Le montant d'AP révisé est de 35,39 M€ pour un montant individualisé de 27,55 M€.

Le montant d'AP disponibles s'élève à 7,84 M€. Sur cette somme et au regard du caractère exceptionnel de la crise sanitaire et des inondations, je vous propose le maintien d'une partie de l'AP destiné au fonds L'Occal et la totalité des AP inondations non individualisées soit 0,25 M€ pour le programme H4 Tourisme et 0,34 M€ pour le programme H6 Inondations. Ces AP n'ont pas pu être individualisées compte tenu de dépôts de dossiers tardifs lié au deuxième confinement d'une part et à l'apparition de dégâts après le retrait des eaux d'autre part.

La somme caduque (hors inondations) s'élève donc à 7,24 M€ et concerne principalement les programmes ci-dessous. Elle provient de décalages dans les projets ou des programmations moins importantes que prévues initialement :

- **mission autonomie** : 1,99 M€ concernant l'aide à la construction ou la réhabilitation des établissements sociaux et médicosociaux ;
- **mission aménagement et attractivité du territoire** : 5,35 M€ dont 2,82 M€ pour le programme infrastructures d'intérêt départemental (aéroport), 0,83 M€ pour le tourisme et 0,44 M€ pour l'agriculture et la pêche ;

Concernant les individualisations d'AP :

La **mission enfance famille** (0,01 M€) a permis le financement de la Maison de la Famille à Carcassonne.

La **mission action sociale et insertion** (0,83 M€) recouvre le financement de la construction et la réhabilitation de logements sociaux (0,70 M€), le PIG précarité (0,09 M€) ainsi que le financement de travaux pour des locaux et l'achat de matériel participant à l'insertion professionnelle (0,04 M€).

La **mission culture et patrimoine** (0,60 M€) a permis le financement de travaux de restauration, de sécurisation, de mise en valeur et d'amélioration de la qualité de l'offre d'accueil des monuments historiques (0,43 M€), des travaux au GIP Cérès Franco (0,13 M€) ou encore des subventions allouées à l'association patrimoine mondial UNESCO afin de préparer la candidature en effectuant une campagne de relevés topographiques des sites concernés (0,04 M€).

La **mission sport et jeunesse** (0,64 M€) est constituée du financement du centre national d'entraînement du Rugby à XIII (0,59 M€) et des subventions pour les sentiers de randonnée (0,05 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** (6,12 M€) comprend les investissements liés à l'eau concernant la prévention des inondations ou encore l'eau potable et l'assainissement (5,53 M€) mais aussi la préservation des espaces naturels sensibles (0,56 M€) et la sécurité civile (0,02 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (17,81 M€) recouvre l'accompagnement des territoires avec l'aide aux constructions publiques (11,46 M€ dont constructions publiques : 3,01 M€, cœur de village : 2,77 M€, équipements culturels 1,5 M€ et voirie communale : 1,87 M€), les actions en faveur du tourisme (0,28 M€) et l'agriculture et la pêche (2,54 M€ dont 2,52 M€ pour le programme hydro agricole et 0,01 M€ en faveur de la santé animale et la prévention des calamités). Enfin, suite aux inondations d'octobre 2019 et 2020, 2,49 M€ ont été individualisées pour financer la reconstruction d'infrastructures publiques et la remise en l'état des rivières.

La **mission réseau routier et mobilité** (0,03 M€) se répartie entre le financement d'un programme de giratoires (0,02 M€) et des études pour le pôle d'échanges multimodal de Narbonne (0,01 M€).

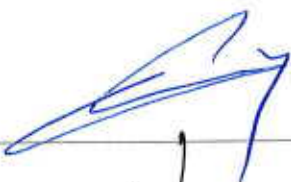
La **mission pilotage et coordination** (1,5 M€) a permis le financement du Budget participatif du Département.

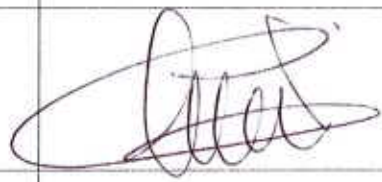
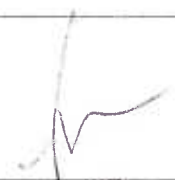
Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

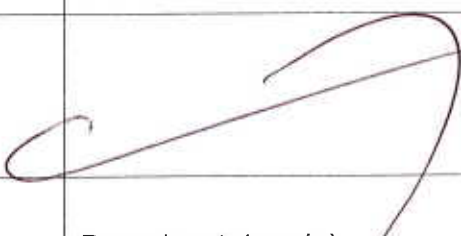
	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
A Enfance Famille	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<i>A1 Petite enfance</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00
B Action sociale et insertion	802 800,00	842 800,00	833 600,00
<i>B3 Action sociale</i>	30 000,00	46 000,00	46 000,00
<i>B4 Logement</i>	772 800,00	796 800,00	787 600,00
C Autonomie	1 995 000,00	1 995 000,00	0,00
<i>C1 Personnes âgées</i>	1 995 000,00	1 995 000,00	0,00
<i>C2 Personnes handicapées</i>	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	715 000,00	715 000,00	603 027,00
<i>E1 Développement culturels</i>	225 000,00	225 000,00	130 000,00
<i>E2 Sites culturels</i>	490 000,00	490 000,00	473 027,00
F Sport et jeunesse	200 000,00	785 000,00	640 045,38
<i>F1 Sport et activités de plein nature</i>	200 000,00	785 000,00	640 045,38
G Environnement et prévention des risques	5 910 000,00	6 344 000,00	6 118 444,43
<i>G1 Eau</i>	5 300 000,00	5 742 000,00	5 531 552,62
<i>G2 Espaces naturels</i>	550 000,00	582 000,00	566 891,81
<i>G4 Sécurité civile</i>	60 000,00	20 000,00	20 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	18 370 195,25	23 164 811,89	17 814 004,63
<i>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</i>	2 808 382,22	2 818 786,22	0,00
<i>H2 Accompagnement des territoires</i>	10 499 999,00	13 167 317,00	12 502 213,00
<i>H4 Tourisme</i>	165 000,00	1 365 000,00	280 000,00
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	2 058 000,00	2 978 000,00	2 537 652,91
<i>H6 Inondations</i>	2 838 814,03	2 835 708,67	2 494 138,72
I Réseau routier et mobilité	20 000,00	30 000,00	30 000,00
<i>I1 Routes</i>	20 000,00	30 000,00	30 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
<i>L3 Budget participatif</i>	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total général	29 522 995,25	35 386 611,89	27 549 121,44

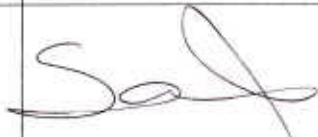
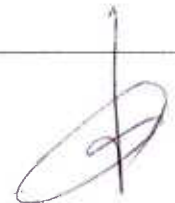
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 15 avril 2021 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 – budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2020 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

Compte de gestion 2020 présenté par le Payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'année 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le vote de l'assemblée délibérante arrêtant les comptes du Département doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Les comptes 2020 ont été clôturés conjointement par l'ordonnateur et le comptable.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2020, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget principal.

Le résultat 2020 sera repris dès le vote du budget primitif 2021.

Au-delà de la poursuite des engagements de la collectivité pour renforcer l'attractivité du territoire, tout en conservant les solidarités humaines au cœur de l'action du Département, la

réalisation du budget 2020 a nécessairement été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 dont le coût s'est élevé à 9,1 M€ comme présenté en annexe. Ce coût a été amoindri d'une part, par l'avance remboursable versée par l'Etat des DMTO à hauteur de 1,17 M€ et d'autre part, par le recours au mécanisme exceptionnel d'étalement d'une partie des charges de la Covid-19 (3 813 737,45 €) sur 5 ans.

Ainsi, l'année 2020 s'est caractérisée par :

- une progression des recettes réelles de fonctionnement de + 7,96 M€ (+ 1,58 %) avec notamment la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties (sans augmentation des taux), la taxe d'aménagement et la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA). Grâce à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui n'ont augmenté que de 6,42 M€, (+ 1,39 %) principalement sur la mission action sociale et insertion, le Département a vu son autofinancement progresser de 1,5 M€.
- un recours à l'emprunt en progression de 2 M€ (37 M€) pour poursuivre le financement des travaux liés aux intempéries d'octobre 2018 et janvier 2020 dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt et d'une hausse très légère des recettes réelles d'investissement (+ 1,98 M€) notamment avec l'avance remboursable des DMTO. Fin 2020, la situation financière du Département est saine avec un niveau de fonds de roulement préservé à hauteur de 59 M€.

I – Compte administratif 2020 :

1. Les résultats de l'exercice 2020 :

A la clôture de l'exercice 2020, **le compte administratif** fait apparaître, **en fonctionnement, un résultat de l'exercice de 28 270 126,43 €** en augmentation par rapport à 2019, suite à une évolution plus favorable des recettes que des dépenses.

CA 2020	Budget Principal
Section de fonctionnement	
Recettes	524 430 790,54
Dépenses	496 160 664,11
Résultat de l'exercice	28 270 126,43
Résultats antérieurs	54 217 204,23
Total	82 487 330,66
financement de la section d'investissement	-17 219 573,89
Résultat à affecter	65 267 756,77
Section d'investissement	
Recettes	114 286 450,32
Dépenses	104 355 778,83
Solde d'investissement de l'exercice	9 930 671,49
Résultats antérieurs	-33 408 203,73
Déficit d'investissement	-23 477 532,24
RAR 2020 en dépenses	742 041,65
RAR 2020 en recettes	7 000 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-17 219 573,89

Pour déterminer **le résultat global de fonctionnement à affecter**, il convient de prendre en compte le résultat reporté des exercices antérieurs.

Celui-ci s'élève à 54 217 204,23 € (contre 64 883 163,44 € en 2019). Le résultat de fonctionnement global s'élève donc à **65 267 756,77 €** (54 217 204,23 € fin 2019).

La section d'investissement dégage un solde à financer de 23 477 532,24 € qui se décompose comme suit :

- solde de l'exercice (positif) 9 930 671,49 €
- résultat reporté (déficit) 33 408 203,73 €

Au total, **le résultat global de clôture 2020 s'élève à 59 009 798,42 €.**

En intégrant les restes à réaliser, soit 7 000 000 € en recettes et 742 041,65 € en dépenses, le **besoin de financement** de la section d'investissement s'élève à 17 219 573,89 €.

Je vous propose d'examiner à présent, dans le détail et par section, le budget principal tel qu'il ressort du compte administratif 2020 présenté en annexe, par mission, programme, action.

En mouvements budgétaires, le montant total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 600,52 M€ et à 638,72 M€ et en mouvements réels, hors Remboursement Anticipé Temporaire (RAT) et Refinancement de dette (REFI), à 562,70 M€ et 600,90 M€.

	Dépenses		Recettes	
	Montant	Evol° en %	Montant	Evol° en %
Fonctionnement réel	470 071 234,23	1,39%	513 429 977,19	1,58%
Opérations d'ordre	26 089 429,88		11 000 813,35	
Total fonctionnement	496 160 664,11	1,26%	524 430 790,54	2,83%
Réel (hors RAT, REFI et excédent capitalisé)	92 630 894,28	-7,20%	56 802 245,51	3,61%
RAT	0,00		0,00	
REFI	0,00		0,00	
Excédent capitalisé			30 670 703,73	
Investissement réel	92 630 894,28	-7,20%	87 472 949,24	59,56%
Opérations d'ordre	11 724 884,55		26 813 501,08	
Total investissement	104 355 778,83	-1,12%	114 286 450,32	38,77%
Total budgétaire	600 516 442,94	0,83%	638 717 240,86	7,82%
Total réel	562 702 128,51	-0,14%	600 902 926,43	7,25%
Total réel hors RAT & REFI	562 702 128,51	-0,14%	600 902 926,43	7,25%

2. La section de fonctionnement :

2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2020 s'établissent à 524,43 M€ en hausse de 14,42 M€, soit + 2,83 % par rapport à 2019 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2019	CA 2020	Evol° en €	Evol° en %
Fiscalité	158 133 699,00	161 691 056,00	3 557 357,00	2,25%
Contributions directes	136 458 295,00	139 744 135,00	3 285 840,00	2,41%
Taxe foncière bâti	121 534 587,00	124 534 246,00	2 999 659,00	2,47%
CVAE	12 735 475,00	12 964 942,00	229 467,00	1,80%
IFER	2 188 233,00	2 244 947,00	56 714,00	2,59%
Transfert frais de gestion TFB	10 488 127,00	10 586 648,00	98 521,00	0,94%
FNGIR	10 216 896,00	10 216 896,00	0,00	0,00%
Fonds de compensation CVAE	970 381,00	1 143 377,00	172 996,00	17,83%
Fiscalité indirecte	203 128 092,10	208 911 110,91	5 783 018,81	2,85%
DMTO	62 043 322,88	61 153 065,14	-890 257,74	-1,43%
Fonds de péréquation DMTO	8 651 215,00	21 443 449,00	12 792 234,00	147,87%
Fonds de solidarité	9 052 682,00	0,00	-9 052 682,00	-100,00%
Taxe d'aménagement	3 179 704,30	4 302 736,96	1 123 032,66	35,32%
Taxe électricité	4 634 512,52	4 405 663,53	-228 848,99	-4,94%
TSCA	60 769 529,70	63 080 835,10	2 311 305,40	3,80%
Transferts de compétences	28 606 651,97	29 404 117,15	797 465,18	2,79%
Réforme fiscale	32 162 877,73	33 676 717,95	1 513 840,22	4,71%
TICPE RSA	54 742 381,19	54 249 732,27	-492 648,92	-0,90%
Taxe additionnelle de séjour	54 744,51	275 628,91	220 884,40	403,48%
Dotations Etat & participations	104 625 571,83	105 599 105,60	973 533,77	0,93%
DGF DGD	70 384 213,00	70 584 664,00	200 451,00	0,28%
FCTVA	556 797,44	443 532,65	-113 264,79	-20,34%
PCH, MDPH, LASV	5 150 863,57	5 897 668,37	746 804,80	14,50%
FMDI	4 810 961,00	4 515 711,00	-295 250,00	-6,14%
FAPI	578 141,67	0,00	-578 141,67	-100,00%
Fonds de lutte contre la pauvreté - FAPI	624 522,79	1 337 545,04	713 022,25	114,17%
DCRTP	11 620 815,00	11 620 815,00	0,00	0,00%
Allocations compensatrices de fiscalité	4 578 940,00	4 326 870,00	-252 070,00	-5,50%
Fonds de stabilisation	2 110 167,00	2 339 189,00	229 022,00	10,85%
Autres participations	4 210 150,36	4 533 110,54	322 960,18	7,67%
APA	22 087 971,15	19 331 365,36	-2 756 605,79	-12,48%
Produit de gestion	9 782 648,19	13 353 309,65	3 570 661,46	36,50%
dont recouvrements sociaux	8 769 643,89	12 642 109,48	3 872 465,59	44,16%
Divers fonctionnement	7 710 380,42	4 544 029,67	-3 166 350,75	-41,07%
Total recettes réelles (hors résultat)	505 468 362,69	513 429 977,19	7 961 614,50	1,58%
Opérations d'ordre	4 542 912,51	11 000 813,35	6 457 900,84	142,15%
Total recettes fonctionnement	510 011 275,20	524 430 790,54	14 419 515,34	2,83%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 513,43 M€ contre 505,47 M€ en 2019, soit une augmentation de 8 M€ (+ 1,58 %).

Dans le détail :

- **La fiscalité** augmente de 3,56 M€ (soit + 2,25 %) en raison principalement de l'évolution positive des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi, le **produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties** s'élève à 124,25 M€. Cette progression de 2,99 M€ (soit + 2,47 %) est due principalement à la hausse des bases comprenant les rôles supplémentaires. Le taux, quant à lui, n'a pas évolué, il s'établit à 30,69 %. Pour mémoire, les bases évoluent de 2,33 % entre 2019 et 2020.

La **cotisation sur la valeur ajoutée** augmente de 0,23 M€ (soit + 1,80 %) par rapport à 2019 et le produit des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux** (IFER) est en faible hausse (soit + 0,06 M€). Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR), quant à lui, est stable.

Le transfert des **frais de gestion de TFB**, perçu depuis 2014 et destiné à participer à la compensation des allocations individuelles de solidarités, augmente de 0,10 M€. Il représente 10,59 M€.

Le **fonds de péréquation CVAE** est alimenté par deux prélèvements (flux et stock). La répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population du Département. Le Département a perçu 1,14 M€, soit une hausse de 0,17 M€ par rapport à 2019. Il n'a pas été prélevé au titre de ce fonds.

- **La fiscalité indirecte** enregistre une hausse globale de 5,78 M€, (soit + 2,85 %) liée aux encaissements favorables du fonds globalisé de péréquation DMTO, de la taxe d'aménagement et du produit de la taxe sur les contrats d'assurance (TSCA).

En 2020, les DMTO sont en diminution de 1,43 %, soit moins 0,89 M€ qu'en 2019 du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le fonds globalisé de péréquation DMTO, instauré en loi de finances 2020, regroupe en un prélèvement unique, trois prélèvements déterminés en fonction de la recette fiscale des DMTO (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental, les deux derniers fonds ayant été créés en loi de finances 2019). Celui-ci s'établit à 21,44 M€ (+ 3,74 M€).

Le produit de la **taxe aménagement** a augmenté de 1,12 M€ et s'élève à 4,30 M€. L'évolution de cette taxe est peu maîtrisable.

Le montant de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 4,41 M€ et enregistre une baisse (- 0,23 M€). Pour mémoire, le coefficient multiplicateur appliqué à la base est de 4.

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) est en hausse de 2,31 M€ et s'élève à 63,08 M€. Les deux parts évoluent à la hausse par rapport à 2019, respectivement + 0,8 M€ pour le transfert de compétences et + 1,51 M€ pour la réforme fiscale.

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) s'établit à 54,25 M€ et est en diminution. La baisse se constate sur la part de TICPE complémentaire relative aux transferts de compétences (4,33 M€) qui diminue de 0,49 M€ par rapport à 2019.

La **taxe additionnelle de séjour**, mise en application depuis le 1^{er} janvier 2019, s'établit à 0,28 M€ avec une augmentation de 0,22 M€ qui est due au décalage d'encaissement de la 1^{ère} année de mise en œuvre.

• **Les dotations d'Etat et participations** d'un montant global de 105,6 M€ sont en hausse de 0,97 M€ (soit + 0,93 %).

La **dotation globale de fonctionnement** évolue légèrement à la hausse (+ 0,2 M€) pour s'établir à 68,04 M€ en lien avec l'augmentation de la population.

La **dotation globale de décentralisation** (DGD) est gelée et s'établit à 2,55 M€.

La **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement. Son montant de 11,62 M€ est identique à celui de 2019.

S'agissant du **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion** (FMDI), on note une baisse par rapport à 2019 (soit – 0,30 M€).

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité s'établissent à 4,33 M€ avec une diminution de 0,25 M€.

En 2020, le Département a perçu 0,44 M€ de **FCTVA** au titre des dépenses éligibles de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de 2019 (soit - 0,11 M€).

Les recettes de la **caisse nationale de solidarité pour l'autonomie** (CNSA) se portent à 5,9 M€ (+ 0,75 M€), comprenant l'augmentation sur l'autonomie (+ 0,45 M€) concentrée sur les actions de prévention (+ 0,49 M€) avec une légère baisse de la part autonomie de 0,04 M€. Par ailleurs, les dotations de la PCH augmentent de 0,30 M€ et la dotation MDPH est stable.

Le **Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)**, qui apportait un soutien financier aux départements qui s'engageaient à renforcer leur politique d'insertion, a fusionné en 2020 avec le **fonds de lutte contre la pauvreté**. Ce dernier qui s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, créée par le décret du 24 octobre 2017, vise à réduire les inégalités. Le montant cumulé de ces 2 fonds perçus est de 1,34 M€, en hausse de 0,13 M€.

Le **fonds de stabilisation** mis en place par l'article 261 de la loi de finances 2019, cible les départements connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. Le critère retenu est la part à l'habitant de reste à charge d'allocation individuelle de solidarité qui dépasse dans certains départements la moyenne observée dans l'ensemble des départements. Ce fonds de stabilisation est engagé pour trois ans. Le Département de l'Aude a perçu 2,34 M€. Pour mémoire, le reste à charge concernant les allocations individuelles de solidarités 2019 s'élevait à 80,16 M€ (hors mesures LFI 2014). Pour 2020, cet écart s'accroît de 7,79 M€.

Concernant les **autres participations** (4,53 M€), elles augmentent de 0,32 M€. L'augmentation est liée notamment à la perception dans le cadre de la crise sanitaire de :

- la participation de la CNSA au versement d'une prime exceptionnelle aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) à hauteur de 0,43 M€.
- la participation des communes et des EPCI à l'achat de masques tissus distribués à la population audoise à hauteur de 0,15 M€,

Pour le reste, il s'agit notamment :

- du Fonds Social Européen d'un montant de 1 M€ qui est stable ;
- du Fonds Unique Logement qui diminue et s'établit à 0,62 M€ (soit - 0,01 M€) ;
- de la prise en charge par le budget principal des Mineurs Non Accompagnés dans le dispositif de protection qui s'établit à 0,31 M€ et de l'aide de l'Etat pour les MNA, mis à l'abri et mineurs confiés, qui s'élève à 0,14 M€ ;
- de la participation des communes aux opérations de démoustication qui est stable (0,39 M€) et de la contribution des collèges disposant d'un service de restauration au Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) qui s'établit 0,71 M€ (- 0,36 M€) ;
- de la prise en charge des consultations médicales de la Protection Maternelle et Infantile par le régime général d'Assurance Maladie via la Carte Vitale pour 0,26 M€ (- 0,05 M€) ;
- de la participation de la CNSA au programme pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile (convention 2020-2022) pour 0,18 M€,
- de la participation de l'état au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), non perçue en 2019, qui est de 0,04 M€, aux dossiers de coopération décentralisée, pour 0,10 M€ (- 0,07 M€), et en matière hydraulique pour les études générales 0,05 M€,
- du versement d'un acompte de la DRAC Occitanie pour l'élaboration du plan de gestion de la candidature au patrimoine mondial (35 000 €) complété par l'acompte de la Région concernant la participation à l'étude du plan de gestion de la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne (22 500 €),

• **Les recettes APA** (19,33 M€) diminuent de 2,76 M€. Elles correspondent à la dotation provisoire versée par la CNSA au titre de l'APA pour l'année 2020 corrigée des notifications définitives de l'exercice 2019 des parts 1 et 2 de la loi ASV. La baisse concerne la part 2 en raison d'un trop perçu en 2019. De plus, ce poste comprend les recouvrements d'indus (0,24 M€) qui sont en augmentation (+ 0,07 M€) et le remboursement des chèques services (0,06 M€).

Les produits de gestion (13,35 M€) se composent essentiellement des **recouvrements d'aide sociale** (12,64 M€). Ces derniers sont en augmentation 3,87 M€ par rapport à 2019 et sont répartis comme suit :

- autonomie : 11,91 M€, soit + 3,76 M€ dont 7,74 M€ pour les personnes âgées (+ 2,85 M€) et 4,18 M€ pour les personnes en situation de handicap (+ 0,91 M€).
- action sociale et insertion : 3 202,38 € sur le FUL (- 1 589,64 €),
- enfance famille : 0,73 M€ (+ 0,11 M€).

Les autres produits (0,71 M€) concernent les chèques déjeuners (0,35 M€), les redevances versées par les fermiers et concessionnaires (0,28 M€), les loyers (0,07 M€) et le remboursement d'une partie de la cotisation informatique (0,01 M€).

Les recettes diverses de fonctionnement regroupent les recettes des autres produits de gestion dont ceux du domaine, les produits financiers et exceptionnels et les atténuations de charges. Pour 2020, les recettes encaissées s'élèvent à 4,54 M€, soit une diminution de 3,17 M€ par rapport à l'année dernière.

Les produits du domaine sont stables pour s'établir à 1,23 M€. Ils comprennent notamment les redevances d'occupation du domaine public (0,58 M€), les remboursements des frais par des tiers (0,2 M€), les entrées de l'Abbaye de Lagrasse (0,18 M€), les remboursements des frais par les budgets annexes (0,13 M€), les contributions pour dégradation des voies et chemins (0,10 M€) et le produit des coupes de bois (0,04 M€).

Les produits exceptionnels divers baissent de 3,43 M€, de part notamment la fin de la récupération de TVA sur les transports au titre des exercices 2015-2016 (- 1,5 M€), le remboursement des assurances et les libéralités reçues suite au sinistre de la catastrophe naturelle d'octobre 2018 (- 1,49 M€).

Les autres recettes proviennent des indus RSA (+ 0,39 M€), des remboursements d'assurances (+ 0,11 M€) et ceux liés à la rémunération (- 0,03 M€), des cessions (- 0,01 M€) et du versement de parts sociales (- 0,03 M€).

Les apurements de dépenses baissent de 0,55 M€ par rapport à 2019.

Enfin, les régularisations comptables (0,04 M€) diminuent de 0,07 M€ et les reprises sur provisions pour risques et charges (0,51 M€) ont augmenté de 0,05 M€ (provisions pour créances douteuses).

2.2. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 496,16 M€ en hausse de 6,15 M€, soit + 1,26 % par rapport à 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 470,07 M€, en hausse de 6,42 M€, soit + 1,39 % par rapport à 2019. Le détail vous est présenté par mission dans le tableau ci-après :

	CA 2019	CA 2020	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	42 316 671,81	44 406 182,27	2 089 510,46	4,94%
B Action sociale et insertion	112 325 152,74	116 066 766,17	3 741 613,43	3,33%
C Autonomie	118 012 512,32	120 709 393,19	2 696 880,87	2,29%
D Education	6 830 075,81	7 159 403,94	329 328,13	4,82%
E Culture et patrimoine	2 768 631,77	3 180 330,32	411 698,55	14,87%
F Sport Jeunesse	2 187 794,93	2 761 062,23	573 267,30	26,20%
G Environnement et prévention des risques	19 642 017,54	19 863 384,94	221 367,40	1,13%
H Aménagement et attractivité du territoire	6 374 671,92	5 363 778,08	-1 010 893,84	-15,86%
I Réseau routier et mobilité	12 085 830,88	10 484 789,10	-1 601 041,78	-13,25%
K Administration générale	138 189 253,09	137 321 799,11	-867 453,98	-0,63%
L Pilotage et coordination	2 913 870,34	2 754 344,88	-159 525,46	-5,47%
Total dépenses réelles de fonctionnement	463 646 483,15	470 071 234,23	6 424 751,08	1,39%
Opérations d'ordre	26 360 047,53	26 089 429,88	-270 617,65	-1,03%
Total dépenses de fonctionnement	490 006 530,68	496 160 664,11	6 154 133,43	1,26%

Les variations entre 2019 et 2020 des différentes missions sont les suivantes :

- **Enfance et famille** : + 2,1 M€ ce qui représente + 4,94 %; cette augmentation est particulièrement visible sur le programme de l'aide sociale à l'enfance (+ 2,10 M€). Sur ce poste la hausse concerne les mesures de prises en charge physique et plus précisément les dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social et aux foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels, qui évoluent respectivement de + 1,78 M€ et + 0,48 M€ dont 0,3 M€ pour la dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance qui passe de 4,7 M€ en 2019 à 5 M€. Par ailleurs, les mesures d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) diminuent de 0,3 M€.

- **Action sociale et insertion** : + 3,7 M€ (+ 3,33 %) ; l'évolution concerne les allocations RSA (+ 4 M€) compte tenu de la crise sanitaire, le nombre de foyers bénéficiaires a augmenté. Les réalisations sur le programme « Insertion professionnelle » (7,88 M€) sont stables. Sur la poursuite des actions du PDI, on constate une diminution notamment sur

l'accueil, l'orientation et la mobilisation (- 0,17 M€) et sur l'accès à l'emploi (- 0,06 M€) tandis que les contrats uniques d'insertion augmentent (+ 0,07 M€). De plus, le Fonds Social Européen (FSE) s'établit à 1,63 M€ (+ 0,16 M € par rapport à 2019). Le programme « Action sociale » est stable (- 0,07 M€). Quant au programme «logement », il est en légère baisse de - 0,22 M€ et plus précisément les dépenses en lien avec le Fonds Unique Logement (- 0,23 M€) et le Programme d'Intérêt général de lutte contre la précarité énergétique (- 0,03 M€).

- **Autonomie** : + 2,7 M€, soit + 2,29 %. Les dépenses destinées aux personnes âgées (58,8 M€) sont en augmentation de 0,13 M€ notamment sur l'action relative à l'APA (+ 1,9 M€). Plus précisément l'augmentation se concentre sur l'APA à domicile (+ 0,96 M€), l'APA en établissement (+ 0,24 M€) et les secours d'urgence (+ 0,74 M€) en lien avec la crise sanitaire. Cette hausse de l'APA est à relier à la poursuite du déploiement de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement qui a engendré une hausse du nombre de droits ouverts. Par ailleurs, concernant les frais d'hébergement en EHPAD une baisse de 2,4 M€ est constatée, en lien notamment avec la fin des dotations exceptionnelles 2019 au titre des inondations de 2018. En revanche, sur l'action de l'aide sociale (- 0,2 M€), les dépenses réalisées dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) restent stables.

Quant aux dépenses liées aux personnes en situation de handicap (61,91 M€), elles progressent de 2,57 M€ dont 1,1 M€ pour la PCH et l'ACTP et 1,15 M€ concernant l'hébergement. En 2020, le montant de la PCH s'élève à 22,63 M€ contre 21,37 M€ en 2019 (+ 1,26 M€) même si le nombre de bénéficiaires tend à se stabiliser, l'augmentation se justifie par un décalage dans les mandatements.

Pour les frais de séjour en établissement (+ 1,17 M€), la hausse est en lien avec une augmentation tarifaire et un nombre de résidents plus important. Concernant les prises en charge au titre de l'amendement Creton, elles représentent 0,74 M€.

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) mobilisent 281,18 M€, soit 59,81 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 8,53 M€.

En ce qui concerne plus spécifiquement les Allocations Individuelles de Solidarités, le reste à charge 2020 (hors compensations LFI 2014) s'élève à 87,9 M€, soit une progression de 7,8 M€ par rapport à 2019.

- **Education** : + 0,3 M€ (+ 4,82 %) hausse principalement liée à la mise à disposition de personnel dans les collèges pour le renforcement de l'entretien ménager durant la crise sanitaire (0,17 M€). Les dotations de fonctionnement des collèges affichent une légère baisse de 0,2 M€. A noter également une baisse des aides des actions éducatives (- 0,07 M€) en lien avec la période de confinement du 1^{er} semestre 2020.

- **Culture et patrimoine** : les dépenses sont en augmentation (+ 0,41 M€), soit + 14,87 % ; dans le cadre du développement culturel, la hausse se concentre sur les aides aux acteurs et pratiques culturelles et artistiques qui s'élèvent, en 2020, à 2,19 M€, soit + 0,13 M€. Cela concerne principalement les subventions et les participations attribuées aux associations, collectivités territoriales et groupements de collectivités au titre des différents dispositifs de la politique culturelle départementale (spectacle vivant « un été ,100 spectacles », arts plastiques, cinéma, éducation populaire, livre et lecture, valorisation du patrimoine et promotion de l'occitan). On y trouve, entre autres, l'opération « Ciném'Aude et Vilatges al País », l'aide à divers festivals de l'Aude et les expositions du centre Joé Bousquet. Le Département apporte également son concours aux associations Arts Vivants

11 pour la réalisation d'une mission de développement du spectacle vivant dans l'Aude qui a organisé notamment « un été 100 spectacles » et Le Marque Page pour la réalisation d'un programme culturel et artistique dans le domaine du livre. Cette année a été marquée par l'aide exceptionnelle aux associations culturelles dans le cadre du fonds de soutien aux associations. Cela a représenté 0,27 M€.

De plus, 0,81 M€ (+ 0,24 M€) sont dédiés à l'aide au fonctionnement des sites culturels avec la poursuite des différents chantiers entrepris autour de la démarche Acte II du Pays Cathare ainsi que le soutien financier par le Département de ces sites lors du 1^{er} confinement à hauteur de 0,25 M€. Cela concerne également la poursuite de la candidature UNESCO (+ 0,1 M€) « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne ». Quant aux dépenses destinées aux archives, elles représentent un montant de 0,10 M€ et correspondent, pour l'essentiel, à la conservation préventive de fonds documentaires.

- **Sport jeunesse** : + 0,57 M€, soit 26,20 %. Concernant les sports et activités de pleine nature (2,09 M€), le Département a soutenu les pratiques sportives à hauteur de 1,74 M€, soit plus 0,5 M€. Cette hausse correspond au soutien aux associations sportives du fait de la crise sanitaire. Le Département apporte son soutien aux comités départementaux, aux sportifs de haut niveau, aux clubs de sport d'équipe de niveau national comme l'Union Sportive Carcassonnaise et le Racing Club Narbonne Méditerranée et aux organisateurs de manifestation sportive de portée régionale, nationale et internationale. Quant aux actions en faveur de la jeunesse (0,66 M€), le Département met en œuvre des actions pour les jeunes notamment le Conseil départemental des jeunes afin qu'ils s'expriment, proposent des idées et des projets quels que soient leurs lieux de résidence. Par ailleurs, une subvention d'aide au fonctionnement de 0,4 M€ a été versée à l'association Acti-City qui a pour but de faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes. Dans le cadre de l'insertion (0,22 M€), des aides départementales sont accordées au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

- **Environnement et prévention des risques** : + 0,22 M€, soit + 1,13 %. Le programme « Eau », est réalisé à hauteur de 1,02 M€. Les principales dépenses concernent l'aide au fonctionnement des structures syndicales mixtes telles que le SMMAR (0,5 M€), les refacturations du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement (0,25 M€) et la prise en charge du déficit de ce budget annexe à hauteur de 0,40 M€ contre 0,48 M€ en 2019. S'agissant des espaces naturels sensibles (ENS), les réalisations s'établissent à 2,56 M€ et concernent principalement les participations statutaires à l'EID (0,9 M€), la subvention au CAUE (0,7 M€) et aux PNR (0,58 M€). Quant aux énergies renouvelables, le Département apporte son soutien aux actions de performance énergétique pour un montant de 0,11 M€. Enfin, la contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à 14,86 M€, la subvention en faveur de l'hélicoptère s'établit à 0,65 M€ et le remboursement des intérêts des emprunts pour les casernes à 0,53 M€. De plus, une contribution complémentaire d'un montant de 0,16 M€ a été versée au titre de la revalorisation de l'indemnité de feu des sapeurs-pompiers.

- **Aménagement et attractivité du territoire** : - 1,01 M€ (- 15,86 %) pour s'établir à 5,36 M€. Les interventions en matière d'infrastructures d'intérêt départemental (0,29 M€) concernent les dépenses liées à l'élaboration du Schéma de Développement des Usages et Services Numériques (0,1 M€) et à la contribution du Département aux charges de structure du SYADEN, maître d'ouvrage du déploiement du réseau Très Haut Débit (0,28 M€). Quant au financement des actions relatives à l'accompagnement des territoires (0,39 M€), 0,06 M€ sont consacrés aux contrats territoriaux, 0,14 M€ sont dédiés au maintien d'activité en milieu rural dont 0,10 M€ au soutien des Maisons des Services au Public (MSAP), 0,08 M€ concerne la lutte contre la désertification médicale et 0,05 M€ sont consacrés à l'Agence Technique Départementale. S'agissant de la coopération

décentralisée, les mandatement s'élèvent à 0,29 M€. Par ailleurs, les dépenses concernant le « **Tourisme** » sont en baisse (- 2,47 M€) ainsi que les dépenses relatives au programme « **Agriculture et pêche** » (- 0,10 M€) de par les effets de la crise sanitaire. Dans le cadre des inondations d'octobre 2018, les derniers versements des dons des collectivités ont été mandatées, sous forme de subventions, aux communes sinistrées, à travers le fonds « Solidarités communes audoises 2018 », pour un montant de 0,03 M€.

- **Réseau routier et mobilité** : - 1,60 M€, soit - 13,25 % ; les réalisations sur le programme des « **routes** » (8,63 M€) sont en baisse de 0,23 M€, essentiellement sur les dépenses imprévus et divers (- 0,2 M€). Sur ce programme, les principales dépenses concernent l'entretien des chaussées (1 M€) et des dépendances (2,55 M€). On y trouve aussi les dépenses liées à l'entretien du réseau routier réalisé en régie pour un montant de 3,92 M€ (location de matériel au Parc départemental et fourniture de consommables pour les matériels roulants). En ce qui concerne la prise en charge du déficit du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier, elle diminue de 0,20 M€ pour s'établir à 0,24 M€. Quant aux « **Transports** » (1,9 M€), le programme est en baisse de 1,37 M€ en lien avec l'arrêt du mécanisme de récupération de TVA au titre des exercices 2015-2016 (- 1,5 M€). Par ailleurs, les dépenses de transports ont progressé de 0,13 M€. En effet, si la crise sanitaire a, lors du 1^{er} confinement, engendré des annulations de commande suite à la fermeture des établissements scolaires, le Département a versé une indemnisation aux entreprises de transports à hauteur de 0,1 M€.

- **Administration générale** : - 0,87 M€. Le programme « **Ressources humaines** » est en baisse de 0,53 M€, les effectifs ayant été maîtrisés. En ce qui concerne le programme « **Budget et finances** », ce dernier est également en baisse de 0,55 M€. Cette baisse s'explique par un prélèvement moindre du fonds globalisé de DMTO en 2020 (4,3 M€) qui a englobé le prélèvement du Fonds de solidarité et du fonds de péréquation des DMTO. En effet, le prélèvement de ces deux fonds en 2019 s'est élevé à 5,2 M€, soit une baisse de 0,9 M€. Par ailleurs, une hausse est constatée sur les opérations techniques avec, notamment, les titres annulés (+ 0,17 M€), la provision pour créances douteuses (+ 0,27 M€) et une hausse de 0,05 M€ relative aux subventions vers les collectivités territoriales pour l'acquisition de masques suite à la crise sanitaire. Concernant le programme « **Systèmes d'information et télécommunications** » (3,47 M€), il est en baisse de 0,13 M€ en lien, notamment, avec les prestations de Cogitis (- 0,27 M€). Quant au programme « **Logistique et patrimoine** », il s'élève à 6,66 M€ contre 6,32 M€ en 2019. Cette diminution illustre les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement du Département.

- **Pilotage et coordination** : - 0,16 M€ ; les crédits consacrés aux actions de communication s'établissent à 1,1 M€, soit + 0,06 M€ par rapport à 2019. Cette hausse concerne les dépenses liées au budget participatif ainsi que la communication auprès de la population sur les préconisations sanitaires avec les gestes barrières. Les actions relatives au pilotage stratégique s'élèvent à 1,65 M€ dont 1,45 M€ pour le fonctionnement des groupes d'élus.

Telles sont les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal qui figurent au compte administratif 2020.

Je vous propose d'examiner à présent la section d'investissement 2020 en recettes et dépenses.

3. La section d'investissement :

3.1. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à 114,29 M€ en hausse de 31,93 M€ soit + 38,77 % par rapport à 2019 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2019	CA 2020	Evol° en €	Evol° en %
Dotations	11 853 178,93	14 319 906,26	2 466 727,33	20,81%
DGE	917 935,78	0,00	-917 935,78	-100,00%
DSID	147 282,00	2 742 469,22	2 595 187,22	1762,05%
DDEC	2 238 404,00	2 238 404,00	0,00	0,00%
FCTVA	8 549 557,15	9 339 033,04	789 475,89	9,23%
Subventions et autres	7 968 767,05	4 222 281,25	-3 746 485,80	-47,01%
Avance DMTO	0,00	1 172 558,00	1 172 558,00	
Emprunts	35 000 000,00	37 087 500,00	2 087 500,00	5,96%
Recettes réelles *	54 821 945,98	56 802 245,51	1 980 299,53	3,61%
Excédent capitalisé	0,00	30 670 703,73	30 670 703,73	
RAT	0,00	0,00	0,00	0,00%
Refinancement	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total recettes réelles	54 821 945,98	87 472 949,24	32 651 003,26	59,56%
Opérations d'ordre	27 536 804,76	26 813 501,08	-723 303,68	-2,63%
Total recettes investissement	82 358 750,74	114 286 450,32	31 927 699,58	38,77%

* Hors excédent capitalisé, RAT

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT, refinancement) s'établissent à 56,8 M€, en hausse de 1,98 M€, soit + 3,61 % par rapport à l'exercice 2019. Cette hausse se réalise notamment avec la perception de l'avance remboursable des DMTO et les emprunts.

Les **dotations** sont encaissées globalement à hauteur de 14,32 M€ et une hausse de 2,47 M€ est constatée.

La DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements), anciennement DGE (dotation globale d'équipement) s'élève à 2,74 M€ dont 0,46 M€ de part forfaitaire et 2,28 M€ de versements sur les opérations.

La DSID suite aux inondations d'octobre 2018 (0,97 M€) regroupe les opérations de reconstruction du réseau routier à savoir la RD 104 Pont de Saint-Hilaire pour 0,16 M€, la RD 42 Secteur d'Arquettes-en-Val pour 0,24 M€, la RD 201 - RD 38 pour 0,35 M€, le Pont d'Aragon RD 203 pour 0,09 M€ et les ouvrages d'arts du secteur de Lastours pour 0,13 M€.

Le montant de la DSID (hors inondations) de 1,31 M€ correspond aux travaux sur le réseau routier avec la création du barreau de raccordement Alzonne RD 34 – RD 6113 pour 0,42 M€ et la reconstruction du site des Fontanilles pour (0,89 M€) sur le secteur de l'Education.

Le fonds de compensation de la TVA augmente, quant à lui, de 0,79 M€ du fait de dépenses éligibles plus importantes.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste fixée à 2,24 M€ (gel décidé en loi de finances).

Les **subventions d'investissement et autres** clôturent à 4,22 M€ (soit - 3,75 M€ par rapport à 2019.)

Les recettes relatives à la **mission réseau routier et mobilité** diminuent (- 2,6 M€) pour s'établir à 0,86 M€. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des subventions du réseau d'intérêt régional (- 1,48 M€) et l'absence de perception du produit des amendes (- 0,7 M€) décalé en 2021. Les recettes encaissées concernent le solde de la subvention de la rocade de Narbonne (0,48 M€) dont le montant est moindre que l'encaissement 2019 (0,87 M€), le programme d'accès à la RD34/6113 Barreau de raccordement à Alzonne (0,27 M€) et le TEPCV - transition écologique pour la croissance verte, (0,11 M€). Les recettes liées à **l'environnement et à la prévention des risques** diminuent (- 0,73 M€) et s'élèvent 0,82 M€ provenant intégralement de l'Agence de l'eau pour les domaines de l'adduction en eau potable et de l'assainissement. La mission **éducation** enregistre la subvention Feder pour la construction de la chaufferie bois à Cuxac-Cabardès et le solde du programme de préfiguration du plan numérique (conventions 2016 et 2017). Les **autres recettes** incluent notamment les subventions pour la réalisation de voies vertes (0,20 M€) et les chantiers collectifs (0,06 M€). La Région a versé 1,5 M€ au titre des inondations et l'Etat 0,20 M€ d'avance de la dotation de solidarité au titre de la Tempête Gloria. Le recouvrement des prêts FUL augmente de 0,10 M€ pour s'établir à 0,26 M€. Enfin, l'Etat a versé une avance remboursable pour les DMTO à hauteur de 1,17 M€ dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

Enfin, le recours à l'emprunt s'est élevé à 37 M€ en progression de 2 M€ par rapport à 2019 et a permis de financer les dépenses d'équipement dans un contexte de taux d'intérêts très faibles et de poursuivre les travaux et subventions aux communes liés aux inondations. Par rapport au montant budgétisé en 2020, il y a un reste à réaliser de 7 M€ correspondant à deux emprunts souscrits en 2020 mais dont la mobilisation s'effectuera en début d'exercice 2021. Le reste à réaliser concernant l'emprunt souscrit pour le Très Haut Débit (emprunt initial de 11,5 M€) de 2,74 M€ a fait l'objet d'une annulation sur la partie non mobilisée suite à l'exercice de l'option de dédit prévue au contrat. Cette option a été utilisée car les conditions financières initiales du contrat ne correspondaient plus aux conditions de marché du moment. Cette opération a permis la réalisation d'une économie de l'ordre de 387 000 € sur la durée résiduelle du prêt.

3.2. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses totales d'investissement 2020 s'élèvent à 104,36 M€ et sont en baisse de 1,19 M€, soit - 1,12 % par rapport à 2019 diminution relativement limitée au regard de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Les dépenses réelles d'investissement (hors RAT et refinancement), d'un montant de 92,63 M€, sont en baisse de 7,20 % (- 7,19 M€).

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 72,34 M€, diminuent de 7,78 M€ dont moins 3,47 M€ pour les équipements départementaux et moins 4,31 M€ pour les subventions. On constate ainsi que si la période covid a eu un impact sur les dépenses d'équipement c'est notamment en raison d'une diminution des réalisations de la part

subventions (- 16 %) alors que s'agissant des maîtrises d'ouvrage départementales, la baisse est relativement maîtrisée (- 6 %).

	CA 2019	CA 2020	Evol°en €	Evol° en %
Equipements départementaux	54 110 354,67	50 643 266,72	-3 467 087,95	-6,41%
Subventions	26 011 565,92	21 696 715,87	-4 314 850,05	-16,59%
Total équipements	80 121 920,59	72 339 982,59	-7 781 938,00	-9,71%
Mouvements financiers	19 699 279,15	20 290 911,69	591 632,54	3,00%
Dépenses réelles investissement *	99 821 199,74	92 630 894,28	-7 190 305,46	-7,20%
RAT	0,00	0,00	0,00	-
Refinancement	0,00	0,00	0,00	-
Total dépenses réelles	99 821 199,74	92 630 894,28	-7 190 305,46	-7,20%
Opérations d'ordre	5 719 669,74	11 724 884,55	6 005 214,81	104,99%
Total dépenses d'investissement	105 540 869,48	104 355 778,83	-1 185 090,65	-1,12%

** hors RAT et refinancement*

Le détail des dépenses réelles par mission et programme vous est présenté ci-après en distinguant les dépenses d'équipement direct, des subventions, pour une meilleure lisibilité. Vous trouverez, par ailleurs, dans un rapport spécifique le montant des autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements effectués en 2020.

➤ **Les dépenses d'équipements directs**

Les dépenses d'équipement s'établissent à 50,64 M€ contre 54,11 M€ en 2019, soit une baisse de 3,47 M€. Cette baisse résulte de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

	CA 2019	CA 2020	Evol° en €	Evol° en %
C Autonomie	0,00	8 808,60	8 808,60	-
C1 Personnes âgées	0,00	8 808,60	8 808,60	-
D Education	9 368 297,80	8 784 470,49	-583 827,31	-6,23%
D1 Collèges	9 368 297,80	8 784 470,49	-583 827,31	-6,23%
E Culture et patrimoine	1 121 055,48	627 362,29	-493 693,19	-44,04%
E1 Développement culturel	217 211,44	222 566,35	5 354,91	2,47%
E2 Sites culturels	809 982,81	294 467,43	-515 515,38	-63,65%
E3 Archives	93 861,23	110 328,51	16 467,28	17,54%
F Sport Jeunesse	860 290,26	2 430 739,98	1 570 449,72	182,55%
F1 Sport et activités de pleine nature	860 290,26	2 430 739,98	1 570 449,72	182,55%
G Environnement et prévention des risques	559 504,16	404 885,62	-154 618,54	-27,63%
G1 Eau	6 660,00	3 150,00	-3 510,00	-52,70%
G2 Espaces naturels	407 220,13	374 495,62	-32 724,51	-8,04%
G3 Energies renouvelables	0,00	27 240,00	27 240,00	-
G4 Sécurité civile	145 624,03	0,00	-145 624,03	-100,00%
I Réseau routier et mobilité	37 376 546,91	35 045 118,26	-2 331 428,65	-6,24%
I1 Routes	37 376 546,91	35 045 118,26	-2 331 428,65	-6,24%
K Administration générale	4 778 255,46	3 324 939,25	-1 453 316,21	-30,42%
K3 Systèmes d'information & télécommunications	1 353 964,06	1 703 748,54	349 784,48	25,83%
K4 Logistique et patrimoine	3 424 291,40	1 621 190,71	-1 803 100,69	-52,66%
L Pilotage et coordination	46 404,60	16 942,23	-29 462,37	-63,49%
L2 Communication externe	46 404,60	16 942,23	-29 462,37	-63,49%
Total équipement direct	54 110 354,67	50 643 266,72	-3 467 087,95	-6,41%

Les différentes évolutions observées concernent les missions suivantes :

- **Autonomie** : + 0,01 M€ ; ce montant correspond à l'achat de tablettes informatiques dans le cadre d'un projet numérique à destination des résidents dans les EHPAD ;

- **Education** : - 0,58 M€ ; le montant de dépenses s'élève à 8,78 M€ dont 7,54 M€ pour des travaux de construction et de réhabilitation, soit une diminution de 0,9 M€ sur ce poste. Ces travaux concernent notamment la reconstruction du collège des Fontanilles à Castelnau-dary (3,16 M€), les travaux de maintenance dans les différents établissements (1,9 M€), la réhabilitation des cuisines représente (0,5 M€), la rénovation des internats (0,46 M€) et les travaux de maîtrise de l'énergie (0,3 M€). Le programme des équipements est en hausse (+ 0,31 M€) et s'établit à 1,25 M€, pour la fourniture en mobilier des salles de classe des collèges ainsi que pour l'équipement informatique dans le cadre du plan numérique ;

- **Culture et patrimoine** : - 0,49 M€ ; cette baisse concerne essentiellement le programme des Sites culturels pour l'opération des Chantiers collectifs (- 0,53 M€) malgré une hausse pour la numérisation ou les travaux de l'abbaye de Lagrasse ;

- **Sport jeunesse** : + 1,57 M€ ; le programme sports et activités de pleine nature s'établit à 2,43 M€ avec, notamment, les études et travaux d'entretien ou d'aménagement des voies vertes (2,05 M€) et la Véloroute (0,3 M€) sur le Canal du Midi ainsi que des travaux sur les sentiers Cathares et GR (0,1 M€). Ces projets développent les déplacements doux au sein du Département et traduisent l'engagement de ce dernier pour la transition écologique.

- **Environnement et prévention des risques** : - 0,15 M€ ; le programme Eau se porte à 0,01 M€ pour les études du Pont de Ferrals. Le programme Espaces naturels (- 0,03 M€) regroupe les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,35 M€) et la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel pour les pépinières (0,03 M€). Le montant du programme énergies renouvelables est lui de 0,03 M€ ;

- **Réseau routier et mobilité** : - 2,33 M€ ; le programme des routes s'élève à 35,05 M€. Les principales actions concernent l'entretien et la gestion du réseau (16,09 M€), les travaux neufs (6,44 M€), puis les imprévus et divers (12,05 M€) et enfin les études (0,47 M€). Dans le cadre de la gestion du réseau, la pérennisation des chaussées (8,33 M€) et la sécurisation du réseau (1,74 M€) restent une priorité. Les principaux travaux neufs sont le programme giratoires 2019/2021 (1,59 M€), le barreau de raccordement RD34/6113 à Alzonne (1,28 M€) et le renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle (1,18 M€). Concernant l'action relative aux imprévus et divers dont les inondations font partie, 8,18 M€ ont été consacrés au traitement des événements aléatoires (dont 7,78 M€ pour les inondations de 2020) et 3,87 M€ concernent les réparations liées aux inondations d'octobre 2018 ;

- **Administration générale** : - 1,45 M€ ; le programme Systèmes d'information et de télécommunications atteint 1,70 M€ dont 0,62 M€ pour l'acquisition et le développement des logiciels et 0,74 M€ pour l'acquisition de postes de travail. Le programme Logistique et patrimoine qui s'élève à 1,62 M€ est en baisse de 1,8 M€ suite à la fin de la construction du CMS de Lézignan-Corbières. Il s'articule autour des Moyens courants des services (0,95 M€), et de la Gestion du patrimoine immobilier (0,68 M€) qui réalise les travaux sur l'ensemble des bâtiments départementaux ;

- **Pilotage et coordination** : - 0,03 M€ ; la totalité de cette somme s'inscrit dans la poursuite de l'opération de refonte du site internet du Département (0,02 M€).

➤ Les subventions d'équipement

Cette rubrique concerne les subventions d'équipement versées aux communes et autres tiers (chambres consulaires, associations...).

Globalement, les subventions versées en 2020 (21,7 M€) ont baissé de 16,59 %, soit une diminution de 4,31 M€. Ces baisses se concentrent sur les programmes de l'eau (- 1,58 M€), des routes (- 1,31 M€), des inondations (- 1,02 M€) et, de l'accompagnement des territoires (- 1,53 M€). On notera toutefois que ces baisses sont partiellement compensées par la hausse du programme infrastructures d'intérêt départemental (+ 1,55 M€).

	CA 2019	CA 2020	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	382 598,00	10 000,00	-372 598,00	-97,39%
A1 Petite enfance	382 598,00	10 000,00	-372 598,00	-97,39%
B Action sociale et insertion	892 531,40	913 946,06	21 414,66	2,40%
B2 Insertion professionnelle	60 000,00	25 419,76	-34 580,24	-57,63%
B3 Action sociale	0,00	34 750,00	34 750,00	-
B4 Logement	832 531,40	853 776,30	21 244,90	2,55%
C Autonomie	733 088,00	0,00	-733 088,00	-100,00%
C1 Personnes âgées	510 500,00	0,00	-510 500,00	-100,00%
C2 Personnes handicapées	222 588,00	0,00	-222 588,00	-100,00%
E Culture et patrimoine	1 077 901,66	791 872,87	-286 028,79	-26,54%
E1 Développement culturel	1 584,00	0,00	-1 584,00	-100,00%
E2 Sites culturels	1 076 317,66	791 872,87	-284 444,79	-26,43%
F Sport Jeunesse	392 983,86	704 406,50	311 422,64	79,25%
F1 Sport et activités de pleine nature	392 983,86	704 406,50	311 422,64	79,25%
G Environnement et prévention des risques	7 833 402,68	6 030 632,77	-1 802 769,91	-23,01%
G1 Eau	6 595 661,42	5 017 924,93	-1 577 736,49	-23,92%
G2 Espaces naturels	516 658,16	278 833,24	-237 824,92	-46,03%
G3 Energies renouvelables	0,00	0,00	0,00	-
G4 Sécurité civile	721 083,10	733 874,60	12 791,50	1,77%
H Aménagement et attractivité du territoire	12 130 571,82	11 568 457,15	-562 114,67	-4,63%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 539 514,25	4 090 791,65	1 551 277,40	61,09%
H2 Accompagnement des territoires	4 976 594,67	3 447 383,12	-1 529 211,55	-30,73%
H4 Tourisme	191 095,61	287 867,00	96 771,39	50,64%
H5 Agriculture et pêche	1 559 070,85	1 900 250,22	341 179,37	21,88%
H6 Inondations	2 864 296,44	1 842 165,16	-1 022 131,28	-35,69%
I Réseau routier et mobilité	2 543 711,47	1 228 925,32	-1 314 786,15	-51,69%
I1 Routes	2 543 711,47	1 228 925,32	-1 314 786,15	-51,69%
K Administration générale	24 777,03	0,00	-24 777,03	-100,00%
K2 Budget et finances	24 777,03	0,00	-24 777,03	-100,00%
L Pilotage et coordination	0,00	448 475,20	448 475,20	-
L3 Budget participatif	0,00	448 475,20	448 475,20	-
Total subventions d'investissement	26 011 565,92	21 696 715,87	-4 314 850,05	-16,59%

Dans le détail,

- **Enfance famille** : - 0,37 M€ ; cette baisse se concentre sur le financement des établissements d'accueil du jeune enfant (- 0,37 M€). En 2020, la Maison des Familles de Carcassonne a été financée pour un montant de 0,01 M€ ;

- **Action sociale et insertion** : + 0,02 M€ ; l'insertion professionnelle se porte à 0,03 M€ avec le financement de locaux associatifs. Le programme action sociale (0,03 M€) a permis le financement de travaux d'aménagement et de mise aux normes de bâtiments d'associations caritatives ou encore une aide exceptionnelle à l'association des Restos du Cœur dans le cadre de la crise sanitaire. Les aides au logement s'établissent ainsi à 0,85 M€. Les subventions versées en faveur de la construction et la réhabilitation de logements à vocation sociale s'élèvent à 0,38 M€. Les opérations de rénovations urbaines (ANRU) sont réalisées à hauteur de 0,48 M€ ;

- **Autonomie** : - 0,73 M€ ; les tiers bénéficiaires n'ont sollicité aucune demande de paiement lors de l'exercice 2020 ;

- **Culture et patrimoine** : - 0,29 M€ ; sur les 0,79 M€ mandatés en 2020, le Département a consacré 0,29 M€ à l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare et 0,5 M€ aux équipements culturels dans le cadre de l'aide aux communes ;

- **Sports jeunesse** : + 0,31 M€ ; en 2020, les actions du Département en faveur du sport et de la jeunesse s'élève à 0,7 M€ pour financer des équipements dédiés à la pratique du sport au travers de l'aide aux communes (0,37 M€), et les aides aux sports de pleine nature (0,33 M€) avec l'entretien des sentiers du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et les Voies vertes (0,28 M€) ;

- **Environnement et prévention des risques** : - 1,8 M€ ; les 6,03 M€ de crédits de la mission concernent principalement le programme de l'eau (5,02 M€) avec l'AEP et l'Assainissement (3,36 M€, soit - 1,31 M€), et la prévention des inondations (1,66 M€, soit - 0,22 M€). Le programme espaces naturels est de 0,28 M€ avec entre autres la stratégie pour la biodiversité, la restauration du patrimoine arboré du Canal du Midi, la démoistification et le Parc naturel régional du littoral. Enfin, le programme sécurité civile s'élève à 0,73 M€ avec notamment 0,71 M€ pour le remboursement de l'emprunt en capital des casernes et 0,02 M€ pour la DFCI.

- **Aménagement et attractivité du territoire** : 11,56 M€, soit moins 0,56 M€ ; les crédits concernant les infrastructures d'intérêt départemental augmentent de 1,55 M€ pour s'établir à 4,09 M€, avec la subvention pour le port de Port La Nouvelle (2,27 M€ contre 0,59 M€ en 2019) et la subvention pour le THD (1,82 M€). Les crédits relatifs à l'accompagnement du territoire d'un montant de 3,45 M€ (soit moins 1,53 M€) se répartissent entre les aides aux constructions publiques (2,94 M€) et les contrats territoriaux (0,51 M€). Le programme tourisme (0,29 M€) augmente de 0,1 M€, ce du fait de la participation du Département au sein du Fonds L'Occal à hauteur de 0,15 M€ pour 2020. Le programme Agriculture et pêche est réalisé à hauteur de 1,9 M€ dont la majeure partie concerne le programme hydro-agricole (1,65 M€) mais aussi l'aménagement foncier (0,17 M€). Enfin, suite aux inondations de ces trois dernières années, 0,38 M€ ont été consacrés au financement de travaux dans les

rivières et 1,06 M€ pour des travaux de remise en état de la voirie, 0,11 M€ pour les réseaux d'eau et 0,28 M€ via le fonds de solidarité Communes audoises, soit un total de 1,84 M€ ;

- **Réseau routier et mobilité** : - 1,31 M€ ; les crédits 2020, concernant les routes (1,23 M€), comprennent principalement les subventions d'investissement en faveur des communes (1,17 M€) ;

➤ **Les mouvements financiers**

Globalement, 20,29 M€ ont été réalisés, soit une hausse de 3 % (+ 0,59 M€) par rapport à 2019. Cette rubrique comprend principalement le remboursement en capital de la dette (20,16 M€, soit + 0,75 M€), et des prêts accordés dans le cadre du FUL (0,13 M€).

Concernant la dette, un rapport spécifique est présenté au cours de la présente séance détaillant notamment la politique d'emprunt en 2020 et les perspectives 2021.

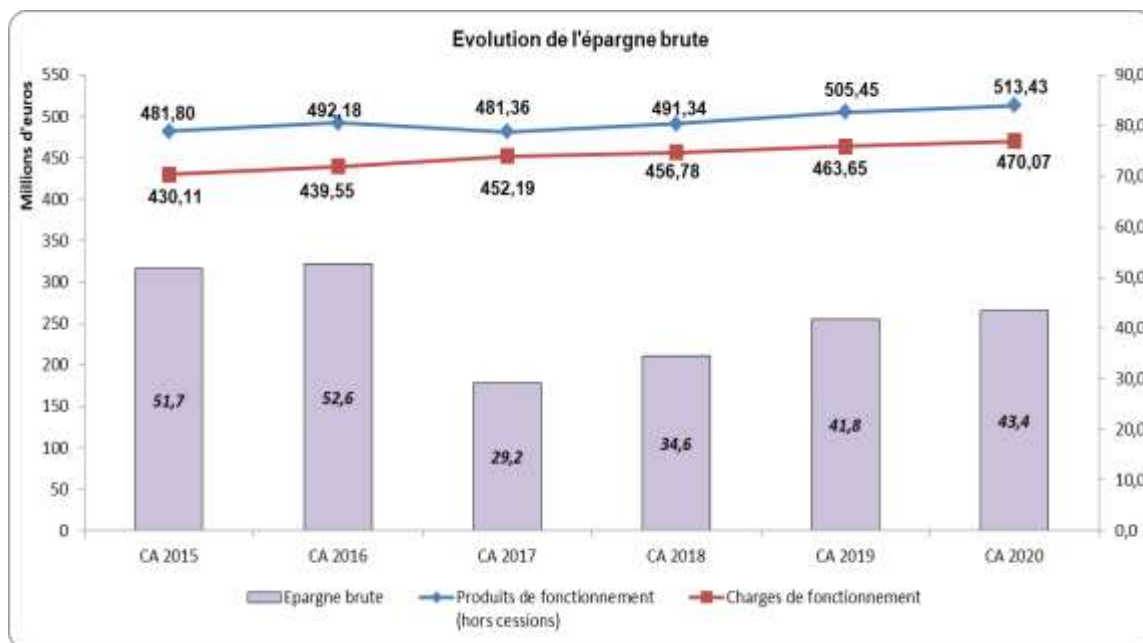
4. La formation de l'autofinancement et l'équilibre financier :

4.1. L'autofinancement :

L'autofinancement (épargne brute) se définit comme l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Il permet de financer le remboursement de la dette en capital et témoigne de la capacité à investir de la collectivité.

Le graphique, ci-après, illustre l'évolution des charges et des produits réels de fonctionnement sur la période 2015-2020. L'année 2020 a été caractérisée par une évolution des dépenses (+ 6,4 M€) moins importante que celle des recettes (+ 8 M€). Ainsi, le niveau de l'épargne brute 2020 est en augmentation de 1,6 M€.

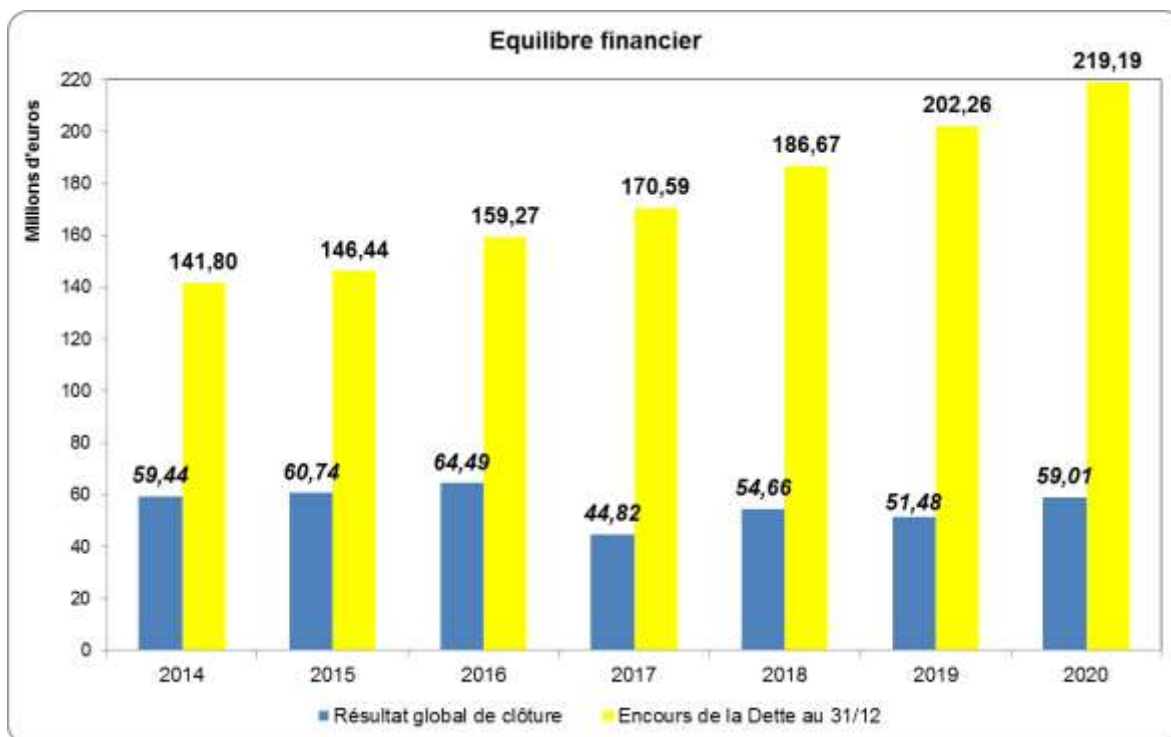
Dans un contexte financier incertain et contraint de par, notamment, la crise sanitaire de la Covid-19, le Département a dû faire face à la charge croissante des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) alors même que le niveau des ressources notamment des DMTO était très volatile tout au long de l'année. Toutefois, les efforts de gestion de la collectivité ont permis de maintenir le niveau d'autofinancement.



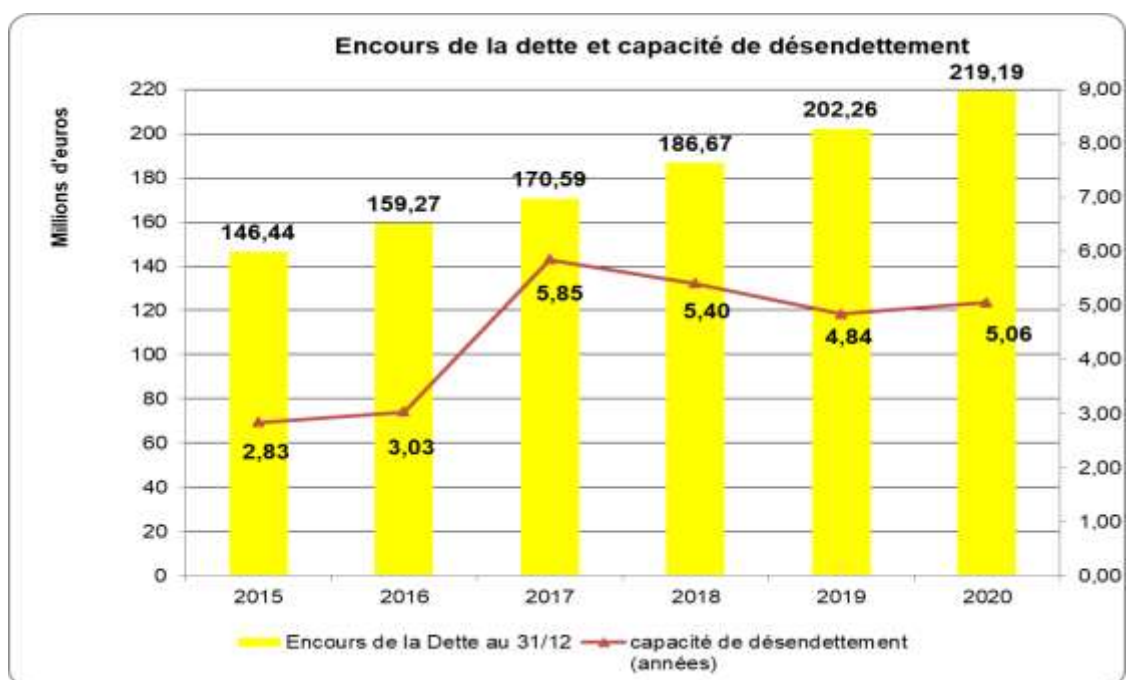
4. 2. Equilibre financier :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'encours de dette et du résultat de clôture entre 2015 et 2020. Il illustre bien les efforts de la collectivité pour maintenir une situation financière saine dans un contexte de pression croissante sur les ressources et de dynamisme des dépenses des missions de solidarités (hors frais de personnel) qui mobilisent 281,18 M€, soit 59,81 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 8,53 M€. Le résultat de clôture, en augmentation, s'établit donc à 59 M€ contre 51,48 M€ l'année dernière. Il constitue dans un environnement incertain un niveau de réserves indispensable pour assurer le financement des nouveaux projets et ce dès le début de l'exercice 2021.

En 2020, le recours à l'emprunt a progressé de 2 M€ à celui de 2019, soit 37 M€ pour financer les projets structurants, soutenir l'économie audoise et reconstruire le territoire. Ainsi, au 31 décembre 2020, l'encours de dette s'établit à 219,19 M€, soit + 16,92 M€.



La capacité de désendettement s'établit à 5,06 années (4,84 années à fin 2019) :



Le détail par programme de l'ensemble des missions vous est présenté en annexe.

Tels sont les éléments du compte administratif 2020 que je tenais à vous communiquer. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

II – Compte de gestion :

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2020.

Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2020 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2020.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Annexe du compte administratif 2020
Section de fonctionnement (Crédits réels)

	CA 2019	CA 2020	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	42 316 671,81	44 406 182,27	2 089 510,46	4,94%
A1 Petite enfance	804 047,87	787 626,13	-16 421,74	-2,04%
A11 Parentalité	216 241,48	177 770,15	-38 471,33	-17,79%
A12 Santé	538 746,03	568 709,34	29 963,31	5,56%
A13 Modes d'accueil	49 060,36	41 146,64	-7 913,72	-16,13%
A2 Aide sociale à l'enfance	41 512 623,94	43 618 556,14	2 105 932,20	5,07%
A21 Mesures de prévention	5 026 650,68	4 735 085,87	-291 564,81	-5,80%
A22 Mesures de prises en charge physique	36 470 493,26	38 647 020,10	2 176 526,84	5,97%
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	15 480,00	236 450,17	220 970,17	1427,46%
B Action sociale et insertion	112 325 152,74	116 066 766,17	3 741 613,43	3,33%
B1 Allocations RMI/RSA	97 061 304,53	101 072 016,38	4 010 711,85	4,13%
B11 Allocations	96 789 324,66	100 840 467,45	4 051 142,79	4,19%
B12 Régularisations	271 979,87	231 548,93	-40 430,94	-14,87%
B2 Insertion professionnelle	7 851 810,75	7 880 228,33	28 417,58	0,36%
B21 Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation	1 637 766,62	1 462 204,50	-175 562,12	-10,72%
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	4 356 718,41	4 384 169,20	27 450,79	0,63%
B23 Axe 3 PDI - Contrats uniques d'insertion	84 759,46	153 151,45	68 391,99	80,69%
B24 Axe 4 PDI - Accès à l'emploi	302 264,00	245 468,00	-56 796,00	-18,79%
B25 Fonds social européen	1 470 302,26	1 635 235,18	164 932,92	11,22%
B3 Action sociale	3 976 070,19	3 901 567,42	-74 502,77	-1,87%
B31 Axe2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnelle	2 167 824,90	2 184 464,00	16 639,10	0,77%
B32 Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)	0,00	0,00	0,00	
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 382 796,40	1 332 526,90	-50 269,50	-3,64%
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	311 948,89	261 710,52	-50 238,37	-16,10%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	113 500,00	122 866,00	9 366,00	8,25%
B4 Logement	3 435 967,27	3 212 954,04	-223 013,23	-6,49%
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 525 307,01	1 538 435,43	13 128,42	0,86%
B42 Aides aux personnes - FUL	1 910 660,26	1 674 518,61	-236 141,65	-12,36%
C Autonomie	118 012 512,32	120 709 393,19	2 696 880,87	2,29%
C1 Personnes âgées	58 668 418,45	58 794 536,67	126 118,22	0,21%
C11 Aide sociale	1 420 947,70	1 199 233,13	-221 714,57	-15,60%
C12 Hébergement	13 728 956,83	11 288 961,79	-2 439 995,04	-17,77%
C13 APA	43 507 518,92	45 412 214,87	1 904 695,95	4,38%
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	10 995,00	894 126,88	883 131,88	8032,12%
C2 Personnes handicapées	59 344 093,87	61 914 856,52	2 570 762,65	4,33%
C21 PCH et ACTP	23 718 018,57	24 815 892,49	1 097 873,92	4,63%
C22 Hébergement	32 820 176,20	33 969 715,91	1 149 539,71	3,50%
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	2 623 333,91	2 586 533,93	-36 799,98	-1,40%
C24 MDPH	136 165,19	136 165,19	0,00	0,00%
C25 Subventions dans le domaine du handicap	46 400,00	406 549,00	360 149,00	776,18%
D Education	6 830 075,81	7 159 403,94	329 328,13	4,82%
D1 Collèges	6 379 449,32	6 782 729,36	403 280,04	6,32%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	0,00	0,00	0,00	
D12 Equipement	124 167,52	318 642,03	194 474,51	156,62%
D13 Entretien et réparations	501 802,88	918 272,89	416 470,01	82,99%
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 753 478,92	5 545 814,44	-207 664,48	-3,61%
D2 Actions éducatives	450 626,49	376 674,58	-73 951,91	-16,41%
D21 Aides à l'enseignement	450 626,49	376 674,58	-73 951,91	-16,41%
E Culture et patrimoine	2 768 631,77	3 180 330,32	411 698,55	14,87%
E1 Développement culturel	2 160 673,09	2 269 702,88	109 029,79	5,05%
E11 Développement des collections	40 884,58	50 334,79	9 450,21	23,11%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 052 228,23	2 186 516,85	134 288,62	6,54%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	67 560,28	32 851,24	-34 709,04	-51,37%
E2 Sites culturels	488 701,21	810 161,58	321 460,37	65,78%
E22 Aides au fonctionnement	488 701,21	810 161,58	321 460,37	65,78%
E3 Archives	119 257,47	100 465,86	-18 791,61	-15,76%
E31 Développement des collections	3 849,99	2 982,91	-867,08	-22,52%
E32 Traitement et conservation	102 624,84	84 693,63	-17 931,21	-17,47%
E33 Médiation culturelle	12 782,64	12 789,32	6,68	0,05%

	CA 2019	CA 2020	Evol° en €	Evol° en %
F Sport Jeunesse	2 187 794,93	2 761 062,23	573 267,30	26,20%
F1 Sports et activités de pleine nature	1 470 365,08	2 095 162,37	624 797,29	42,49%
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 228 819,49	1 741 786,58	512 967,09	41,74%
F12 Sports de pleine nature	241 545,59	353 375,79	111 830,20	46,30%
F2 Jeunesse	717 429,85	665 899,86	-51 529,99	-7,18%
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	469 024,88	447 426,53	-21 598,35	-4,60%
F22 Insertion des jeunes	248 404,97	218 473,33	-29 931,64	-12,05%
G Environnement et prévention des risques	19 642 017,54	19 863 384,94	221 367,40	1,13%
G1 Eau	1 211 564,12	1 019 966,59	-191 597,53	-15,81%
G11 Etudes	196 292,70	75 377,52	-120 915,18	-61,60%
G13 Programme de prévention des inondations	495 450,00	495 450,00	0,00	0,00%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	36 796,77	45 896,40	9 099,63	24,73%
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	483 024,65	403 242,67	-79 781,98	-16,52%
G2 Espaces naturels	2 514 414,75	2 559 510,24	45 095,49	1,79%
G21 Pépinières	25 767,00	27 625,04	1 858,04	7,21%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 772 410,75	1 687 517,20	-84 893,55	-4,79%
G23 Conseil et éducation à l'environnement	716 237,00	844 368,00	128 131,00	17,89%
G3 Energies renouvelables	132 934,22	108 110,10	-24 824,12	-18,67%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	132 934,22	108 110,10	-24 824,12	-18,67%
G4 Sécurité civile	15 783 104,45	16 175 798,01	392 693,56	2,49%
G41 SDIS	15 676 818,79	16 047 343,61	370 524,82	2,36%
G42 Autres actions de sécurité civile	106 285,66	128 454,40	22 168,74	20,86%
H Aménagement et attractivité du territoire	6 374 671,92	5 363 778,08	-1 010 893,84	-15,86%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	380 500,00	293 810,00	-86 690,00	-22,78%
H11 Numérique	380 500,00	293 810,00	-86 690,00	-22,78%
H12 Port de Port-La-Nouvelle	0,00	0,00	0,00	
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	0,00	0,00	
H14 LGV	0,00	0,00	0,00	
H2 Accompagnement des territoires	265 812,60	385 995,10	120 182,50	45,21%
H21 Contrats territoriaux	15 000,00	60 000,00	45 000,00	300,00%
H22 Aides aux équipements publics communaux	0,00	0,00	0,00	
H23 Maintien d'activités en milieu rural	136 312,60	141 761,10	5 448,50	4,00%
H24 Lutte contre la désertification médicale	64 500,00	84 234,00	19 734,00	30,60%
H25 Agence Technique Départementale	50 000,00	100 000,00	50 000,00	100,00%
H3 Coopération décentralisée	357 114,17	290 515,49	-66 598,68	-18,65%
H31 Programmes de coopération décentralisée	357 114,17	290 515,49	-66 598,68	-18,65%
H4 Tourisme	2 724 242,66	2 472 182,39	-252 060,27	-9,25%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 398 301,50	2 338 250,00	-60 051,50	-2,50%
H42 Marque "Pays cathare"	325 941,16	133 932,39	-192 008,77	-58,91%
H5 Agriculture et pêche	1 987 450,13	1 886 402,87	-101 047,26	-5,08%
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 168 885,95	1 111 113,83	-57 772,12	-4,94%
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	559 713,69	526 688,04	-33 025,65	-5,90%
H53 Programme hydro-agricole	258 850,49	248 601,00	-10 249,49	-3,96%
H6 Inondations	659 552,36	34 872,23	-624 680,13	-94,71%
H61 Inondations octobre 2018	659 552,36	34 872,23	-624 680,13	-94,71%
H7 Pandémie	0,00	0,00	0,00	
H71 Fonds de soutien Associations-Covid 19	0,00	0,00	0,00	
I Réseau routier et mobilité	12 085 830,88	10 484 789,10	-1 601 041,78	-13,25%
I1 Routes	8 857 391,55	8 629 700,19	-227 691,36	-2,57%
I11 Etudes	0,00	0,00	0,00	
I13 Entretien et gestion du réseau	7 506 601,02	7 676 875,18	170 274,16	2,27%
I14 Imprévus et divers	913 651,24	716 216,60	-197 434,64	-21,61%
I15 Parc et Laboratoire Routier	437 139,29	236 608,41	-200 530,88	-45,87%
I2 Transports	3 228 439,33	1 855 088,91	-1 373 350,42	-42,54%
I22 Transports scolaires	3 228 439,33	1 855 088,91	-1 373 350,42	-42,54%
I23 Transports réguliers et à la demande	0,00		0,00	
I24 Etudes et frais de gestion	0,00		0,00	

	CA 2019	CA 2020	Evol° en €	Evol° en %
K Administration générale	138 189 253,09	137 321 799,11	-867 453,98	-0,63%
K1 Ressources humaines	113 039 028,05	112 505 135,30	-533 892,75	-0,47%
K11 Rémunération du personnel	109 342 641,78	109 010 013,91	-332 627,87	-0,30%
K12 Actions de formation	542 399,90	348 917,00	-193 482,90	-35,67%
K13 Actions de prévention	53 769,43	44 339,65	-9 429,78	-17,54%
K14 Action sociale	3 100 216,94	3 101 864,74	1 647,80	0,05%
K2 Budget et finances	15 223 150,67	14 676 304,01	-546 846,66	-3,59%
K21 Dette	2 388 984,78	2 326 815,86	-62 168,92	-2,60%
K22 Provisions pour charges et imprévus	505 410,00	776 600,00	271 190,00	53,66%
K23 Subventions diverses	99 961,95	153 177,78	53 215,83	53,24%
K24 Créances, pertes et reversements	12 228 793,94	11 419 710,37	-809 083,57	-6,62%
K27 Recettes non ventilables	0,00	0,00	0,00	
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 603 374,11	3 473 620,48	-129 753,63	-3,60%
K31 Systèmes d'information	3 138 204,20	3 020 535,64	-117 668,56	-3,75%
K32 Télécommunications	465 169,91	453 084,84	-12 085,07	-2,60%
K4 Logistique et patrimoine	6 323 700,26	6 666 739,32	343 039,06	5,42%
K41 Moyens courants des services	2 609 988,71	3 055 262,89	445 274,18	17,06%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 713 711,55	3 611 476,43	-102 235,12	-2,75%
L Pilotage et coordination	2 913 870,34	2 754 344,88	-159 525,46	-5,47%
L1 Pilotage stratégique	1 874 148,02	1 655 544,13	-218 603,89	-11,66%
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 469 538,91	1 445 191,83	-24 347,08	-1,66%
L12 CESE et autres organismes consultatifs	25 555,63	14 860,05	-10 695,58	-41,85%
L13 Pilotage de l'administration	379 053,48	195 492,25	-183 561,23	-48,43%
L2 Communication externe	1 039 722,32	1 098 800,75	59 078,43	5,68%
L21 Actions de communication	1 039 722,32	1 098 800,75	59 078,43	5,68%
Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	463 646 483,15	470 071 234,23	6 424 751,08	1,39%

Annexe du compte administratif 2020
Section d'investissement (crédits réels sans RAT et Refinancement)

	CA 2019	CA 2020	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	382 598,00	10 000,00	-372 598,00	-97,39%
A1 Petite enfance	382 598,00	10 000,00	-372 598,00	-97,39%
A13 Modes d'accueil	382 598,00	10 000,00	-372 598,00	-97,39%
B Action sociale et insertion	1 141 149,81	1 044 790,95	-96 358,86	-8,44%
B2 Insertion professionnelle	60 000,00	25 419,76	-34 580,24	-57,63%
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	60 000,00	25 419,76	-34 580,24	-57,63%
B3 Action sociale	0,00	34 750,00	34 750,00	-
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	0,00	34 750,00	34 750,00	-
B4 Logement	1 081 149,81	984 621,19	-96 528,62	-8,93%
B42 Aides aux personnes - FUL	248 618,41	130 844,89	-117 773,52	-47,37%
B43 Aides à la construction	260 931,54	278 370,38	17 438,84	6,68%
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	83 135,00	98 119,00	14 984,00	18,02%
B45 ANRU	488 464,86	477 286,92	-11 177,94	-2,29%
C Autonomie	733 088,00	8 808,60	-724 279,40	-98,80%
C1 Personnes âgées	510 500,00	8 808,60	-501 691,40	-98,27%
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	510 500,00	8 808,60	-501 691,40	-98,27%
C2 Personnes handicapées	222 588,00	0,00	-222 588,00	-
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en situation de handicap	222 588,00	0,00	-222 588,00	-
D Education	9 368 297,80	8 784 470,49	-583 827,31	-6,23%
D1 Collèges	9 368 297,80	8 784 470,49	-583 827,31	-6,23%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	8 433 514,50	7 536 148,05	-897 366,45	-10,64%
D12 Equipement	934 783,30	1 248 322,44	313 539,14	33,54%
E Culture et patrimoine	2 198 957,14	1 419 235,16	-779 721,98	-35,46%
E1 Développement culturel	218 795,44	222 566,35	3 770,91	1,72%
E11 Développement des collections	210 114,54	211 576,80	1 462,26	0,70%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	8 680,90	10 989,55	2 308,65	26,59%
E2 Sites culturels	1 886 300,47	1 086 340,30	-799 960,17	-42,41%
E21 Aides à l'investissement	1 886 300,47	1 086 340,30	-799 960,17	-42,41%
E3 Archives	93 861,23	110 328,51	16 467,28	17,54%
E31 Développement des collections	3 349,31	5 364,45	2 015,14	60,17%
E32 Traitement et conservation	0,00	53 698,06	0,00	-
E33 Action culturelle	90 511,92	51 266,00	-39 245,92	-43,36%
F Sport Jeunesse	1 253 274,12	3 135 146,48	1 881 872,36	150,16%
F1 Sports et activités de pleine nature	1 253 274,12	3 135 146,48	1 881 872,36	150,16%
F11 Soutien aux pratiques sportives	341 460,00	374 934,00	33 474,00	9,80%
F12 Sports de pleine nature	911 814,12	2 760 212,48	1 848 398,36	202,72%
G Environnement et prévention des risques	8 392 906,84	6 435 518,39	-1 957 388,45	-23,32%
G1 Eau	6 602 321,42	5 021 074,93	-1 581 246,49	-23,95%
G12 Programme AEP Assainissement	4 666 750,35	3 360 822,57	-1 305 927,78	-27,98%
G13 Programme de prévention des inondations	1 875 573,18	1 657 102,36	-218 470,82	-11,65%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	59 997,89	3 150,00	-56 847,89	-
G2 Espaces naturels	923 878,29	653 328,86	-270 549,43	-29,28%
G21 Pépinières	44 878,00	27 008,26	-17 869,74	-39,82%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	879 000,29	626 320,60	-252 679,69	-28,75%
G3 Energies renouvelables	0,00	27 240,00	27 240,00	-
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	0,00	27 240,00	27 240,00	-
G4 Sécurité civile	866 707,13	733 874,60	-132 832,53	-15,33%
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	698 803,10	713 874,60	15 071,50	2,16%
G42 Autres actions de sécurité civile	167 904,03	20 000,00	-147 904,03	-88,09%

	CA 2019	CA 2020	Evol° en €	Evol° en %
H Aménagement et attractivité du territoire	12 130 571,82	11 568 457,15	-562 114,67	-4,63%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 539 514,25	4 090 791,65	1 551 277,40	61,09%
H11 Numérique	1 821 633,25	1 821 633,25	0,00	0,00%
H12 Port de Port la Nouvelle	592 881,00	2 269 158,40	1 676 277,40	282,73%
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	0,00	0,00	-
H14 LGV	125 000,00	0,00	-125 000,00	-100,00%
H2 Accompagnement des territoires	4 976 594,67	3 447 383,12	-1 529 211,55	-30,73%
H21 Contrats d'agglomération	423 789,67	506 136,12	82 346,45	19,43%
H22 Aides aux constructions publiques	4 178 605,00	2 941 247,00	-1 237 358,00	-29,61%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	374 200,00	0,00	-374 200,00	-100,00%
H24 Lutte contre la désertification médicale	0,00	0,00	0,00	-
H4 Tourisme	191 095,61	287 867,00	96 771,39	50,64%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	191 095,61	287 867,00	96 771,39	50,64%
H5 Agriculture et pêche	1 559 070,85	1 900 250,22	341 179,37	21,88%
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	318 609,85	174 941,59	-143 668,26	-45,09%
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	144 622,00	77 794,60	-66 827,40	-46,21%
H53 Programme hydro-agricole	1 095 839,00	1 647 514,03	551 675,03	50,34%
H6 Inondations	2 864 296,44	1 842 165,16	-1 022 131,28	-35,69%
H61 Inondations octobre 2018	2 864 296,44	1 738 047,27	-1 126 249,17	-39,32%
H62 Inondations octobre 2019	0,00	33 304,00	33 304,00	-
H63 Inondations janvier 2020	0,00	70 813,89	70 813,89	-
I Réseau routier et mobilité	39 920 258,42	36 274 043,58	-3 646 214,84	-9,13%
I1 Routes	39 920 258,42	36 274 043,58	-3 646 214,84	-9,13%
I11 Etudes	604 379,36	472 183,89	-132 195,47	-21,87%
I12 Travaux neufs	9 211 223,65	6 502 852,96	-2 708 370,69	-29,40%
I13 Entretien et gestion du réseau	15 746 322,77	16 255 052,52	508 729,75	3,23%
I14 Imprévus et divers	12 378 533,06	12 046 057,13	-332 475,93	-2,69%
I16 Subventions d'investissement	1 979 799,58	997 897,08	-981 902,50	-49,60%
K Administration générale	24 253 693,23	23 485 006,05	-768 687,18	-3,17%
K2 Budget et finances	19 475 437,77	20 160 066,80	684 629,03	3,52%
K21 Dette	19 408 999,24	20 160 066,80	751 067,56	3,87%
K22 Provisions pour charges et imprévues	0,00	0,00	0,00	-
K23 Subventions diverses	24 777,03	0,00	-24 777,03	-100,00%
K24 Créances, pertes et reversements	41 661,50	0,00	-41 661,50	-100,00%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 353 964,06	1 703 748,54	349 784,48	25,83%
K31 Systèmes d'information	1 347 462,59	1 670 132,85	322 670,26	23,95%
K32 Télécommunications	6 501,47	33 615,69	27 114,22	417,05%
K4 Logistique et patrimoine	3 424 291,40	1 621 190,71	-1 803 100,69	-52,66%
K41 Moyens courants des services	440 645,62	945 437,75	504 792,13	114,56%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	2 983 645,78	675 752,96	-2 307 892,82	-77,35%
L Pilotage et coordination	46 404,60	465 417,43	419 012,83	902,96%
L2 Communication externe	46 404,60	16 942,23	-29 462,37	-63,49%
L21 Actions de communication	46 404,60	16 942,23	-29 462,37	-63,49%
L3 Budget participatif	0,00	448 475,20	448 475,20	-
L31 Actions du budget participatif	0,00	448 475,20	448 475,20	-
Total DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	99 821 199,78	92 630 894,28	-7 190 305,50	-7,20%

Annexe du compte administratif 2020
Impact Covid-19 sur le budget départemental

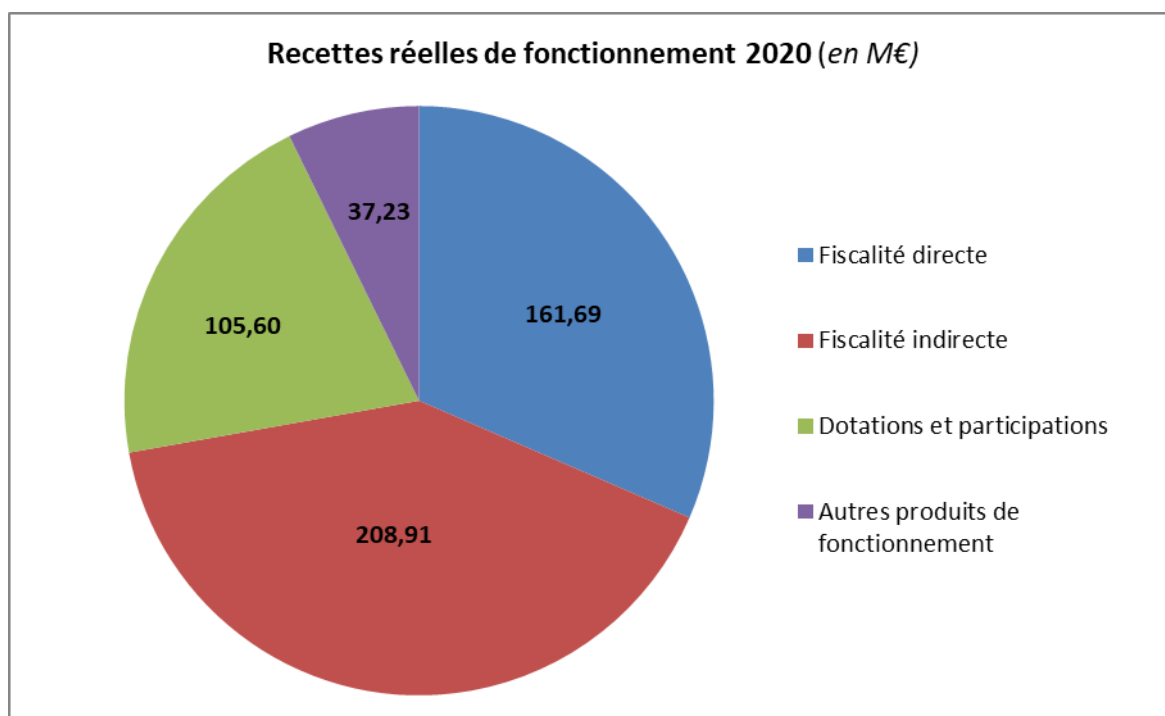
Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	Montant des dépenses éligibles au mécanisme d'étalement des charges au 31/12/2020
Investissement	408 854	
Fonds L'Occal	150 000	
Acquisition de matériel pour aménagement des locaux	16 539	
Coordonnateurs SPS sur chantiers pour mission Covid 19	58 781	
Acquisition ordinateurs, logiciels, clés 4G pour télétravail ou collégiens	179 784	
subvention exceptionnelle d'investissement aux restos du cœurs	3 750	
Fonctionnement	8 688 376	3 813 737
FRAIS NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	890 874
Entretien ménager SAE	24 760	24 760
Equipements et matériels de protection	866 779	866 114
SOUTIEN TISSU ECONOMIQUE	1 387 172	1 333 361
Fonds de soutien au monde associatif	1 113 972	1 060 161
Aides aux sites pôles	252 400	252 400
Soutien pêcheurs	20 800	20 800
AIDE EN MATIERE SOCIALE	5 642 371	1 486 443
Prime ESSMS SAAD - PH - ASE	1 467 603	1 467 603
Aide aux collégiens et étudiants boursiers		-
Hausse précarité secours d'urgence FAST	4 800	
Aide aux internes et soutien aux familles	18 840	18 840
Surcout RSA	1 585 000	
Soutien de l'activité des ESMS	2 566 128	
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS	103 059	103 059
Indemnités transports scolaires des élèves en situation de Handicap	99 619	99 619
Mission SPS DRM	3 441	3 441
FRAIS GENERAUX	664 236	-
Mise à disposition de personnel complémentaire dans les collèges	174 502	
Communication externe	78 970	
Prime RH & indemnité	372 815	
Divers frais généraux	37 948	

Département de l'Aude

Session du 15 avril 2021

**Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles
du compte administratif 2020***(En application de l'article L3313-1 du CGCT)*

Au-delà de la poursuite des engagements de la collectivité pour renforcer l'attractivité du territoire, tout en conservant les solidarités humaines au cœur de l'action du Département, la réalisation du budget 2020 a nécessairement été marquée par la crise sanitaire de la Covid19 dont le coût s'est élevé à 9,1 M€ comme présenté en annexe. Ainsi, l'année 2020 s'est caractérisée par une progression des recettes réelles de fonctionnement de + 8 M€ (+ 1,58 %) avec notamment la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties (sans augmentation des taux), la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et la taxe d'aménagement. Grâce à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui n'ont augmenté que de 6,42 M€, (+ 1,39 %) principalement sur la mission action sociale et insertion, le Département a vu son autofinancement progresser de 1,5 M€. En investissement, les dépenses d'équipement s'établissent à 72,34 M€ contre 80,12 M€ en 2019. Les recettes augmentent légèrement de 1,98 M€ dont l'avance remboursable des DMTO de la part de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire. Le recours à l'emprunt est en progression modérée (+ 2 M€) dans un contexte où les taux proposés demeurent bas permettant au Département de poursuivre ses engagements pour accompagner des projets structurants et soutenir l'économie audoise tout en assurant la reconstruction du territoire suite aux inondations.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 513,43 M€ contre 505,47 M€ en 2019, soit une hausse de 7,96 M€.

Les impositions directes augmentent globalement de 3,56 M€ sans hausse de taux.

La principale recette de la *fiscalité directe locale* est le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'est élevé à 124,53 M€, sans hausse du taux et ce, pour la 9^{ème} année consécutive. Cette augmentation est due à la hausse des bases fiscales révisées chaque année (+ 2,4 %). Le montant de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) augmente de 0,23 M€ et passe de 12,73 M€ en 2019 à 12,96 M€ en 2020.

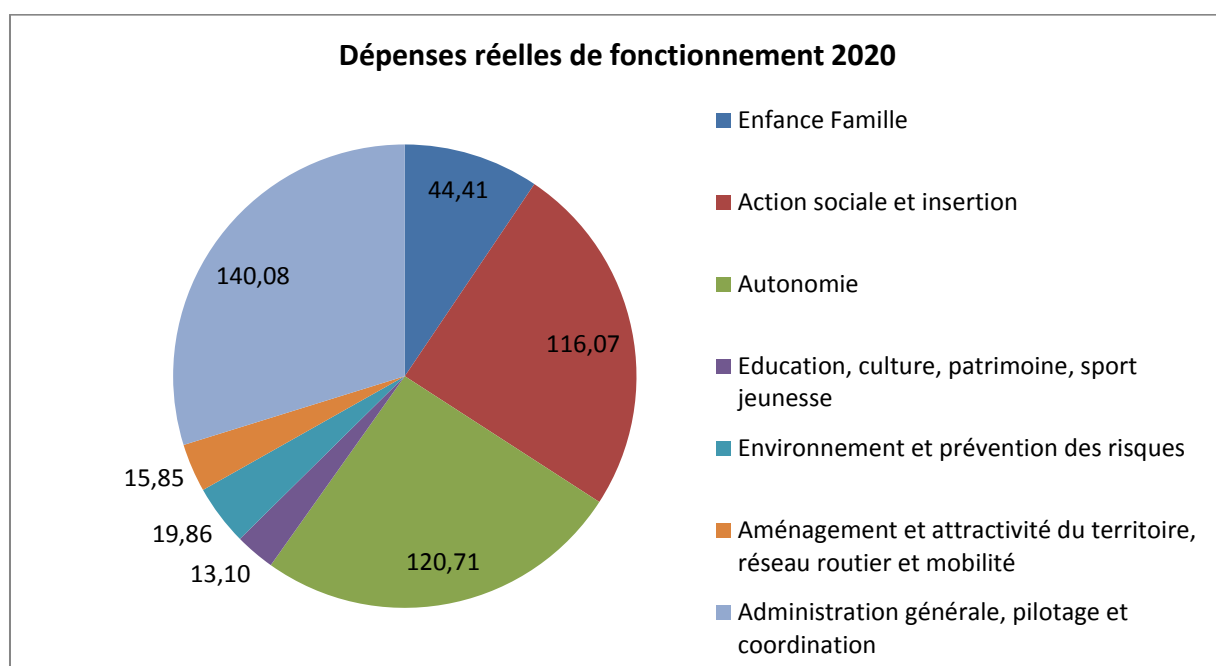
Concernant les *autres impôts et taxes*, le montant total s'élève à 208,91 M€, soit une augmentation de 5,78 M€. Malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui prévoyait initialement une baisse bien plus importante, les droits de mutation s'établissent à 61,15 M€, soit - 0,89 M€ de moins qu'en 2019. Le fonds globalisé de péréquation DMTO s'établit à 21,44 M€ (+ 3,74 M€). La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est en hausse de 2,31 M€ pour se porter à 63,08 M€ ainsi que la taxe d'aménagement avec une augmentation de 1,12 M€ pour s'établir à 4,3 M€. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) s'établit à 54,25 M€. La taxe additionnelle de séjour s'élève à 0,28 M€.

Pour les *dotations et participations*, d'un montant global de 105,6 M€, elles enregistrent une augmentation de 0,97 M€ (soit + 0,93 %). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en hausse légère depuis 3 ans, pour s'établir à 68,04 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement et son montant est identique à celui de 2019 pour se maintenir à 11,62 M€. Le fonds de lutte contre la pauvreté, qui a absorbé le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), est en légère hausse pour s'élever à 1,34 M€ et le fonds de stabilisation s'établit à 2,34 M€.

Concernant les *autres produits de fonctionnement*, les recettes versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA s'établissent à 19,33 M€. Les produits de gestion (13,53 M€) se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (12,64 M€) concentrés sur l'autonomie (11,91 M€), dont 7,74 M€ pour les personnes âgées, 4,18 M€ pour les personnes en situation de handicap et l'enfance famille (0,73 M€).

Enfin, on retrouve pour 4,54 M€, divers produits dont les produits du domaine (1,23 M€) et des produits financiers et exceptionnels qui s'élèvent à 1,81 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement



Les **dépenses réelles de fonctionnement** progressent en 2020 de 6,4 M€ essentiellement en raison de l'évolution des dépenses de solidarité, soit au total 470,1 M€.

L'évolution des allocations individuelles de solidarité reste au global dynamique (+ 6,5 M€). Les allocations RSA, représentent la plus forte progression (+ 4 M€) compte tenu de la crise sanitaire, le nombre de foyers bénéficiaires a augmenté. Concernant la mission autonomie, elle est en hausse de 2,70 M€ (0,1 M€ pour les personnes âgées et 2,6 M€ pour les personnes handicapées). La progression est soutenue concernant l'APA (+ 1,9 M€) tandis que les frais d'hébergement pour les personnes âgées enregistrent une baisse de 2,4 M€ (en lien notamment avec la fin des dotations exceptionnelles 2019 au titre des inondations de 2018). La PCH est en hausse (+ 1,1 M€) ainsi que les frais d'hébergement PH (+ 1,15 M€). L'aide sociale à l'enfance est en nette augmentation (+ 2,1 M€) avec les mesures de prise en charge physique des enfants confiés, quant aux mesures de prévention, elles diminuent de 0,3 M€. La dotation à la SAE augmente de 0,3 M€ pour s'établir à 5 M€.

Les autres dépenses ont été globalement maîtrisées y compris les dépenses de personnel qui diminuent de 0,33 M€.

En résumé, la crise sanitaire, tout en générant une hausse de certaines dépenses, notamment sociales, avec un effet attendu également sur les années à venir, a aussi eu des conséquences sur le taux de réalisation de dépenses récurrentes, en nette diminution du fait du confinement (déplacements, formation, fluides, ...).

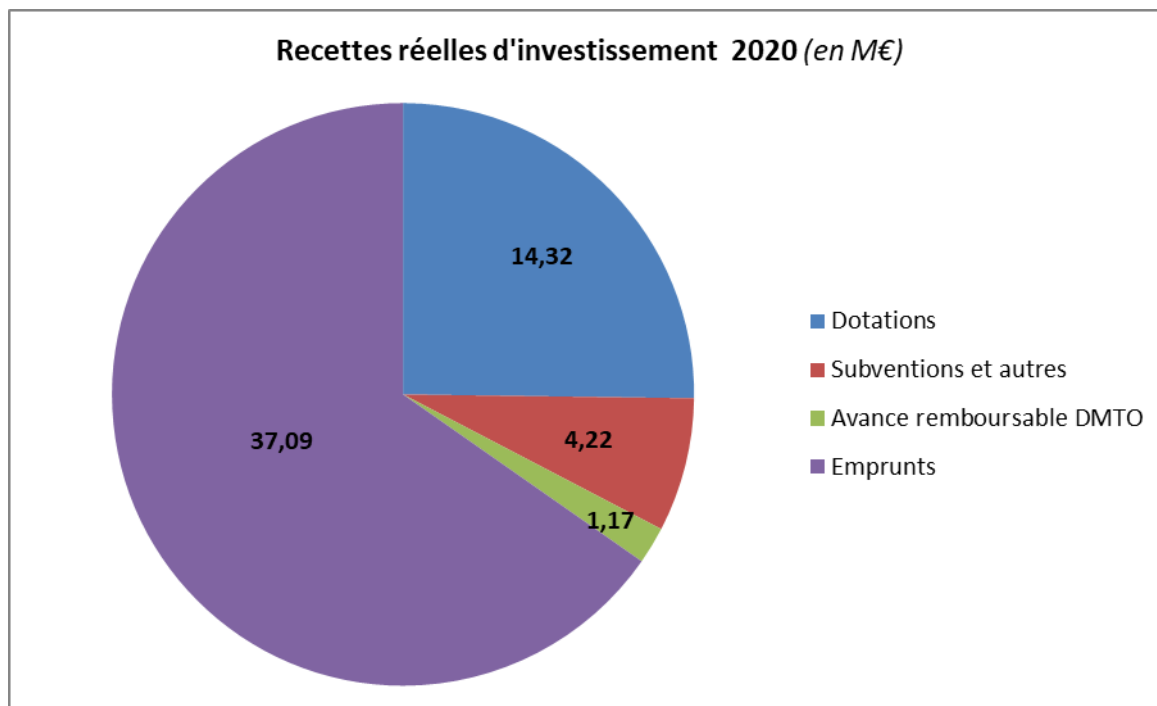
3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 56,8 M€, en augmentation de 1,98 M€ par rapport à l'exercice 2019 malgré une baisse (- 2,6 M€) constatée sur les subventions de la mission du réseau routier et mobilité.

Les dotations se répartissent entre le FCTVA (9,34 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) anciennement Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour 2,74 M€.

A titre exceptionnel, l'Etat a versé une avance remboursable pour les DMTO de 1,17 M€, dispositif de soutien aux départements dans le cadre de la crise sanitaire.

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 37,09 M€, en progression de 2 M€ par rapport à 2019, ce qui a permis de maintenir un niveau d'équipement important dans un contexte de crise sanitaire afin de soutenir l'économie audoise et ce, alors même que les taux d'intérêts sont très faibles.

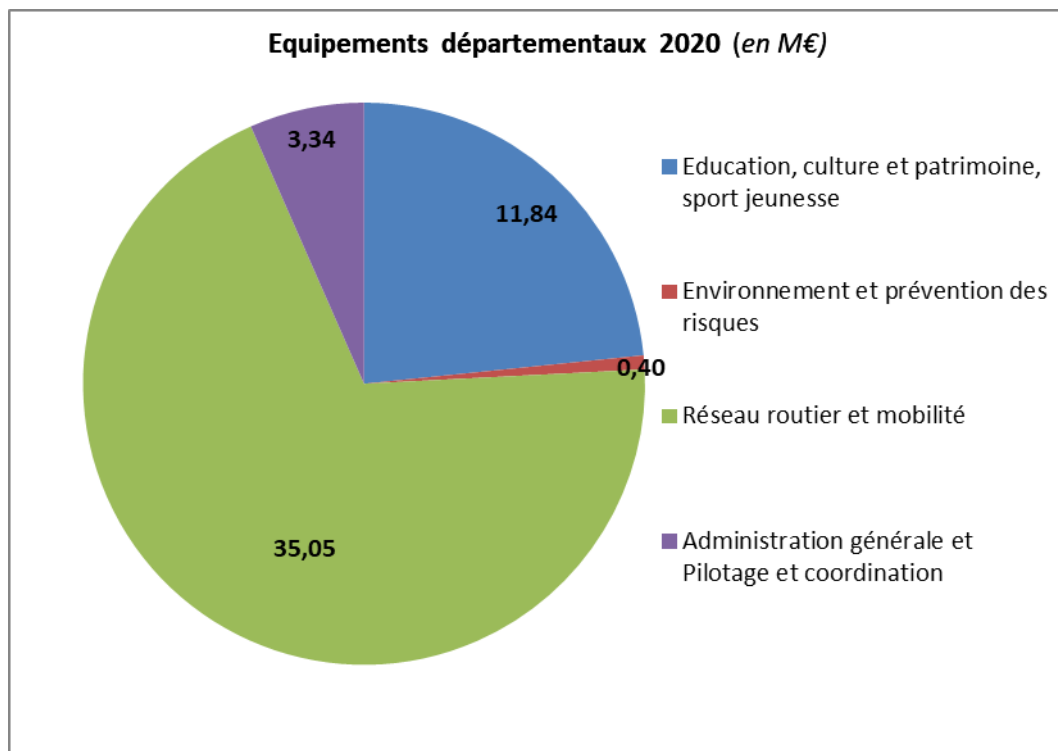


4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 72,34 M€.

a) Les équipements départementaux

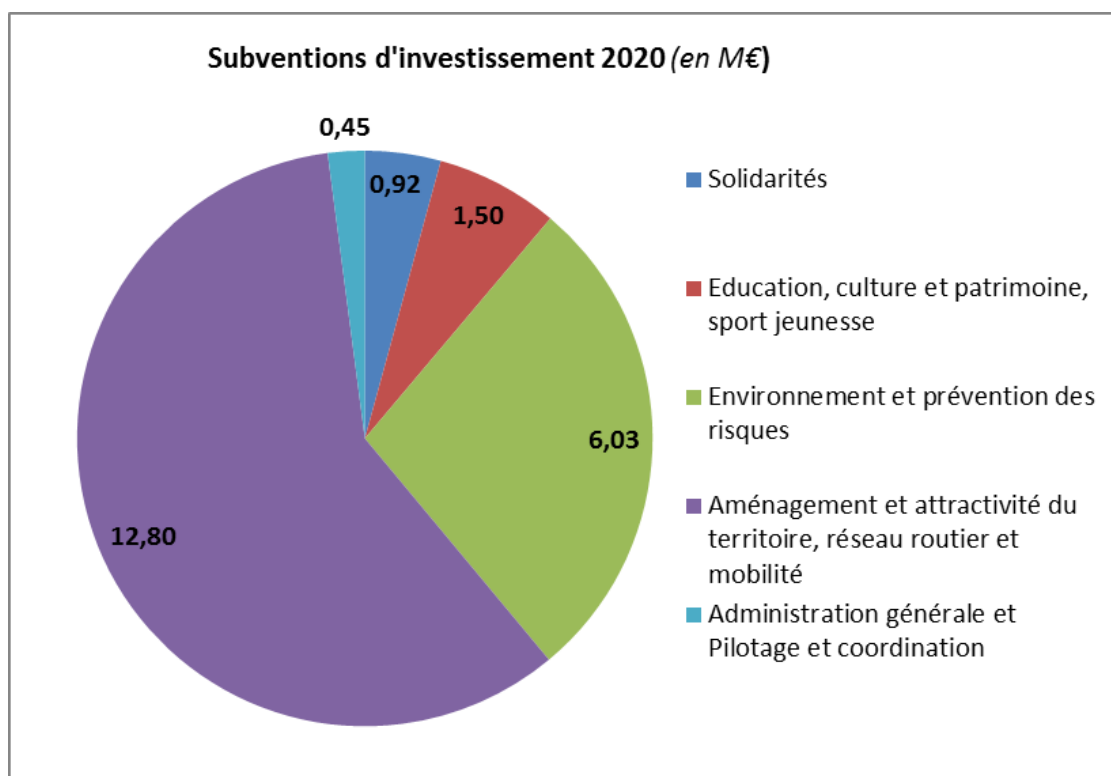
Les équipements départementaux d'un montant de 50,64 M€ contre 54,11 M€ en 2019 sont en baisse de 3,47 M€ ce qui s'explique par la crise sanitaire de la Covid-19 et le décalage du calendrier de réalisation de certaines opérations. Les principales baisses sont concentrées sur la mission Réseau routier et mobilité (- 2,33 M€) avec notamment la fin des travaux sur la rocade Est de Narbonne (- 4 M€) ce malgré la programmation des giratoires (+ 1,57 M€) et la mission Administration générale (- 1,45 M€) avec notamment la fin de la construction du CMS de Lézignan-Corbières (- 2 M€). Pour information, le montant des réparations liées aux inondations d'octobre 2018 et janvier 2020 se chiffre à 11,65 M€ au niveau de la mission Réseau routier et mobilité. A noter également, la hausse du programme Sport et jeunesse (+ 1,57 M€) avec le démarrage des travaux liés à la voie verte et au Véloroute le long du Canal du Midi (+ 1,8 M€). Par ailleurs, concernant la mission Education (8,8 M€), 3,16 M€ ont été consacrés à la reconstruction du collège Les Fontanilles à Castelnaudary et près de 2 M€ de travaux de maintenance dans les différents établissements du second degré. La mission Environnement et prévention des risques s'élève à 0,4 M€ avec principalement les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,29 M€). Enfin, la mission Culture et patrimoine d'un montant de 0,63 M€ concerne les chantiers collectifs (0,28 M€) et le développement des collections (0,2 M€).



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Globalement, les subventions versées en 2020 (21,7 M€) sont en baisse également en lien avec la crise sanitaire liée à la Covid-19 (- 4,31 M€).

Les missions Aménagement et attractivité du territoire et Réseau routier et mobilités avec 12,80 M€ concentrent plus de la moitié des subventions versées principalement dans le domaine des équipements publics communaux (2,94 M€), pour la reconstruction suite aux inondations (1,84 M€), le THD (1,82 M€), le port de Port La Nouvelle (2,27 M€) et le fonds L'Occal (0,15 M€). S'agissant de la mission Environnement et préventions des risques (6,03 M€), on retrouve les subventions pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement (3,36 M€), le financement de la prévention des inondations (1,66 M€) ou encore le remboursement du capital des emprunts pour la construction des casernes du SDIS (0,7 M€). La mission Culture et patrimoine s'élève à 0,79 M€ avec le financement des équipements culturels communaux et intercommunaux (0,5 M€) et l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,29 M€). La mission Sport jeunesse totalise 0,7 M€ répartis sur l'aide aux équipements sportifs communaux et intercommunaux (0,37 M€), la voie verte (0,28 M€) et les sentiers de randonnées (0,04 M€). En ce qui concerne les solidarités (0,92 M€) on peut noter l'enfance (0,01 M€) avec le financement de la Maison de la Famille à Carcassonne et l'action sociale et l'insertion avec la réhabilitation et la construction de logement sociaux (0,91 M€). Enfin, la mission Pilotage et coordination s'élève à 0,45 M€ avec le paiement des premières subventions lié aux projets sélectionnés dans le cadre du Budget participatif.



5) Un endettement maîtrisé

Fin 2020, la dette du Département s'élève à 219,19 M€, soit + 16,92 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 66,4 % de la dette totale dans un contexte de taux historiquement bas. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,06 % et la capacité de désendettement de 5,06 ans. Globalement, la dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

6) Le résultat 2020

A la clôture de l'exercice 2020, le Département voit son autofinancement progresser de 1,5 M€ pour s'établir à 43,36 M€. En effet, la progression des recettes (+ 8 M€) plus favorable que celle des dépenses (+ 6,4 M€) a permis d'éviter l'effet ciseau connu ces dernières années notamment en 2017. Dans un contexte de pression croissante sur les ressources et de dynamisme des Allocations Individuelles de Solidarité, seule la conduite, ces dernières années, d'une gestion rigoureuse a permis au Département le maintien d'un service public de qualité tout en œuvrant pour le développement du territoire. Si cette année, le niveau des dépenses d'équipement est en diminution du fait de la crise sanitaire, le Département a malgré tout poursuivi la reconstruction du territoire suite aux inondations. Le besoin de financement a été couvert par le recours à l'emprunt, permettant ainsi de préserver le fonds de roulement à hauteur de 59 M€ et d'assurer le financement de nouveaux projets dès l'exercice 2021.

Annexe : Impact Covid- 19 sur le budget départemental

Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	Montant des dépenses éligibles au mécanisme d'étalement des charges au 31/12/2020
Investissement	408 854	
Fonds L'Occal	150 000	
Acquisition de matériel pour aménagement des locaux	16 539	
Coordonnateurs SPS sur chantiers pour mission Covid 19	58 781	
Acquisition ordinateurs, logiciels, clés 4G pour télétravail ou collégiens	179 784	
subvention exceptionnelle d'investissement aux restos du cœurs	3 750	
Fonctionnement	8 688 376	3 813 737
FRAIS NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	890 874
Entretien ménager SAE	24 760	24 760
Equipements et matériels de protection	866 779	866 114
SOUTIEN TISSU ECONOMIQUE	1 387 172	1 333 361
Fonds de soutien au monde associatif	1 113 972	1 060 161
Aides aux sites pôles	252 400	252 400
Soutien pêcheurs	20 800	20 800
AIDE EN MATIERE SOCIALE	5 642 371	1 486 443
Prime ESSMS SAAD - PH - ASE	1 467 603	1 467 603
Aide aux collégiens et étudiants boursiers		-
Hausse précarité secours d'urgence FAST	4 800	
Aide aux internes et soutien aux familles	18 840	18 840
Surcout RSA	1 585 000	
Soutien de l'activité des ESMS	2 566 128	
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS	103 059	103 059
Indemnités transports scolaires des élèves en situation de Handicap	99 619	99 619
Mission SPS DRM	3 441	3 441
FRAIS GENERAUX	664 236	-
Mise à disposition de personnel complémentaire dans les collèges	174 502	
Communication externe	78 970	
Prime RH & indemnité	372 815	
Divers frais généraux	37 948	

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossiers n° 7-8

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2020 - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2020 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

VU le compte de gestion 2020 présenté par le payeur départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2020,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- constatant sa conformité avec le compte de gestion, d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2020 concernant le budget principal qui s'élève en dépenses à 600 516 442,94 € et en recettes à 638 717 240,86 €,
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du compte administratif 2020.

La Présidente du Conseil départemental,

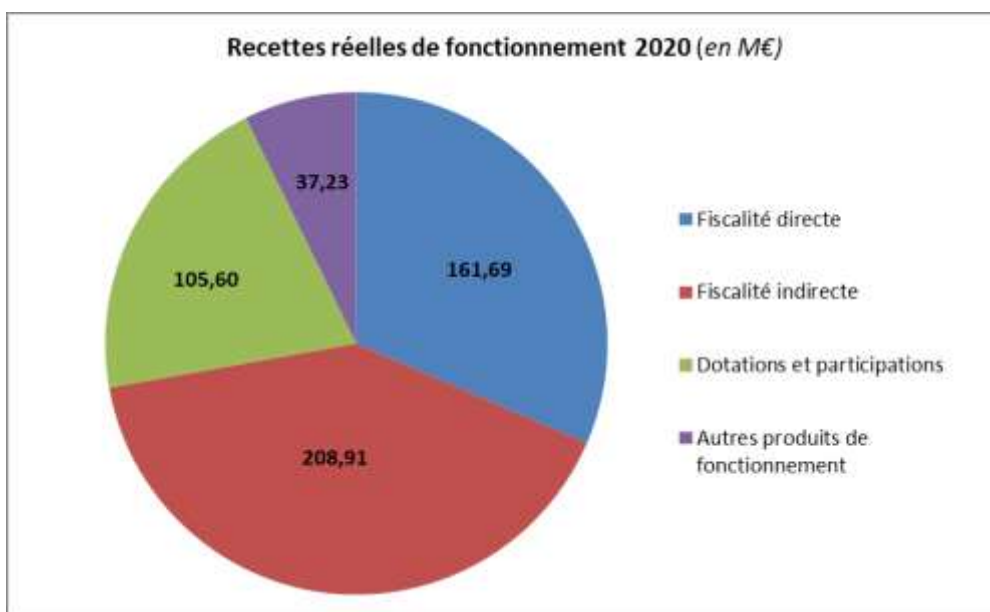
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Sandragne', written over a light blue rectangular background.

Hélène Sandragne

Département de l'Aude
Session du 15 avril 2021
Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles
du compte administratif 2020
(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

Au-delà de la poursuite des engagements de la collectivité pour renforcer l'attractivité du territoire, tout en conservant les solidarités humaines au cœur de l'action du Département, la réalisation du budget 2020 a nécessairement été marquée par la crise sanitaire de la Covid19 dont le coût s'est élevé à 9,1 M€ comme présenté en annexe. Ainsi, l'année 2020 s'est caractérisée par une progression des recettes réelles de fonctionnement de + 8 M€ (+ 1,58 %) avec notamment la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties (sans augmentation des taux), la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et la taxe d'aménagement. Grâce à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui n'ont augmenté que de 6,42 M€, (+ 1,39 %) principalement sur la mission action sociale et insertion, le Département a vu son autofinancement progresser de 1,5 M€. En investissement, les dépenses d'équipement s'établissent à 72,34 M€ contre 80,12 M€ en 2019. Les recettes augmentent légèrement de 1,98 M€ dont l'avance remboursable des DMTO de la part de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire. Le recours à l'emprunt est en progression modérée (+ 2 M€) dans un contexte où les taux proposés demeurent bas permettant au Département de poursuivre ses engagements pour accompagner des projets structurants et soutenir l'économie audoise tout en assurant la reconstruction du territoire suite aux inondations.

1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 513,43 M€ contre 505,47 M€ en 2019, soit une hausse de 7,96 M€.

Les impositions directes augmentent globalement de 3,56 M€ sans hausse de taux.

La principale recette de la *fiscalité directe locale* est le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'est élevé à 124,53 M€, sans hausse du taux et ce, pour la 9^{ème} année consécutive. Cette augmentation est due à la hausse des bases fiscales révisées chaque année (+ 2,4 %). Le montant de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) augmente de 0,23 M€ et passe de 12,73 M€ en 2019 à 12,96 M€ en 2020.

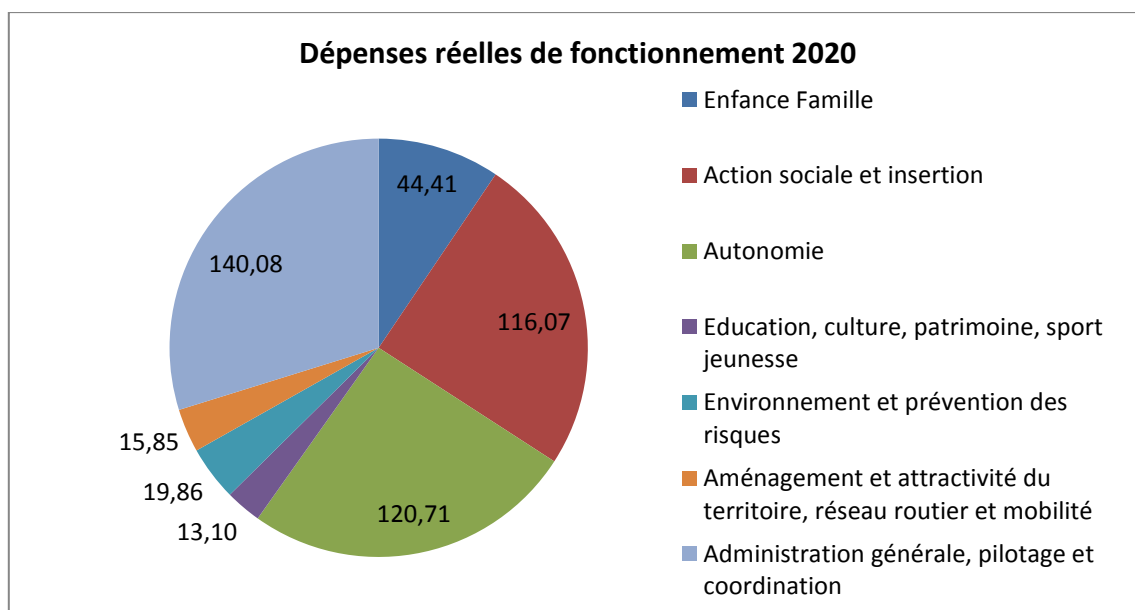
Concernant les *autres impôts et taxes*, le montant total s'élève à 208,91 M€, soit une augmentation de 5,78 M€. Malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui prévoyait initialement une baisse bien plus importante, les droits de mutation s'établissent à 61,15 M€, soit - 0,89 M€ de moins qu'en 2019. Le fonds globalisé de péréquation DMTO s'établit à 21,44 M€ (+ 3,74 M€). La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est en hausse de 2,31 M€ pour se porter à 63,08 M€ ainsi que la taxe d'aménagement avec une augmentation de 1,12 M€ pour s'établir à 4,3 M€. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) s'établit à 54,25 M€. La taxe additionnelle de séjour s'élève à 0,28 M€.

Pour les *dotations et participations*, d'un montant global de 105,6 M€, elles enregistrent une augmentation de 0,97 M€ (soit + 0,93 %). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en hausse légère depuis 3 ans, pour s'établir à 68,04 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement et son montant est identique à celui de 2019 pour se maintenir à 11,62 M€. Le fonds de lutte contre la pauvreté, qui a absorbé le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), est en légère hausse pour s'élever à 1,34 M€ et le fonds de stabilisation s'établit à 2,34 M€.

Concernant les *autres produits de fonctionnement*, les recettes versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA s'établissent à 19,33 M€. Les produits de gestion (13,53 M€) se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (12,64 M€) concentrés sur l'autonomie (11,91 M€), dont 7,74 M€ pour les personnes âgées, 4,18 M€ pour les personnes en situation de handicap et l'enfance famille (0,73 M€).

Enfin, on retrouve pour 4,54 M€, divers produits dont les produits du domaine (1,23 M€) et des produits financiers et exceptionnels qui s'élèvent à 1,81 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement



Les **dépenses réelles de fonctionnement** progressent en 2020 de 6,4 M€ essentiellement en raison de l'évolution des dépenses de solidarité, soit au total 470,1 M€.

L'évolution des allocations individuelles de solidarité reste au global dynamique (+ 6,5 M€). Les allocations RSA, représentent la plus forte progression (+ 4 M€) compte tenu de la crise sanitaire, le nombre de foyers bénéficiaires a augmenté. Concernant la mission autonomie, elle est en hausse de 2,70 M€ (0,1 M€ pour les personnes âgées et 2,6 M€ pour les personnes handicapées). La progression est soutenue concernant l'APA (+ 1,9 M€) tandis que les frais d'hébergement pour les personnes âgées enregistrent une baisse de 2,4 M€ (en lien notamment avec la fin des dotations exceptionnelles 2019 au titre des inondations de 2018). La PCH est en hausse (+ 1,1 M€) ainsi que les frais d'hébergement PH (+ 1,15 M€). L'aide sociale à l'enfance est en nette augmentation (+ 2,1 M€) avec les mesures de prise en charge physique des enfants confiés, quant aux mesures de prévention, elles diminuent de 0,3 M€. La dotation à la SAE augmente de 0,3 M€ pour s'établir à 5 M€.

Les autres dépenses ont été globalement maîtrisées y compris les dépenses de personnel qui diminuent de 0,33 M€.

En résumé, la crise sanitaire, tout en générant une hausse de certaines dépenses, notamment sociales, avec un effet attendu également sur les années à venir, a aussi eu des conséquences sur le taux de réalisation de dépenses récurrentes, en nette diminution du fait du confinement (déplacements, formation, fluides, ...).

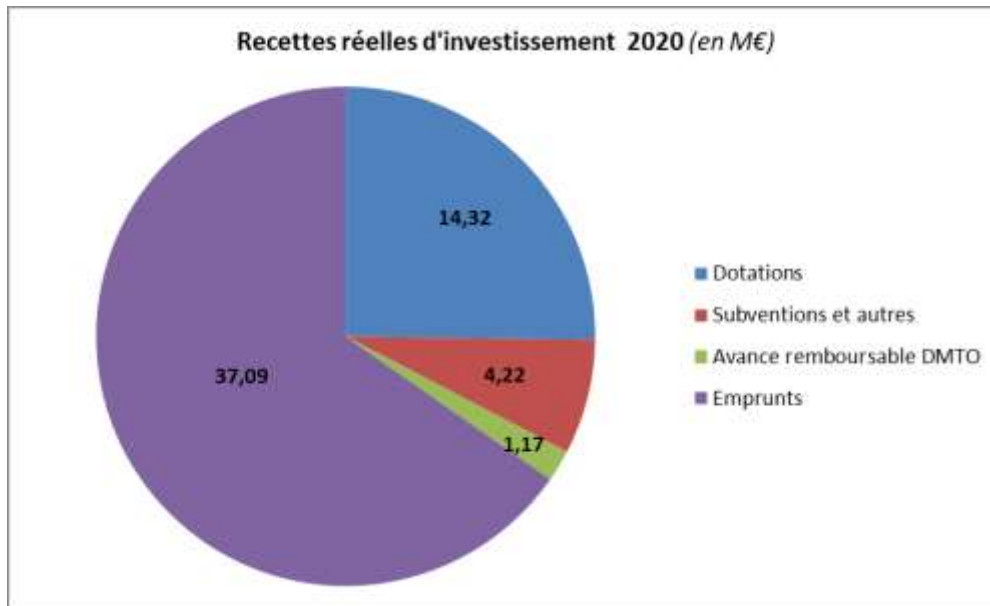
3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 56,8 M€, en augmentation de 1,98 M€ par rapport à l'exercice 2019 malgré une baisse (- 2,6 M€) constatée sur les subventions de la mission du réseau routier et mobilité.

Les dotations se répartissent entre le FCTVA (9,34 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) anciennement Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour 2,74 M€.

A titre exceptionnel, l'Etat a versé une avance remboursable pour les DMTO de 1,17 M€, dispositif de soutien aux départements dans le cadre de la crise sanitaire.

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 37,09 M€, en progression de 2 M€ par rapport à 2019, ce qui a permis de maintenir un niveau d'équipement important dans un contexte de crise sanitaire afin de soutenir l'économie audoise et ce, alors même que les taux d'intérêts sont très faibles.

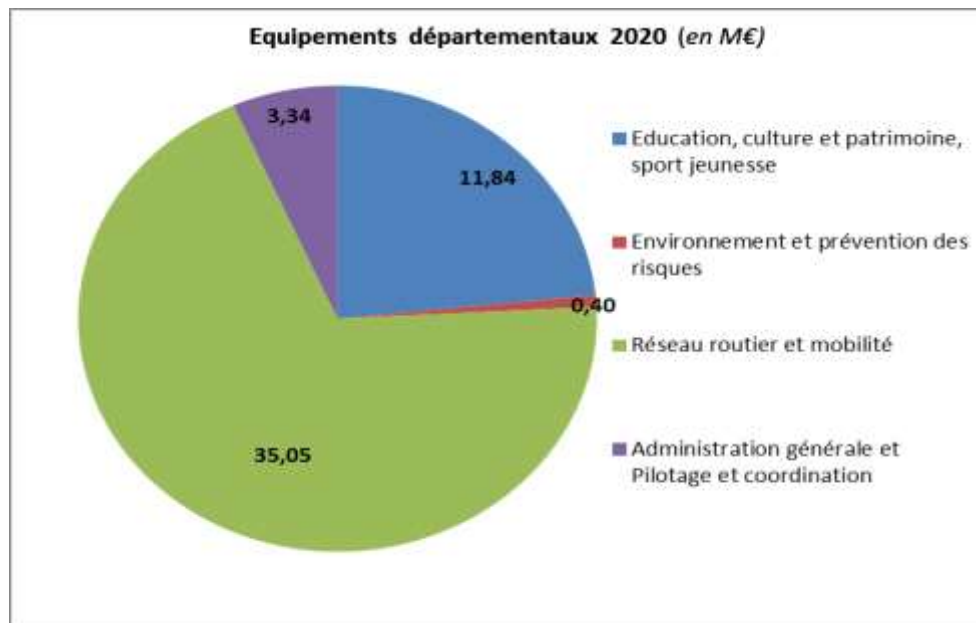


4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 72,34 M€.

a) Les équipements départementaux

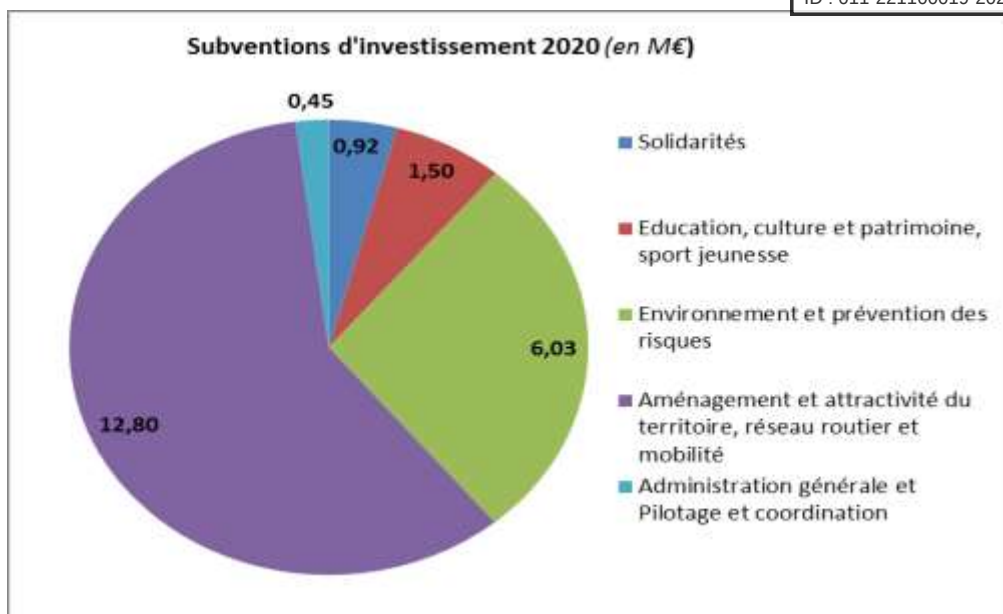
Les équipements départementaux d'un montant de 50,64 M€ contre 54,11 M€ en 2019 sont en baisse de 3,47 M€ ce qui s'explique par la crise sanitaire de la Covid-19 et le décalage du calendrier de réalisation de certaines opérations. Les principales baisses sont concentrées sur la mission Réseau routier et mobilité (- 2,33 M€) avec notamment la fin des travaux sur la rocade Est de Narbonne (- 4 M€) ce malgré la programmation des giratoires (+ 1,57 M€) et la mission Administration générale (- 1,45 M€) avec notamment la fin de la construction du CMS de Lézignan-Corbières (- 2 M€). Pour information, le montant des réparations liées aux inondations d'octobre 2018 et janvier 2020 se chiffre à 11,65 M€ au niveau de la mission Réseau routier et mobilité. A noter également, la hausse du programme Sport et jeunesse (+ 1,57 M€) avec le démarrage des travaux liés à la voie verte et au Véloroute le long du Canal du Midi (+ 1,8 M€). Par ailleurs, concernant la mission Education (8,8 M€), 3,16 M€ ont été consacrés à la reconstruction du collège Les Fontanilles à Castelnaudary et près de 2 M€ de travaux de maintenance dans les différents établissements du second degré. La mission Environnement et prévention des risques s'élève à 0,4 M€ avec principalement les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,29 M€). Enfin, la mission Culture et patrimoine d'un montant de 0,63 M€ concerne les chantiers collectifs (0,28 M€) et le développement des collections (0,2 M€).



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Globalement, les subventions versées en 2020 (21,7 M€) sont en baisse également en lien avec la crise sanitaire liée à la Covid-19 (- 4,31 M€).

Les missions Aménagement et attractivité du territoire et Réseau routier et mobilités avec 12,80 M€ concentrent plus de la moitié des subventions versées principalement dans le domaine des équipements publics communaux (2,94 M€), pour la reconstruction suite aux inondations (1,84 M€), le THD (1,82 M€), le port de Port La Nouvelle (2,27 M€) et le fonds L'Occal (0,15 M€). S'agissant de la mission Environnement et préventions des risques (6,03 M€), on retrouve les subventions pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement (3,36 M€), le financement de la prévention des inondations (1,66 M€) ou encore le remboursement du capital des emprunts pour la construction des casernes du SDIS (0,7 M€). La mission Culture et patrimoine s'élève à 0,79 M€ avec le financement des équipements culturels communaux et intercommunaux (0,5 M€) et l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,29 M€). La mission Sport jeunesse totalise 0,7 M€ répartis sur l'aide aux équipements sportifs communaux et intercommunaux (0,37 M€), la voie verte (0,28 M€) et les sentiers de randonnées (0,04 M€). En ce qui concerne les solidarités (0,92 M€) on peut noter l'enfance (0,01 M€) avec le financement de la Maison de la Famille à Carcassonne et l'action sociale et l'insertion avec la réhabilitation et la construction de logement sociaux (0,91 M€). Enfin, la mission Pilotage et coordination s'élève à 0,45 M€ avec le paiement des premières subventions lié aux projets sélectionnés dans le cadre du Budget participatif.



5) Un endettement maîtrisé

Fin 2020, la dette du Département s'élève à 219,19 M€, soit + 16,92 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 66,4 % de la dette totale dans un contexte de taux historiquement bas. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,06 % et la capacité de désendettement de 5,06 ans. Globalement, la dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

6) Le résultat 2020

A la clôture de l'exercice 2020, le Département voit son autofinancement progresser de 1,5 M€ pour s'établir à 43,36 M€. En effet, la progression des recettes (+ 8 M€) plus favorable que celle des dépenses (+ 6,4 M€) a permis d'éviter l'effet ciseau connu ces dernières années notamment en 2017. Dans un contexte de pression croissante sur les ressources et de dynamisme des Allocations Individuelles de Solidarité, seule la conduite, ces dernières années, d'une gestion rigoureuse a permis au Département le maintien d'un service public de qualité tout en œuvrant pour le développement du territoire. Si cette année, le niveau des dépenses d'équipement est en diminution du fait de la crise sanitaire, le Département a malgré tout poursuivi la reconstruction du territoire suite aux inondations. Le besoin de financement a été couvert par le recours à l'emprunt, permettant ainsi de préserver le fonds de roulement à hauteur de 59 M€ et d'assurer le financement de nouveaux projets dès l'exercice 2021.

Annexe : Impact Covid- 19 sur le budget départemental

Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	Montant des dépenses éligibles au mécanisme d'étalement des charges au 31/12/2020
Investissement	408 854	
Fonds L'Occal	150 000	
Acquisition de matériel pour aménagement des locaux	16 539	
Coordonnateurs SPS sur chantiers pour mission Covid 19	58 781	
Acquisition ordinateurs, logiciels, clés 4G pour télétravail ou collégiens	179 784	
subvention exceptionnelle d'investissement aux restos du cœurs	3 750	
Fonctionnement	8 688 376	3 813 737
FRAIS NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	890 874
Entretien ménager SAE	24 760	24 760
Equipements et matériels de protection	866 779	866 114
SOUTIEN TISSU ECONOMIQUE	1 387 172	1 333 361
Fonds de soutien au monde associatif	1 113 972	1 060 161
Aides aux sites pôles	252 400	252 400
Soutien pêcheurs	20 800	20 800
AIDE EN MATIERE SOCIALE	5 642 371	1 486 443
Prime ESSMS SAAD - PH - ASE	1 467 603	1 467 603
Aide aux collégiens et étudiants boursiers		-
Hausse précarité secours d'urgence FAST	4 800	
Aide aux internes et soutien aux familles	18 840	18 840
Surcout RSA	1 585 000	
Soutien de l'activité des ESMS	2 566 128	
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS	103 059	103 059
Indemnités transports scolaires des élèves en situation de Handicap	99 619	99 619
Mission SPS DRM	3 441	3 441
FRAIS GENERAUX	664 236	-
Mise à disposition de personnel complémentaire dans les collèges	174 502	
Communication externe	78 970	
Prime RH & indemnité	372 815	
Divers frais généraux	37 948	

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors excédent

ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON TITREES AU 31 DECEMBRE 2020

Chapitre	Nature	Budget 2020	Montant restant engagé au 31/12/2020	Montant Titré	RAR 2020
024		480 000,00	0,00	0,00	0,00
	024	480 000,00	0,00	0,00	0,00
10		12 340 533,04	0,00	10 839 033,04	0,00
	10222	9 339 033,04	0,00	9 339 033,04	0,00
	10251	3 001 500,00	0,00	1 500 000,00	0,00
13		12 901 140,04	0,00	7 383 544,18	0,00
	1311	706 085,44	0,00	775 358,44	0,00
	1312	1 268 378,00	0,00	0,00	0,00
	1313	0,00	0,00	0,00	0,00
	1314	60 097,00	0,00	55 134,50	0,00
	13172	98 035,00	0,00	92 617,33	0,00
	1318	4 300,00	0,00	12 116,75	0,00
	1321	2 027 059,60	0,00	660 280,81	0,00
	1322	1 500 165,67	0,00	326 067,80	0,00
	1323	0,00	0,00	0,00	0,00
	1324	504 775,33	0,00	481 095,33	0,00
	1325	0,00	0,00	0,00	0,00
	13272	545 000,00	0,00	0,00	0,00
	13273	0,00	0,00	0,00	0,00
	13278	60 000,00	0,00	0,00	0,00
	1328	20 240,00	0,00	0,00	0,00
	1332	2 238 404,00	0,00	2 238 404,00	0,00
	1336	0,00	0,00	0,00	0,00
	1341	0,00	0,00	0,00	0,00
	1345	717 000,00	0,00	0,00	0,00
	1346	3 151 600,00	0,00	2 742 469,22	0,00
	1348	0,00	0,00	0,00	0,00
16		60 231 558,00	7 000 000,00	38 260 058,00	7 000 000,00
	1641	46 825 000,00	7 000 000,00	37 087 500,00	7 000 000,00
	16441	0,00	0,00	0,00	0,00
	16449	12 234 000,00	0,00	0,00	0,00
	166	0,00	0,00	0,00	0,00
	16871	1 172 558,00	0,00	1 172 558,00	0,00
204		63 007,00	0,00	63 007,00	0,00
	204142	63 007,00	0,00	63 007,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00
	231312	0,00	0,00	0,00	0,00
26		0,00	0,00	0,00	0,00
	261	0,00	0,00	0,00	0,00
27		235 284,00	0,00	256 603,29	0,00
	2748	235 284,00	0,00	256 603,29	0,00
Total général		86 251 522,08	7 000 000,00	56 802 245,51	7 000 000,00

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget principal pour l'exercice 2020 qui est arrêté à la somme de sept millions d'euros en recettes.

Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2020.

Le Payeur départemental,

Le comptable du trésor

Eric GERARD

La Présidente du Conseil départemental

Hélène Sandragne



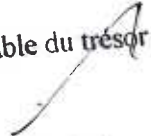

**BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses REELLES Hors excédent
 ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2020**

Chapitre	Nature	Budget 2020	Montant restant engagé au 31/12/2020	Montant Mandaté	RAR 2020
018		30 000,00		25 419,76	
	20422	30 000,00		25 419,76	
16		32 404 000,00		20 160 066,80	
	1641	17 470 000,00		17 460 067,15	
	16441	2 700 000,00		2 699 999,65	
	16449	12 234 000,00		-	
20		2 375 273,61		1 866 727,72	
	2031	845 062,22		606 673,27	
	2051	1 443 813,42		1 243 112,22	
	208	86 397,97		16 942,23	
204		35 215 365,56	742 041,65	21 571 211,85	742 041,65
	204113	1 200 000,00		150 000,00	
	204123	2 452 418,40		2 269 158,40	
	204141	307 500,00		286 845,00	
	204142	18 638 050,05		12 902 238,55	
	204152	18 069,00		-	
	204153	1 821 633,25		1 821 633,25	
	2041782	4 796 737,66	742 041,65	1 539 304,28	742 041,65
	204181	13 800,00		4 884,00	
	204182	748 378,00		451 954,22	
	204183	31 250,00		-	
	20421	706 000,00		418 225,20	
	20422	4 481 529,20		1 726 968,95	
21		4 360 774,19		3 459 626,08	
	2117	15 000,00		1 107,00	
	2151	45 709,63		36 648,03	
	2157	163 564,37		142 402,37	
	216	291 250,00		207 239,25	
	2181	379 866,24		327 199,29	
	2182	981 468,00		739 784,13	
	21831	575 847,98		469 894,23	
	21838	823 064,00		681 271,25	
	21841	475 308,58		398 474,41	
	21848	176 000,00		151 904,64	
	2185	33 615,69		33 615,69	
	2188	400 079,70		270 085,79	
23		49 925 079,96		44 982 551,68	
	2312	4 967 236,47		2 724 006,68	
	231311	449 360,00		83 513,70	
	231312	8 157 249,26		7 041 523,43	
	231313	195 749,78		48 988,77	
	231314	553 320,00		182 359,62	
	231318	115 000,00		44 668,47	
	231321	160 660,00		160 401,68	
	231351	90 000,00		17 454,64	
	23151	32 879 024,99		32 576 538,58	
	23152	1 769 257,06		1 735 519,73	
	23153	9 840,18		3 150,00	
	2316	24 400,00		9 702,00	
	231731	20 000,00		-	
	2317312	275 000,00		174 913,18	
	23181	138 660,00		59 488,98	
	238	120 322,22		120 322,22	
27		250 000,00		130 844,89	
	2748	250 000,00		130 844,89	
4542122		385 000,00		100 084,26	
	4542122	385 000,00		100 084,26	
053		450 000,00		334 361,24	
	2031	30 000,00		3 493,50	
	2111	160 000,00		142 442,96	
	2181	10 000,00		-	
	231312	250 000,00		188 424,78	
Total général		125 395 493,32	742 041,65	92 630 894,28	742 041,65

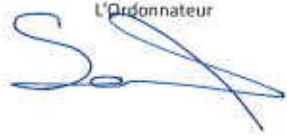
Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget principal pour l'exercice 2020 qui est arrêté à la somme de sept cent quarante deux mille quarante et un euros et soixante-cinq centimes en dépenses.

La Présidente du Conseil départemental
Hélène Sandragne

Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2020,
 Le Payeur départemental,

Le comptable du trésor

Eric GERARD



L'Ordonnateur


Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Montant global des charges à étaler

		Opérations réelles Montants mandatés
Frais de nettoyage	Global	86 295,01
	(dont BA Structure Accueil Enfance)	24 760,28
Frais de protection : personnels et population		795 186,54
Frais d'aménagement		9 392,64
Soutien tissu economique	Culture - Associations culturelles	265 991,00
	Sport - Associations sportives	558 403,00
	Environnement	140 256,00
	Secteur social	90 711,00
	Pêcheurs	20 800,00
	Aide aux sites pôle	252 400,00
Aide sociale -Soutien en matière sociale	Aide Sociale à l'Enfance	219 814,17
	Personnes Agées - Personnes Handicapées	1 247 788,88
	Aide aux familles	18 840,00
	Secours urgence	4 800,00
Surcôut induit sur les contrats	Transports scolaires Personnes Handicapées	99 618,69
	Mission SPS	3 440,52
Total global mandaté en opérations réelles		3 813 737,45
Opérations d'ordre		
	Recette de Fonctionnement au 042/791/01	Dépense d'Investissement au 040/4815/01
Montant global des charges à étaler	3 813 737,45	3 813 737,45

Etalement des charges - Echancier

Exercices d'étalement	Opérations d'ordre	
	Recette d'Investissement au 040/4815/01	Dépense de fonctionnement au 042/6812/01
2020	762 747,49	762 747,49
2021	762 747,49	762 747,49
2022	762 747,49	762 747,49
2023	762 747,49	762 747,49
2024	762 747,49	762 747,49
TOTAL GLOBAL	3 813 737,45	3 813 737,45

Fait à Carcassonne, le 30 décembre 2020

L'Ordonnateur,

Pour le Président et par délégation
le Chef de Service



Nicolas Conejero

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnancement	Libellé du Tiers
2020	Structure Accueil Enfance -SAE Repris à travers la subvention d'équilibre du budget principal	Fonctionnement	2020 -658	GF I-6283	GF I	6283	166,50	facture 2002-00241 du 31/03/2020 - prestations ménage SAE COVID mars 2020	28/04/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -659	GF I-6283	GF I	6283	133,20	facture 2002-00277 du 31/03/2020 - Prestations ménage SAE COVID Mars 2020	28/04/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -660	GF I-6283	GF I	6283	222,00	facture 2002-00242 du 31/03/2020 - Prestations ménage SAE COVID Mars 2020	28/04/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -661	GF I-6283	GF I	6283	399,60	facture 2002-00240 du 31/03/2020 - Prestations ménage SAE COVID Mars 2020	28/04/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -662	GF I-6283	GF I	6283	288,60	facture 2002-00243 du 31/03/2020 - Prestations ménage SAE COVID Mars 2020	28/04/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -663	GF I-6283	GF I	6283	3 423,60	facture 2002-00244 du 31/03/2020 - Prestations ménage SAE COVID Mars 2020	28/04/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -838	GF I-6283	GF I	6283	88,80	prestations ménage St Nazaire COVID 19	28/05/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -839	GF I-6283	GF I	6283	4 193,10	Prestations ménage SAE Villeneuve COVID 19	28/05/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -840	GF I-6283	GF I	6283	299,70	Prestations ménage COPEAU COVID 19	28/05/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -841	GF I-6283	GF I	6283	765,90	Prestations ménage SAE Beaumarchais COVID 19	28/05/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -842	GF I-6283	GF I	6283	299,70	Prestations ménage SAE Rameau COVID 19	28/05/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -843	GF I-6283	GF I	6283	765,90	Prestations ménage SAE Narbonne COVID 19	28/05/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -844	GF I-6283	GF I	6283	1 443,00	Prestations ménage Les Amarats COVID 19	28/05/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 - 872	GF I-6283	GF I	6283	299,70	Prestations ménage Villa Rameau COVID 19	04/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 - 873	GF I-6283	GF I	6283	444,00	Prestations ménage SAE Carcassonne COVID 19	04/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020-891	GF I-6283	GF I	6283	333,00	prestations ménage covid 19 rameau	08/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -952	GF I-6283	GF I	6283	333,00	prestations ménage COVID 19	15/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 - 953	GF I-6283	GF I	6283	532,80	facture 2002-00323 du 13/05/2020 - Prestations ménage COVID 19 SAE Carca	15/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -954	GF I-6283	GF I	6283	699,30	facture 2002-00321 du 13/05/2020 - Prestations ménage Rameau COVID 19	15/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 - 1043	GF I-6283	GF I	6283	2 061,83	facture 2002-00383 du 31/05/2020 - Prestations ménage les Amarats COVID 19	30/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -1026	GF I-6283	GF I	6283	4 279,50	facture 2002-00391 du 31/05/2020 -Prestations ménage Villeneuve COVID 19	25/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS
2020		Fonctionnement	2020 -1027	GF I-6283	GF I	6283	925,50	facture 2002-00390 du 31/05/2020 - Prestations ménage SAE Narbonne COVID 19	25/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELLS

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020		Fonctionnement	2020 -1028	GF I-6283	GF I	6283	1 612,80	facture 2002-00384 du 31/05/2020 - Prestations ménage Beaumarchais COVID 19	25/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELS
2020		Fonctionnement	2020 -1044	GF I-6283	GF I	6283	749,25	facture 2002-00304 du 13/05/2020 - Prestations ménage Pennautier COVID 19	30/06/2020	AUDE MENAGE SERVICE PROFESSIONNELS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 -9557	011 / 60668 / 51	011	60668	6 526,80	COVID-19 SODECO STOCK APPRO Flacosn de gel hydro-alcoolique 300 ml et 1 litre	07/04/2020	SODECO SAS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 -9558	011 / 60668 / 51	011	60668	6 022,80	COVID-19 SODECO STOCK APPRO 400 litres de gel hydroalcoolique en bidons de 5 litres	07/04/2020	SODECO SAS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 -9549	011 / 60668 / 51	011	60668	737,76	COVID-19 Commande gel hydro alcoolique 5 litres facture 319974 du 31/03/2020	07/04/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 10147	011 / 60668 / 51	011	60668	60,17	COVID-19 GAPM STOCK APPRO Sprays désinfectants Facture 910110650	14/04/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 10148	011 / 60668 / 51	011	60668	66,06	COVID-19 GAPM STOCK APPRO CORONAVIRUS Facture 910110669	14/04/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 10151	011 / 60668 / 51	011	60668	301,24	COVID-9 GAPM CORONVIRUS 120 FLACONS DE 300 ML DE GEL HYDRO Facture 910110667	14/04/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 10561	011 / 60668 / 51	011	60668	481,98	COVID-19 GAPM STOCK APPRO 192 flacons de gels hydro en 300m Facture 910110858	21/04/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 10562	011 / 60668 / 51	011	60668	377,71	COVID-19 GAPM STOCK APPRO 130 SPRAYS SURFA'SAFE Facture 910110850	21/04/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11625	011 / 60668 / 51	011	60668	1 138,08	COVID-19 Commande petits matériel ménager	07/05/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11626	011 / 60668 / 51	011	60668	3 540,00	COVID-19 Commande gel hydroalcoolique.	07/05/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11624	011 / 60632 / 0202	011	60632	414,00	COVID-19 TORT STOCK APPO ESSUIE TOUT facture 320998 du 27/04/2020	07/05/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11628	011 / 60668 / 51	011	60668	3 319,68	COVID 19 SODECO STOCK APPRO 50 bidons de 5 litres gel hydro facture 115335 du 29/04/2020	07/05/2020	SODECO SAS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11793	011 / 60632 / 0202	011	60632	483,84	COVID-19 TORT STOCK APPRO 240 sprays désinfectants PROBACT DDM	11/05/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13802	011 / 60668 / 51	011	60668	3 112,25	COVID-19 TORT STOCK APPRO 50 bidons de 5 litres de gel hydro	05/06/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13799	011 / 60632 / 0202	011	60632	2 339,28	COVID-19 TORT STOCK APPRO Distributeur savon et essuie tout	05/06/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13804	011 / 60668 / 51	011	60668	1 008,00	COVID-19 TORT STOCK APPRO Sprays désinfectants	05/06/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13800	011 / 60632 / 0202	011	60632	414,00	COVID-19 TORT Commande produits ménager.	05/06/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16959	011 / 60668 / 51	011	60668	1 548,00	COVID-19 SIECO STOCK APPRO BOITES LINGETTES X 100	08/07/2020	SIECO SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17368	011 / 60668 / 51	011	60668	630,91	COVID-19 TORT STOCK APPRO Sprays désinfectants	10/07/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17369	011 / 60668 / 51	011	60668	30,24	COVID-19 TORT STOCK APPRO 300 sparys desinfectants DYACIL	10/07/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17374	011 / 60668 / 51	011	60668	722,64	COVID-19 SODECO STOCK APPRO LINGETTES	10/07/2020	SODECO SAS

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnancement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17375	011 / 60668 / 51	011	60668	882,44	COVID-19 GAPM STOCK APPRO 450 FLACONS SPRAYS SURFA SAFE	10/07/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17376	011 / 60668 / 51	011	60668	621,72	COVID-19 GAPM STOCK APPRO 450 FLACONS SPRAYS SURFA SAFE Facture 910113177	10/07/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17377	011 / 60668 / 51	011	60668	1 687,70	COVID 19 GAPM STOCK APPRO 1300 Flacons de 300 ml de gel hydro Facture 910113160	10/07/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 18759	011 / 60668 / 51	011	60668	699,84	COVID-19 SODECO STOCK APPRO LINGETTES	30/07/2020	SODECO SAS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19484	011 / 60668 / 51	011	60668	895,49	TORT COVID-19 STOCK APPRO Sprays désinfectants	06/08/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19485	011 / 60668 / 51	011	60668	977,76	TORT COVID-19 STOCK APPRO 300 sparys desinfectants DYACIL	06/08/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19482	011 / 60632 / 0202	011	60632	3 480,00	TORT COVID-19 STOCK APPRO Distributeurs automatiques x 25	06/08/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19483	011 / 60632 / 0202	011	60632	870,00	TORT COVID-19 STOCK APPRO Distributeurs automatiques x 25	06/08/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 20887	011 / 60668 / 51	011	60668	397,44	COVID 19 TORT STOCK APPRO ESSUIE TOUT	25/08/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21021	011 / 60668 / 51	011	60668	1 244,90	COVID 19 TORT STOCK APPRO 30 BIDONS DE GEL HYDRO EN 5 L	27/08/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21932	011 / 60668 / 51	011	60668	4 959,36	COVID-19 SODECO STOCK APPRO LINGETTES DESINFECTANTES	07/09/2020	SODECO SAS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 24194	011 / 60668 / 51	011	60668	414,00	COVID 19 Commande produits ménager	28/09/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 26505	011 / 60668 / 51	011	60668	1 642,34	COVID-19 TORT STOCK APPRO 30 bidons 5 litres gel et 288 essuies tout	15/10/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27876	011 / 60668 / 51	011	60668	1 641,29	TORT COVID 19 STOCK APPRO 30 bidons 5 litres gel et 288 essuies tout	03/11/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 30459	011 / 60668 / 51	011	60668	160,44	COVID 19 GAPM STOCK APPRO 60 SPRAYS SURFA SAFE	19/11/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 30460	011 / 60668 / 51	011	60668	28,19	COVID 19 GAPM MDS CASTELNAUDARY Consommables 28 10 2020	19/11/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - -6475	011 / 60668 / 51	011	60668	46,01	GAPM Stock appro gel désinfectants 27 02 2020 Facture 910109275	06/03/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - -6475	011 / 60668 / 51	011	60668	46,01	GAPM Stock appro gel désinfectants 27 02 2020 Facture 910109275	06/03/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - -6594	011 / 60632 / 0202	011	60632	162,37	GAPM STOCK APPRO Lingettes désinfectantes 28 02 20 Facture 910109447	09/03/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - -6801	011 / 60632 / 0202	011	60632	891,64	GAPM STOCK APPRO Lingettes désinfectantes 28 02 20	10/03/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13270	011 / 60631 / 0202	011	60631	1 258,56	DTC - Achat produits COVID 19	02/06/2020	SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13271	011 / 60631 / 0202	011	60631	920,38	DTC ACHAT PRODUITS COVID-19	02/06/2020	SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14828	011 / 60631 / 0202	011	60631	1 173,02	DTC - Produits COVID-19	16/06/2020	SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 18102	011 / 60631 / 0202	011	60631	881,45	DTC Achat produits COVID-19	22/07/2020	SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 23650	011 / 60636 / 621	011	60636	1 882,52	DTC PRODUITS COVID-19	23/09/2020	SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11466	011 / 60632 / 621	011	60632	126,72	DTCM-Commande de gel hydroalcoolique selon devis n°12713	06/05/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11617	011 / 60632 / 621	011	60632	207,94	DTCM-Commande de gel hydroalcoolique selon devis n°12700	07/05/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14450	011 / 60631 / 0202	011	60631	59,76	DTCM-Distributeurs pour gel hydroalcoolique selon devis n°13026	11/06/2020	TORT SA
	Frais de nettoyage						86 295,01			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13233	011 / 60636 / 221	011	60636	700,00	TS COLLEGES MESURES COVID19 visières de protection	02/06/2020	SAS CASTELLA ET DELPECH SILIANS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13245	011 / 60636 / 221	011	60636	5 848,86	COVID-19 commande vêtements volants et cdd collèges	02/06/2020	UNIPRO 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14110	011 / 60636 / 221	011	60636	1 432,80	COVID 19 : achat blouses COVID	09/06/2020	UNIPRO 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16060	011 / 60636 / 221	011	60636	1 142,78	covid 19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16061	011 / 60636 / 221	011	60636	222,70	COVID19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16062	011 / 60636 / 221	011	60636	432,76	COVID 19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16063	011 / 60636 / 221	011	60636	97,60	COVID 19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16064	011 / 60636 / 221	011	60636	116,58	COVID 19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16065	011 / 60636 / 221	011	60636	426,01	COVID 19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16066	011 / 60636 / 221	011	60636	82,51	COVID19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16067	011 / 60636 / 221	011	60636	222,70	COVID19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16402	011 / 60636 / 221	011	60636	1 432,12	COVID 19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	03/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16068	011 / 60636 / 221	011	60636	70,09	COVID 19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16069	011 / 60636 / 221	011	60636	353,32	COVID 19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16070	011 / 60636 / 221	011	60636	6,91	COVID 19- COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16071	011 / 60636 / 221	011	60636	6,91	COVID19-COMMANDE EXCEPTIONNELLE	01/07/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 22077	011 / 60636 / 221	011	60636	11 016,00	COVID 19-SPE SUD-SURBLOUSE COLLEGE	08/09/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 22078	011 / 60636 / 221	011	60636	57,60	COVID facture FC037742 du 12/06/2020	08/09/2020	SPE SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12157	65 / 65511 / 221	65	65511	7 183,38	COVID19- collèges - Contact every where clés 4 G avril 2020	13/05/2020	ORANGE SERVICE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15403	65 / 65511 / 221	65	65511	13 630,93	Covid Orange contact everywhere clé 4 G Mai 2020	22/06/2020	ORANGE SERVICE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29716	011 / 60632 / 0202	011	60632	249,48	COVID 19 NM MEDICAL STOCK APPRO THERMOTRES FLASCH X 5	13/11/2020	NM MEDICAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - -8748	011 / 60668 / 51	011	60668	305,89	COVID-19 GAPM Stock appro CORONAVIRUS (blouses, couvres chaussures et sprays Facture 910110050	27/03/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - -9659	011 / 60668 / 51	011	60668	416,10	COVID-19 Commande Gant et Surchaussures (Service Appro)	08/04/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 10150	011 / 60668 / 51	011	60668	44,04	COVID-19 GAPM STOCK APPRO CORONAVIRUS 2000 GANTS	14/04/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11356	011 / 60632 / 0202	011	60632	1 660,75	COVID-19 TORT STOCK APPRO GANTS 21/04/2020	05/05/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13805	011 / 60632 / 0202	011	60632	3 594,00	COVID-19 SODECO STOCK APPRO 100 Visières de protections	05/06/2020	SODECO SAS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15773	011 / 60668 / 51	011	60668	1 764,00	COVID-19 TORT STOCK APPRO 30 000 GANTS V	29/06/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15782	011 / 60668 / 51	011	60668	57,46	COVID-19 GAPM STOCK APPRO 4000 Charlottes	29/06/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15780	011 / 60632 / 0202	011	60632	1 598,40	COVID-19 NM MEDICAL STOK APPRO Blouses 04 06 20	29/06/2020	NM MEDICAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 18758	011 / 60632 / 0202	011	60632	601,34	COVID-19 SODECO STOCK APPRO 20 Visières	30/07/2020	SODECO SAS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19487	011 / 60668 / 51	011	60668	222,00	NM MEDICAL COVID 19 STOK APPRO 100 SUR BLOUSES	06/08/2020	NM MEDICAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 23010	011 / 60668 / 51	011	60668	844,00	NM MEDICAL COVID-19 BLOUSES ET SUR CHAUSSURES	15/09/2020	NM MEDICAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 24937	011 / 60668 / 51	011	60668	1 187,93	COVID-19 TORT STOCK APPRO GANTS	05/10/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 25551	011 / 60668 / 51	011	60668	400,90	COVID-19 NM MEDICAL STOCK APPRO BLOUSE SUR BLOUSE	08/10/2020	NM MEDICAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 28544	011 / 60668 / 51	011	60668	92,84	NM MEDICAL COVID-19 BLOUSES ET SUR CHAUSSURES	05/11/2020	NM MEDICAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - -6802	011 / 60668 / 51	011	60668	223,90	GAPM SECURITE PREVENTION SANTE MASQUES Facture 910109661	10/03/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 -7480	011 / 60668 / 51	011	60668	2 592,00	COVID-19 Chimie Distribution Audoise STOCK APPRO 600 Masques FFP2	16/03/2020	SARL CHIMIE DISTRIBUTION AUDIOISE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 -9556	011 / 60632 / 0202	011	60632	7 200,00	COVID-19 NM MEDICAL stock appro masques FFP2	07/04/2020	NM MEDICAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 -10322	011 / 60668 / 51	011	60668	7 200,00	COVID-19 MN MEDICAL STOCK APPRO CORONAVIRUS 1000 MASQUES FFP2	16/04/2020	NM MEDICAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 -11627	011 / 60668 / 51	011	60668	739,80	COVID-19 NM MEDICAL STOCK APPRO Masques et gels hydro	07/05/2020	NM MEDICAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 -11795	011 / 60668 / 51	011	60668	1 920,00	COVID-19 PAUL BOYE STOCK APPRO 2000 MASQUES FFP2	11/05/2020	PAUL BOYE TECHNOLOGIES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 -12433	011 / 60632 / 0202	011	60632	2 057,25	COVID-19 UNIPRO STOCK APPRO MASQUES ALTERNATIF 500	18/05/2020	UNIPRO 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 -13069	011 / 60668 / 51	011	60668	42 505,95	covid 19 Acquisition de masques barrières facture 56861 du 20/05/2020	28/05/2020	SA DES FILATURES ET TISSAGES JULES TOURNIER ET FILS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14457	011 / 60668 / 51	011	60668	43 044,00	COVID-19 Acquisition de masques barrières	11/06/2020	GEDIVEPRO
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14458	011 / 60668 / 51	011	60668	19 770,70	COVID-19 Acquisition de masques barrières	11/06/2020	GEDIVEPRO

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14683	011 / 60668 / 51	011	60668	21 395,40	COVID-19 UNIPRO STOCK APPRO masques alternatifs 5200	15/06/2020	UNIPRO 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19143	011 / 60668 / 51	011	60668	17 280,00	UNIPRO COVID 19 STOCK APPRO 30 000 MASQUES CHIRURGICAUX	04/08/2020	UNIPRO 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19839	011 / 60668 / 51	011	60668	9 442,25	GEDIVEPRO COVID-19 STOCK APPRO 5000 MASQUES UNS2	12/08/2020	GEDIVEPRO
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19308	011 / 60668 / 51	011	60668	13 187,50	SODECO COVID-19 STOCK APPRO 25000 MASQUES CHIRURGICAUX	05/08/2020	SODECO SAS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 20447	011 / 6064 / 0202	011	6064	46,68	MASQUE RESPIRATOIRE JETABLE POUR L IMPRIMERIE	20/08/2020	MANUTAN SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21024	011 / 60668 / 51	011	60668	9 495,00	COVID 19 TORT STOCK APPRO 20 000 MASQUES CHIRURGICAUX	27/08/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21297	011 / 60668 / 51	011	60668	65 431,10	Covid-19 Acquisition de masques barrières pour les collégiens	01/09/2020	GEDIVEPRO
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21300	011 / 60668 / 51	011	60668	9 442,25	COVID 19 - 5 000 masques tissu facture FC20-02806 du 26/08/2020	01/09/2020	GEDIVEPRO
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27585	011 / 60668 / 51	011	60668	107 124,70	Acquisitions de masques jetables facture 2020-2021 du 04/09/2020	29/10/2020	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 24643	011 / 60668 / 51	011	60668	926,28	COVID-19 GAPM STOCK APPRO 3000 Masques chirurgicaux Facture 910115421	01/10/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27588	65 / 6568 / 0202	65	6568	254 465,77	Acquisition masques tissus pour les Audois	29/10/2020	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 34459	65/65734/0101	65	65734	30 000,00	Subvention masques	10/12/2020	CC Région Lézignanaise Corbières et Minervois (hors cne Lézignan)
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33401	65/65734/0101	65	65734	16 998,00	Subvention masques	07/12/2020	Commune de Lézignan
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 28545	011 / 60668 / 51	011	60668	896,75	STOCK APPRO COVID 19 Masques inclusifs MDPH et sante au travail	05/11/2020	APF FRANCE HANDICAP
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29717	011 / 60668 / 51	011	60668	8 143,55	COVID 19 GAPM STOCK APPRO 30 000 MASQUES CHIRURGICAUX	13/11/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 30454	011 / 60668 / 51	011	60668	1 899,00	COVID 19 TORT STOCK APPRO MASQUES PEDIATRIQUES 6000	19/11/2020	TORT SA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 30457	011 / 60668 / 51	011	60668	35 288,70	COVID 19 GAPM STOCK APPRO 130 000 MASQUES CHIRURGICAUX	19/11/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15128	011 / 60631 / 0202	011	60631	1 872,00	DTCM-Commande de masques réutilisables de catégorie 1 dans le cadre du COVID-19	18/06/2020	UNIPRO 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15230	011 / 60636 / 621	011	60636	1 404,00	DTL-masques réutilisables cat 1 COVID 19	19/06/2020	UNIPRO 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15524	011 / 60631 / 0202	011	60631	1 404,00	DTN Commande de masque COVID19	24/06/2020	UNIPRO 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12629	011 / 60631 / 0202	011	60631	468,00	DTN Commande de masques réutilisables pur les centres routiers;	20/05/2020	UNIPRO 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36013	011 / 60668 / 51	011	60668	3 800,32	COVID-19 GAPM STOCK APPRO 20 000 Masques chirurgicaux	17/12/2020	PLATEFORME MEDICO LOGISTIQUE

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
		Frais de protection personnels et population					795 186,54			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11794	011 / 60632 / 0202	011	60632	3 312,00	COVID-19 MP STORE PROTECTION COMPTOIR X 20 Facture 01311	11/05/2020	MP STORES SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12764	011 / 60632 / 0202	011	60632	1 656,00	COVID-19 MP STORE PROTECTIONS COMPTOIRS X 10 Facture 01368	26/05/2020	MP STORES SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13278	011 / 60632 / 0202	011	60632	4 285,44	COVID-19 TIQUET STOCK APPRO SEPARATIONS HYGIAPHONE	02/06/2020	TIQUET ET FILS SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 20680	011 / 60632 / 0202	011	60632	139,20	Facture 01589 - Protection de comptoir Maison des Mémoires	21/08/2020	MP STORES SARL
		Frais d'aménagement					9 392,64			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15111	65 / 6574 / 311	65	6574	938,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	18/06/2020	KID S VOICES BAND
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15112	65 / 6574 / 311	65	6574	1 100,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	18/06/2020	COMPAGNIE LA POUCKETTE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15113	65 / 6574 / 311	65	6574	16 228,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	18/06/2020	ASSOCIATION LIMOUX CUIVREE SPECIALE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15114	65 / 6574 / 311	65	6574	5 718,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	18/06/2020	DES AMIS DU CHATEAU DE FERRALS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15115	65 / 6574 / 311	65	6574	1 520,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	18/06/2020	MUSIC SHOW TREBES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15116	65 / 6574 / 311	65	6574	1 817,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	18/06/2020	THE KMELEON
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15574	65 / 6574 / 311	65	6574	50 000,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	25/06/2020	MJC NARBONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15575	65 / 6574 / 311	65	6574	3 050,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	25/06/2020	ASSOCIATION HIPPOCAMPE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15576	65 / 6574 / 311	65	6574	5 043,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	25/06/2020	BAROLO SOLO
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16055	65 / 6574 / 311	65	6574	1 056,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	01/07/2020	JPROD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29237	65 / 6574 / 311	65	6574	1 405,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	10/11/2020	JONCTION
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29234	65 / 6574 / 311	65	6574	11 779,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	10/11/2020	MUSIC AL SOL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29236	65 / 6574 / 311	65	6574	19 280,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	10/11/2020	ASSOCIATION DE LA CITY A LA CITE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29235	65 / 6574 / 311	65	6574	880,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	10/11/2020	ACADEMIE DE MUSIQUES ACTUELLES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19572	65 / 6574 / 311	65	6574	5 202,00	Fonds d'aide exceptionnel COVI - 1	07/08/2020	COMPAGNIE DARAOMAI
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19571	65 / 6574 / 311	65	6574	1 500,00	Fonds d'aide exceptionnel COVI - 1	07/08/2020	ASSOCIATION DANSE ET LOISIRS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29230	65 / 6574 / 311	65	6574	12 000,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	10/11/2020	GROUPE RECHERCHE ET ANIMATION
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29231	65 / 6574 / 311	65	6574	515,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	10/11/2020	CONTACT FM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29233	65 / 6574 / 311	65	6574	5 485,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	10/11/2020	CALANDRETA LO BECARUT
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29232	65 / 6574 / 311	65	6574	1 800,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	10/11/2020	ESTELLA CIRCUS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32324	65 / 6574 / 311	65	6574	3 778,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	02/12/2020	COMPAGNIE PORTES SUD

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32325	65 / 6574 / 311	65	6574	5 538,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	02/12/2020	FRANCAS CENTRE LOISIRS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32326	65 / 6574 / 311	65	6574	1 700,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	02/12/2020	ASSOCIATION 3X2 PLUS 1
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32327	65 / 6574 / 311	65	6574	3 056,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	02/12/2020	MEDIANE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32328	65 / 6574 / 311	65	6574	2 460,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	02/12/2020	LES ECHANSONS DU CARCASSES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32329	65 / 6574 / 311	65	6574	1 448,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	02/12/2020	NASHUAR TERRE VIVANTE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32330	65 / 6574 / 311	65	6574	2 743,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	02/12/2020	COMPAGNIE LE COLLECTIF EUDAIMONIA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 34873	65 / 6574 / 311	65	6574	16 000,00	Fonds de soutien exceptionnel - 1	14/12/2020	CINEM AUDE 2000 VILATGE AL PAIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36373	65 / 6574 / 311	65	6574	16 500,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	22/12/2020	DINOSAURIA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36374	65 / 6574 / 311	65	6574	1 824,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	22/12/2020	DES GESTES ET DES FORMES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36375	65 / 6574 / 311	65	6574	41 475,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	22/12/2020	ATOMES PRODUCTIONS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36376	65 / 6574 / 311	65	6574	6 107,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	22/12/2020	COMPAGNIE L HISTOIRE EN SPECTACLES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36377	65 / 6574 / 311	65	6574	1 696,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	22/12/2020	UNION MUSICALE DES SANS SOUCI
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36379	65 / 6574 / 311	65	6574	845,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	22/12/2020	ASSO LE BARA THYM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36378	65 / 6574 / 311	65	6574	4 925,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	22/12/2020	JAZZ SUR CONILHAC EN TERRE D AUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36380	65 / 6574 / 311	65	6574	5 613,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	22/12/2020	THE KMELEON
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36381	65 / 6574 / 311	65	6574	1 950,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	22/12/2020	ACADEMIE DU TEMPS LIBRE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36382	65 / 6574 / 311	65	6574	2 017,00	Fond d'aide exceptionnel Covid - 1	22/12/2020	ASSOCIAION DE L HYMENEE
	Soutien tissu economique			culture	Associations culturelles		265 991,00			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13160	65 / 6574 / 32	65	6574	5 000,00	Soutien exceptionnel - 1	29/05/2020	LES PONEYS VERMEILLES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13164	65 / 6574 / 32	65	6574	5 000,00	Soutien exceptionnel - 1	29/05/2020	TRIATHLON CLUB CARCASSONNAIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13161	65 / 6574 / 32	65	6574	2 130,00	Soutien exceptionnel - 1	29/05/2020	UNION SPORTIVE TREBEENNE SECTION RUGBY A XV
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13162	65 / 6574 / 32	65	6574	6 800,00	Soutien exceptionnel - 1	29/05/2020	TENNIS CLUB SAINT GEORGES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13163	65 / 6574 / 32	65	6574	772,00	Soutien exceptionnel - 1	29/05/2020	FOULEE DES 3 QUILLES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13165	65 / 6574 / 32	65	6574	2 340,00	Soutien exceptionnel - 1	29/05/2020	HAUT MINERVOIS OLYMPIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15320	65 / 6574 / 32	65	6574	3 650,00	AIDE COVID TAEKWONDO NARBONNE	22/06/2020	TAEKWONDO NARBONNE

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15321	65 / 6574 / 32	65	6574	1 400,00	AIDE COVID19 TREBES TENNIS	22/06/2020	TREBES TENNIS DE TABLE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15322	65 / 6574 / 32	65	6574	1 920,00	AIDE COVID19 BRIOLET	22/06/2020	FOOTBALL CLUB BRIOLET
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15580	65 / 6574 / 32	65	6574	1 700,00	AIDE COVID19 - 1	25/06/2020	ENTENTE TENNISTIQUE DE LA MALEPERE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15579	65 / 6574 / 32	65	6574	4 150,00	AIDE FONCTIONNEMENT - 1	25/06/2020	CODEP DE TENNIS 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15577	65 / 6574 / 32	65	6574	2 900,00	AIDE FONCTIONNEMENT - 1	25/06/2020	CLUB INTER SPORTS VILLEMOSTAUSOU
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15578	65 / 6574 / 32	65	6574	3 030,00	AIDE FONCTIONNEMENT - 1	25/06/2020	NATURE AVENTURE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15583	65 / 6574 / 32	65	6574	1 620,00	AIDE FONCTIONNEMENT - 1	25/06/2020	AEROCUB NARBONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15586	65 / 6574 / 32	65	6574	1 750,00	AIDE FONCTIONNEMENT - 1	25/06/2020	CERCLE D ESCRIME CHAURIEN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15585	65 / 6574 / 32	65	6574	1 800,00	AIDE FONCTIONNEMENT - 1	25/06/2020	BUDO CLUB 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14793	65 / 6574 / 32	65	6574	1 200,00	AIDE FONCTIONNEMENT - 1	16/06/2020	TRAPPEL PENNAUTIER FOOTBALL CLUB (T.P.F.C.)
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15581	65 / 6574 / 32	65	6574	4 344,00	AIDE COVID19 - 1	25/06/2020	ACTIVITES GYMNIQUES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15582	65 / 6574 / 32	65	6574	3 900,00	AIDE COVID19 - 1	25/06/2020	NARBONNE BASKET MEDITERRANEE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15587	65 / 6574 / 32	65	6574	1 760,00	AIDE COVID19 - 1	25/06/2020	ENJOYDANCE11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15895	65 / 6574 / 32	65	6574	3 505,00	AIDE COVID19 - 1	30/06/2020	ASSOC FREE DANCE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16231	65 / 6574 / 32	65	6574	4 102,00	AIDE COVID19 - 1	02/07/2020	CLUB ALPIN FRANÇAIS ET PYRÉNÉISTE DE L'AUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16527	65 / 6574 / 32	65	6574	2 685,00	AIDE COVID19 - 2	06/07/2020	ASSOCIATION NARBONNAISE DE TENNIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17481	65 / 6574 / 32	65	6574	894,00	AIDE COVID19 - 1	15/07/2020	LES GROLES TROTTEURS CAUNOIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17343	65 / 6574 / 32	65	6574	4 500,00	AIDE COVID19 - 1	10/07/2020	SPORTING CLUB LEUCATE CORBIERES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17344	65 / 6574 / 32	65	6574	1 131,00	AIDE COVID19 - 1	10/07/2020	TENNIS CLUB DUILHAC PEYREPERUSE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17345	65 / 6574 / 32	65	6574	750,00	AIDE COVID19 - 1	10/07/2020	ASSOCIATION SPORTIVE SAISSAC CABARDES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17346	65 / 6574 / 32	65	6574	2 025,00	AIDE COVID19 - 1	10/07/2020	NARBONNE ESCRIME CLUB - NEC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17347	65 / 6574 / 32	65	6574	3 480,00	AIDE COVID19 - 1	10/07/2020	FOOTBALL FEMININ BASSIN CARCASSONNAIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17348	65 / 6574 / 32	65	6574	530,00	AIDE COVID19 - 1	10/07/2020	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PAYS DE SAULT
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17349	65 / 6574 / 32	65	6574	912,00	AIDE COVID19 - 1	10/07/2020	LES ARCHERS NARBONNAIS

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnancement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17932	65 / 6574 / 32	65	6574	3 650,00	AIDE COVID19 - 1	20/07/2020	ESPACE CHOREGRAPHIQUE LEZIGNAN DANSE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 17933	65 / 6574 / 32	65	6574	3 628,00	AIDE COVID19 - 1	20/07/2020	CLUB NAUTIQUE DE MONTREAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27333	65 / 6574 / 32	65	6574	50 000,00	AIDE COVID19 - 1	23/10/2020	RACING CLUB NARBONNE MEDITERRANEE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27213	65 / 6574 / 32	65	6574	20 000,00	AIDE COVID19 - 1	22/10/2020	LEZIGNAN CORBIERES RUGBY LEAGUE EUSRL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27530	65 / 6574 / 32	65	6574	20 000,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	CARCASSONNE XIII
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27215	65 / 6574 / 32	65	6574	50 000,00	AIDE COVID19 - 1	22/10/2020	CLUB DE VOILE DE CASTELNAUDARY
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27531	65 / 6574 / 32	65	6574	1 250,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	BASSIN SUD MINERVOIS XV
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27532	65 / 6574 / 32	65	6574	2 060,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE L'AUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27533	65 / 6574 / 32	65	6574	2 880,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	VILLENEUVE MINERVOIS XIII
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27534	65 / 6574 / 32	65	6574	8 000,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	UNION SIGEAN PORT LA NOUVELLE XV
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27535	65 / 6574 / 32	65	6574	20 000,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	XIII LIMOUXIN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27536	65 / 6574 / 32	65	6574	1 700,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	BADMINTON CLUB NARBONNAIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27537	65 / 6574 / 32	65	6574	1 920,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	PONEY CLUB CENTRE EQUESTRE NINAUTE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27538	65 / 6574 / 32	65	6574	49 000,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	CERCLE DE VOILE DU CAP LEUCATE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27539	65 / 6574 / 32	65	6574	5 650,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	CERCLE NAUTIQUE DES CORBIERES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27546	65 / 6574 / 32	65	6574	3 172,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	FOOTBALL UNION NARBONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27547	65 / 6574 / 32	65	6574	3 800,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	UNION SPORTIVE QUILLAN LIMOUX HAUTE VALLEE DE L'AUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27540	65 / 6574 / 32	65	6574	808,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	JUDO CLUB PENNAUTIEROIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27541	65 / 6574 / 32	65	6574	1 095,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	ENTENTE TENNIS CLAPE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27542	65 / 6574 / 32	65	6574	21 782,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	NARBONNE VOLLEY
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27543	65 / 6574 / 32	65	6574	15 000,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	NARBONNE HAND BALL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27544	65 / 6574 / 32	65	6574	2 950,00	AIDE COVID 19 - 1	29/10/2020	AS TONIQUE PERIGNANAISE

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnancement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27545	65 / 6574 / 32	65	6574	2 918,00	AIDE COVID19 - 1	29/10/2020	CLUB EDUCATION PHYSIQUE FLEURY
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29018	65 / 6574 / 32	65	6574	1 500,00	AIDE COVID19 - 1	09/11/2020	UNION SPORTIVE CONQUOISE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29019	65 / 6574 / 32	65	6574	10 000,00	AIDE COVID19 - 1	09/11/2020	CLUB LEO LAGRANGE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29020	65 / 6574 / 32	65	6574	800,00	AIDE COVID19 - 1	09/11/2020	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LA TOUR
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29021	65 / 6574 / 32	65	6574	1 095,00	AIDE COVID19 - 1	09/11/2020	ENTENTE CONQUES VILLEMOSTAUSSOU XV
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29022	65 / 6574 / 32	65	6574	3 175,00	AIDE COVID19 - 1	09/11/2020	VITAPAUSE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 29023	65 / 6574 / 32	65	6574	1 325,00	AIDE COVID19 - 1	09/11/2020	AS CLUB LOISIRS LEO LAGRANGE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 30406	65 / 6574 / 32	65	6574	5 000,00	Aide COVID-19 - 1	19/11/2020	AERO CLUB JEAN DOUDIES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 30407	65 / 6574 / 32	65	6574	42 695,00	Aide COVID-19 - 1	19/11/2020	MJC DE LEZIGNAN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27214	65 / 6574 / 32	65	6574	3 077,00	AIDE FONCTIONNEMENT - 1	22/10/2020	COMITE TERRITORIAL AUDE PYRENEES-ORIENTALES BASKET-BALL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14794	65 / 6574 / 32	65	6574	2 500,00	AIDE FONCTIONNEMENT - 1	16/06/2020	ETOILE SPORTIVE ST MARCELLOISE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35681	65 / 6574 / 32	65	6574	660,00	AIDE AU FONCTIONNEMENT - 1	16/12/2020	CARCASSONNE FUTSAL AGGLOMERATION
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32331	65 / 6574 / 32	65	6574	10 832,00	Aide COVID-19 - 1	02/12/2020	GOUTARENDE VILLAGE DU CHEVAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32332	65 / 6574 / 32	65	6574	1 513,00	Aide COVID-19 - 1	02/12/2020	CLUB SAUVETAGE ET SECOURISME
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32333	65 / 6574 / 32	65	6574	6 725,00	Aide COVID-19 - 1	02/12/2020	AMC EQUITATION
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32334	65 / 6574 / 32	65	6574	830,00	Aide COVID-19 - 1	02/12/2020	ASS TENNISQUE PERPIGNANAISE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32618	65 / 6574 / 32	65	6574	3 407,00	Aide COVID-19 - 1	03/12/2020	MAISON JEUNES LOISIRS SIGEAN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 34099	65 / 6574 / 32	65	6574	28 148,00	Aide COVID-19 - 1	09/12/2020	STE NAUTIQUE DE NARBONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35680	65 / 6574 / 32	65	6574	1 730,00	AIDE COVID19 - 1	16/12/2020	ESPACE DEVELOPPEMENT ENERGIES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35679	65 / 6574 / 32	65	6574	1 176,00	AIDE COVID19 - 1	16/12/2020	FOOTBALL CLUB VILLEGELY
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36219	65 / 6574 / 32	65	6574	1 115,00	AIDE COVID19 - 1	21/12/2020	CORPS ACCORD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36220	65 / 6574 / 32	65	6574	5 500,00	AIDE COVID19 - 1	21/12/2020	ACACIA TENNIS CLUB
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36221	65 / 6574 / 32	65	6574	330,00	AIDE COVID19 - 1	21/12/2020	ASSOCIATION SPORTIVE PEXIORANAISE

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36222	65 / 6574 / 32	65	6574	5 262,00	AIDE COVID19 - 1	21/12/2020	CA DANSE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36223	65 / 6574 / 32	65	6574	4 590,00	AIDE COVID19 - 1	21/12/2020	CARCASSONNE OLYMPIQUE GYM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36224	65 / 6574 / 32	65	6574	18 800,00	AIDE COVID19 - 1	21/12/2020	HAND BALL CLUB CARCASSONNAIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36225	65 / 6574 / 32	65	6574	12 825,00	AIDE COVID19 - 1	21/12/2020	MJC GRUISSAN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36226	65 / 6574 / 32	65	6574	10 850,00	AIDE COVID19 - 1	21/12/2020	MJC CARCASSONNE
	Soutien tissu economique			Sport	Associations sportives		558 403,00			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15701	65 / 6574 / 738	65	6574	6 850,00	fonds soutien COVID S.C.P.A. Sté carcassonnaise Protection animale	26/06/2020	SOCIETE CARCASSONNAISE DE PROTECTION ANIMALE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 18457	65 / 6574 / 738	65	6574	40 000,00	Fonds de soutien COVID 19 association Passion Fontfroide	27/07/2020	PASSION FONTFROIDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19981	65 / 6574 / 738	65	6574	50 000,00	fonds de soutien COVID 19 association Rives des Corbières	13/08/2020	LES AMIS DE RIVES DES CORBIERES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16804	65 / 6574 / 91	65	6574	15 000,00	fonds soutien fête du Cassoulet 2020 Castelnaudary	07/07/2020	COMITE ORGANISATION FETE DU CASSOULET
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32337	65 / 6574 / 738	65	6574	1 000,00	AIDE COVID19 - 1	02/12/2020	C EST MA NATURE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32338	65 / 6574 / 738	65	6574	3 000,00	AIDE COVID19 - Nature & Progrès Limoux	02/12/2020	NATURE ET PROGRES AUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32339	65 / 6574 / 738	65	6574	3 052,00	AIDE COVID19 - Fédération CUMA Aude	02/12/2020	FÉDÉRATION DES CUMA DE L'AUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32340	65 / 6574 / 738	65	6574	9 892,00	fonds de soutien COVID 19 Fédération Aude Claire	02/12/2020	FEDERATION AUDE CLAIRE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32341	65 / 6574 / 738	65	6574	6 250,00	AIDE COVID19 - AUDE NATURE NARBONNE	02/12/2020	AUDE NATURE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33702	65 / 6574 / 738	65	6574	1 541,00	fonds de soutien COVID 19 Eco Citoyennetés	08/12/2020	ASSOCIATION ECO-CITOYENNETÉS, MEMBRE DU RÉSEAU GÉE AUDE.
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33703	65 / 6574 / 738	65	6574	1 827,00	fonds de soutien COVID 19 Nature en Jeux	08/12/2020	NATURE EN JEUX
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32342	65 / 6574 / 738	65	6574	1 844,00	AIDE COVID19 -Asso Trufficulteurs Aude	02/12/2020	LES TRUFFICULTEURS AUDOIS
	Soutien tissu economique			environnement			140 256,00			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 22702	65 / 6574 / 048	65	6574	2 500,00	Subvention France Victimes COV - 1	11/09/2020	AIDE SOUTIEN PSYCHO SOCIAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 27294	65 / 6574 / 52	65	6574	1 449,00	subvention fonctionnement COVI - 1	22/10/2020	ASSOC BOUCHON 11 SOLIDARITE HANDICAP
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16323	65 / 6574 / 58	65	6574	11 000,00	FONDS D'AIDE EXCEPTIONNEL COVI - 1	02/07/2020	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS CARCASSONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 16436	65 / 6574 / 048	65	6574	5 840,00	Subvention ligue contre le can - 1	03/07/2020	CODEP LA LIGUE CONTRE LE CANCER AUDE

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnancement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35787	65 / 6574 / 51	65	6574	2 906,00	SUBVENTION exceptionnelle Covid-19 AUDE SUD VACANCES	16/12/2020	AUDE SUD VANCANCES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35768	017 / 6568 / 564	017	6568	17 500,00	COVID 19- fond exceptionnel 2020- Batipôle	16/12/2020	CTRE FORMATION BATIPOLE EN LIMOUXIN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36333	017 / 6568 / 564	017	6568	10 515,00	Fond de soutien exceptionnel - Aide COVID 19 - Amicale Laïque	21/12/2020	AMICALE LAIQUE CARCASSONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36401	65 / 6574 / 58	65	6574	3 870,00	FONDS DE SOUTIEN CROIX ROUGE F - 1	23/12/2020	CROIX ROUGE FRANCAISE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36395	65 / 6574 / 58	65	6574	2 850,00	FONDS EXCEPTIONNEL COVID 19 - 1	22/12/2020	FED DPTALE AUDE FAMILLES RURALES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36397	65 / 6574 / 58	65	6574	2 500,00	FONDS EXCEPTIONNEL COVID 19 - 1	22/12/2020	TREBES ENTRAIDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36398	65 / 6574 / 58	65	6574	3 000,00	FONDS DE SOUTIEN COVID-19 LA R - 1	22/12/2020	LA ROUE QUI TOURNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36396	65 / 6574 / 58	65	6574	4 000,00	FONDS COVID 19 ESA - 1	22/12/2020	EPICERIE SOLIDAIRE DE L AUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36440	017 / 6568 / 564	65	6574	3 868,00	COVID fonds de soutien asso	30/12/2020	LE PASSAGE CHAURIEN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36364	65 / 6574 / 538	65	6574	500,00	subvention fonctionnement COVI - 1	21/12/2020	CLUB DE LOISIRS LA ROMAINE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36241	65 / 6574 / 738	65	6574	1 250,00	fonds de soutien Restaurant scolaire LAVALETTE	21/12/2020	RESTAURANT SCOLAIRE LAVALETTE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36387	65 / 6574 / 048	65	6574	1 450,00	COVID19 - aide au fonctionneme - 1	22/12/2020	LES AMIS DE MONA
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36388	65 / 6574 / 048	65	6574	2 872,00	COVID19 - aide au fonctionneme - 1	22/12/2020	LE CIRK OBLIQUE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36334	017 / 6568 / 564	017	6568	9 495,00	Fond de soutien exceptionnel - Aide COVID19 Emmaüs Lauragais	21/12/2020	COMITE D AMIS D EMMAUS DU LAURAGAIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36394	65 / 6574 / 58	65	6574	3 346,00	FONDS COVID-19 COULEURS CITOYE - 1	22/12/2020	COULEURS CITOYENNES
	Soutien tissu economique			secteur social			90 711,00			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21680	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	BARDETIS Ludovic
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21681	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	BARREAU Stephane
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21682	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	BEAUX Baptiste
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21683	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	BERTON Erwan
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21684	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	BES Benjamin
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21685	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	CABOS Olivier
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21686	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	CABROL Jean-Luc
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21687	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	CALEGARI Michel
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21688	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	CLOUVEL Mathieu
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21689	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	COSTE Jean Claude
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21690	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	CREUS Steve
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21691	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	DIMON Louis
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21692	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	FABRE Alex
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21693	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	FAYDI David

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21694	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	GABOYARD Fabien
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21695	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	GALY Ghislain
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21833	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	04/09/2020	GAUBERT Jean Baptiste
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21834	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	04/09/2020	GAUBERT Sebastien
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21835	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	04/09/2020	GAUBERT Georges
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21836	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	04/09/2020	GAUMER Iro
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21696	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	HERICOURT Yann
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21697	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	HUGUES Eric
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21698	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	JEUDY Antoine
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21699	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	JULLIEN Sullivan
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21700	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	LAFFAGE Jean Marc
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21701	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	LAFFAGE Olivier
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21702	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	LEVANTACI Didier
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21703	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	MAGNAT Christophe
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21704	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	MARIN Stephane
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21705	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	MICHEAU Jean-Pierre
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21706	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	MICHEAU Toni
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21707	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	MULET Gerald
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21708	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	PEREZ Bernard
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21709	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	PIGASSOU MICHEAU David
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21710	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	QUESSADA Pierre Olivier
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21711	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	RESTE Olivier
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21712	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	RESTE Frederick
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21713	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	SOUNAC Florent
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21714	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	VAYSSIERE Frédéric
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21715	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	VIALE Nicolas
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 21716	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	03/09/2020	SAS SEVERINE JOSEPH
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 22162	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	08/09/2020	DEMONTIS Dominique
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 22163	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	08/09/2020	MATHIEU PASCAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 22488	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	10/09/2020	HUERTAS Sylvain
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35728	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	16/12/2020	ALAZET Jean-Roger
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35729	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	16/12/2020	BES Denis
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35730	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	16/12/2020	EYCHENNE Christophe
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35731	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	16/12/2020	GUINOT Christophe
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35732	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	16/12/2020	JAULENT Lucas

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35733	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	16/12/2020	KROOCKMANN Jacques
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35734	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	16/12/2020	PAYRE Luc
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 35735	65 / 6574 / 928	65	6574	400,00	Crise COVID- aide en direction - 1	16/12/2020	LA PERLE GRUISSANAISE
	Soutien tissu economique			Pêcheurs			20 800,00	Aide aux petits métiers en complément de l'aide régionale		
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14999	65 / 65734 / 312	65	65734	40 000,00	Crise COVID- mesures exception - 1	17/06/2020	CUCUGNAN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15000	65 / 65734 / 312	65	65734	40 000,00	Crise COVID- mesures exception - 1	17/06/2020	DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15001	65 / 65734 / 312	65	65734	40 000,00	Crise COVID- mesures exception - 1	17/06/2020	LASTOURS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15002	65 / 65734 / 312	65	65734	30 000,00	Crise COVID- mesures exception - 1	17/06/2020	LAPRADELLE PUILAURENS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15003	65 / 65734 / 312	65	65734	2 500,00	Crise COVID- mesures exception - 1	17/06/2020	ALET LES BAINS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15004	65 / 65734 / 312	65	65734	10 000,00	Crise COVID- mesures exception - 1	17/06/2020	ST HILAIRE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15005	65 / 65734 / 312	65	65734	3 000,00	Crise COVID- mesures exception - 1	17/06/2020	SAISSAC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15006	65 / 65734 / 312	65	65734	4 400,00	Crise COVID- mesures exception - 1	17/06/2020	VILLEROUGE-TERMENES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14802	65 / 65734 / 312	65	65734	20 000,00	Crise COVID- mesures exception - 1	16/06/2020	TERMES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14803	65 / 65734 / 312	65	65734	17 500,00	Crise COVID- mesures exception - 1	16/06/2020	ARQUES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14804	65 / 65734 / 312	65	65734	10 000,00	Crise COVID- mesures exception - 1	16/06/2020	CAUNES-MINERVOIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14805	65 / 65734 / 312	65	65734	10 000,00	Crise COVID- mesures exception - 1	16/06/2020	ST PAPOUL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14806	65 / 65734 / 312	65	65734	12 500,00	Crise COVID- mesures exception - 1	16/06/2020	CDC PYRENEES AUDOISES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14807	65 / 65734 / 312	65	65734	10 000,00	Crise COVID- mesures exception - 1	16/06/2020	TUCHAN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 15007	65 / 6574 / 312	65	6574	2 500,00	Crise COVID- mesures exception - 1	17/06/2020	AMI ABBAYE VILLELONGUE
	Soutien tissu economique			Aide aux sites pôle			252 400,00			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32450	65 / 6574 / 51	65	6574	23 717,64	Prime exceptionnelle Covid-19 MECS Carcassonne	02/12/2020	ASS DEP PUPILLES DE L ENSEIGNEMENT
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32451	65 / 6574 / 51	65	6574	27 723,53	Prime exceptionnelle Covid-19 MECS Lézignan-Corbières	02/12/2020	ASS DEP PUPILLES DE L ENSEIGNEMENT
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32452	65 / 6574 / 51	65	6574	34 394,12	Prime exceptionnelle Covid-19 MECS Narbonne	02/12/2020	ASS DEP PUPILLES DE L ENSEIGNEMENT
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32453	65 / 6574 / 51	65	6574	864,70	Prime exceptionnelle Covid-19 SADAF	02/12/2020	ASS DEP PUPILLES DE L ENSEIGNEMENT
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32454	65 / 6574 / 51	65	6574	21 355,00	Prime exceptionnelle Covid-19 MECS Ange gardien	02/12/2020	MAISON D ENFANTS DE L ANGE GARDIEN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32455	65 / 6574 / 51	65	6574	38 841,18	Prime exceptionnelle Covid-19 ANRAS SPEP Olympe de Gouges Fendeille	02/12/2020	ANRAS CENTRE EDUCATIF PROFESSIONNEL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32456	65 / 6574 / 51	65	6574	1 500,00	Primes exceptionnelles Covid-19 LA BORIE	02/12/2020	LA BORIE SANT
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32457	65 / 6574 / 51	65	6574	32 564,92	Prime exceptionnelle Covid-19 MECS Le Rayon de soleil	02/12/2020	LE RAYON DE SOLEIL MAISON D ENFANTS

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32458	65 / 6574 / 51	65	6574	14 188,24	Prime exceptionnelle Covid-19 Centre parental	02/12/2020	ADAF
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32459	65 / 6574 / 51	65	6574	1 200,00	Primes exceptionnelles Covid-19 LA PINEDE	02/12/2020	SANT LA PINEDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32460	65 / 6574 / 51	65	6574	244,80	Prime exceptionnelle Covid-19 GDAAF	02/12/2020	GROUPEMENT DEPARTEMENTAL D AIDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32461	65 / 6574 / 51	65	6574	2 294,12	Prime exceptionnelle Covid-19 Prévention spécialisée	02/12/2020	ABP 21
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32462	65 / 6574 / 51	65	6574	4 762,00	Prime exceptionnelle Covid-19 SAMIE	02/12/2020	FEDERATION AUDOISE DES OEUVRES LAIQUES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32496	65 / 6574 / 51	65	6574	2 734,51	Primes exceptionnelles Covid-19 LE BERGER	02/12/2020	LE BERGER
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32463	65 / 6574 / 51	65	6574	2 400,00	Primes exceptionnelles Covid-19 LE PIED A L'ETRIER	02/12/2020	LE PIED A L ETRIER ARQUES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32497	65 / 6574 / 51	65	6574	1 200,00	Primes exceptionnelles Covid-19 LE TEAM	02/12/2020	LE TEAM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32464	65 / 6574 / 51	65	6574	3 600,00	Primes exceptionnelles Covid-19 NEW LIFE	02/12/2020	NEW LIFE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32465	65 / 6574 / 51	65	6574	3 600,00	Primes exceptionnelles Covid-19 PEGASE	02/12/2020	ASS PEGASE BREZILHAC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32466	65 / 6574 / 51	65	6574	2 629,41	Primes exceptionnelles Covid-19 TARA	02/12/2020	ASSOCIATION TARA
	Aide sociale				ASE		219 814,17			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32774	65 / 6574 / 538	65	6574	21 255,32	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	A2MICILE CARCASSONNE SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32775	65 / 6574 / 538	65	6574	1 927,21	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	AUDE MENAGE SERVICES PARTICULIERS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32776	65 / 6574 / 538	65	6574	5 980,36	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	AIVIDANCE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32777	65 / 6574 / 538	65	6574	2 594,64	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	DELAUYAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32778	65 / 6574 / 538	65	6574	12 281,18	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	AD2A AUDE DOMICILE AIDE ET ASSISTANCE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32779	65 / 6574 / 538	65	6574	2 636,93	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	SARL DS SERVICES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32780	65 / 6574 / 538	65	6574	3 112,21	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	ASSISTANCE DEPENDANCE SERVICES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32781	65 / 6574 / 538	65	6574	10 197,32	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	DOMITIA SERVICES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32782	65 / 6574 / 538	65	6574	3 918,75	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	ABC DOMICILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32783	65 / 6574 / 538	65	6574	17 590,79	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	DOMICIL PLUS SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32784	65 / 6574 / 538	65	6574	9 139,04	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	AAA AIDES ET ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32785	65 / 6574 / 538	65	6574	18 348,82	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	DEVELOPPEMENT DES HAUTES CORBIERES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32786	65 / 6574 / 538	65	6574	22 792,25	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	A2MICILE NARBONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32787	65 / 6574 / 538	65	6574	9 250,00	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	DOMACTIONS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32788	65 / 6574 / 538	65	6574	11 070,82	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	AXION SERVICES A LA PERSONNE

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32789	65 / 6574 / 538	65	6574	19 485,71	subvention primes Covid - 1	03/12/2020	HEUREUX SOUS SON TOIT EURL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33137	65 / 6574 / 538	65	6574	37 434,46	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	ASS AIDE A DOMICILE AUX ISOLES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33138	65 / 6574 / 538	65	6574	65 970,32	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	FEDERATION ADMR DE L AUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33139	65 / 6574 / 538	65	6574	24 647,14	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	L ILE AUX FAMILLES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33140	65 / 6574 / 538	65	6574	5 021,43	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	SARL SKMC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33141	65 / 6574 / 538	65	6574	9 354,29	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	AIDE ASSISTANCE ET SERVICE A DOMICILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33142	65 / 6574 / 538	65	6574	67 081,25	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CIA CARCASSONNE AGGLO SOLIDARITE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33143	65 / 6574 / 538	65	6574	18 071,43	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CIA CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33144	65 / 6574 / 538	65	6574	60 575,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CIA COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33145	65 / 6574 / 538	65	6574	38 298,02	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CIA DES PYRENEES AUDOISES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33146	65 / 6574 / 538	65	6574	9 387,14	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CIA DE LA MONTAGNE NOIRE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33147	65 / 6574 / 538	65	6574	36 878,57	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CIA DU SIVOM NARBONNE RURAL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33148	65 / 6574 / 538	65	6574	49 916,07	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CIA CORBIERES EN MEDITERRANEE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33149	65 / 6574 / 538	65	6574	23 582,14	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CIA SUD MINERVOIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33150	65 / 6574 / 538	65	6574	58 672,04	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CCAS DE NARBONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33151	65 / 6574 / 538	65	6574	37 836,98	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CDC DU LIMOUXIN
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33152	65 / 6574 / 538	65	6574	8 742,86	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	ASSOCIATION PRIORITE DOMICILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33153	65 / 6574 / 538	65	6574	9 705,07	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	APF SERVICES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33154	65 / 6574 / 538	65	6574	3 807,14	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	AIDE ET SOUTIEN EN MINERVOIS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33155	65 / 6574 / 538	65	6574	35 535,11	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	SOLUTIA CARCASSONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33156	65 / 6574 / 538	65	6574	15 883,93	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	AUDE DOMICILE SERVICES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33157	65 / 6574 / 538	65	6574	26 076,79	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	VITALLIANCE SAS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33158	65 / 6574 / 538	65	6574	6 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	ALPEDALFOC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33159	65 / 6574 / 538	65	6574	9 500,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	CENTRE HOSPITALIER DE CASTELNAUDARY
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33160	65 / 6574 / 538	65	6574	14 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	MAISON DES OLIVIERS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33106	65 / 6574 / 52	65	6574	20 500,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	APAJH 11 FOYER DE LAROQUE DE FA

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnancement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33107	65 / 6574 / 52	65	6574	15 500,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	APAJH 11 FOYER PORT LEUCATE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33108	65 / 6574 / 52	65	6574	15 500,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	APAJH 11 FOYER DE CAPENDU
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33109	65 / 6574 / 52	65	6574	16 500,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	APAJH 11 FOYER DE SAISSAC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33110	65 / 6574 / 52	65	6574	16 500,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	SAVS APAJH 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33111	65 / 6574 / 52	65	6574	38 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	FOYER DE VIE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33112	65 / 6574 / 52	65	6574	16 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	FOYER D HEBERGEMENT DE LASTOURS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33113	65 / 6574 / 52	65	6574	13 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	AFDAIM FOYER NARBONNE LA CLAPE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33114	65 / 6574 / 52	65	6574	19 000,00	subvention primes Covid FDV - 1	04/12/2020	AFDAIM FOYER CHAMINADE NARBONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33115	65 / 6574 / 52	65	6574	3 500,00	subvention primes Covid foyer - 1	04/12/2020	AFDAIM FOYER CHAMINADE NARBONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33116	65 / 6574 / 52	65	6574	4 500,00	subvention primes Covid CAJ - 1	04/12/2020	AFDAIM FOYER CHAMINADE NARBONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33117	65 / 6574 / 52	65	6574	7 000,00	subvention primes Covid FH - 1	04/12/2020	AFDAIM FOYER CHAMINADE NARBONNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33118	65 / 6574 / 52	65	6574	2 000,00	subvention primes Covid CAJ - 1	04/12/2020	AFDAIM FOYER DU MINERVOIS PUICHERIC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33119	65 / 6574 / 52	65	6574	8 000,00	subvention primes Covid FDV - 1	04/12/2020	AFDAIM FOYER DU MINERVOIS PUICHERIC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33120	65 / 6574 / 52	65	6574	14 000,00	subvention primes Covid FH - 1	04/12/2020	AFDAIM FOYER DU MINERVOIS PUICHERIC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33121	65 / 6574 / 52	65	6574	3 500,00	subvention primes Covid foyer - 1	04/12/2020	FOYER LES HIRONDELLES A LIMOUX
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33122	65 / 6574 / 52	65	6574	6 500,00	subvention primes Covid FH - 1	04/12/2020	FOYER LES HIRONDELLES A LIMOUX
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33123	65 / 6574 / 52	65	6574	4 500,00	subvention primes Covid FDV - 1	04/12/2020	AFDAIM FOYER LES HIRONDELLES DE CASTELNAUDARY
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33124	65 / 6574 / 52	65	6574	9 500,00	subvention primes Covid FH - 1	04/12/2020	AFDAIM FOYER LES HIRONDELLES DE CASTELNAUDARY
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33125	65 / 6574 / 52	65	6574	34 500,00	subvention primes Covid FDV - 1	04/12/2020	FOYER DE PENNAUTIER AFDAIM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33126	65 / 6574 / 52	65	6574	1 000,00	subvention primes Covid CAJ - 1	04/12/2020	FOYER DE PENNAUTIER AFDAIM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33127	65 / 6574 / 52	65	6574	8 500,00	subvention primes Covid foyer - 1	04/12/2020	FOYER DE PENNAUTIER AFDAIM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33128	65 / 6574 / 52	65	6574	8 000,00	subvention primes Covid FH - 1	04/12/2020	FOYER DE PENNAUTIER AFDAIM

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnancement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33129	65 / 6574 / 52	65	6574	10 500,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	FOYER JOULIA AFDAIM ARZENS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33130	65 / 6574 / 52	65	6574	9 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	ASSOCIATION LES CEDRES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33131	65 / 6574 / 52	65	6574	8 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	APF FRANCE HANDICAP
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33132	65 / 6574 / 52	65	6574	4 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	SERVICE D AIDE A LA VIE SOCIALE SAVS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33133	65 / 6574 / 52	65	6574	17 500,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	ANSEI FOYER PAULE MONTALT
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33134	65 / 6574 / 52	65	6574	16 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	FOYER DE VIE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33135	65 / 6574 / 52	65	6574	9 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	ASM CERS FOYER
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33136	65 / 6574 / 52	65	6574	2 000,00	subvention primes Covid - 1	04/12/2020	SERVICE ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33521	65 / 6574 / 538	65	6574	34 935,71	subvention primes Covid - 1	07/12/2020	DOMICIL SERVICES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33522	65 / 6574 / 538	65	6574	7 794,64	subvention primes Covid - 1	07/12/2020	PLAISIR DE VIVRE EURL
	Aide sociale	Soutien en matière sociale			PA - PH		1 247 788,88			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14050	011 / 611 / 532	011	611	125,00	Soutien psy COVID - ES Lauragais mai 2020	08/06/2020	NOURI MERIYEM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14051	011 / 611 / 532	011	611	900,00	Soutien psy COVID - ES Littoral mai 2020	08/06/2020	FURET CECILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14052	011 / 611 / 532	011	611	300,00	Soutien psy COVID - ES Zone C.M. mai 2020	08/06/2020	FURET CECILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 18286	011 / 611 / 532	011	611	345,00	Accompagnement psy crise COVID-19 - Juin 2020	23/07/2020	NOURI MERIYEM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 18287	011 / 611 / 532	011	611	150,00	Accompagnement psy - Crise COVID-19 - juin 2020 ES CM	23/07/2020	FURET CECILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 18288	011 / 611 / 532	011	611	300,00	Accompagnement psy crise COVID -19 - ES Littoral juin 2020	23/07/2020	FURET CECILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 18731	011 / 611 / 532	011	611	300,00	2020 ES MHVA soutien PA COVID 19	29/07/2020	CRABOL CAMILLE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 18732	011 / 611 / 532	011	611	480,00	2020 ES Lauragais soutien PA COVID 19	29/07/2020	NOURI MERIYEM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 18733	011 / 611 / 532	011	611	850,00	2020 ES Littoral soutien PA COVID 19	29/07/2020	FURET CECILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 22551	011 / 611 / 532	011	611	650,00	COVID 19 - ES Littoral soutien psy (août 2020)	10/09/2020	FURET CECILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 22552	011 / 611 / 532	011	611	150,00	COVID 19 - ES CM soutien psy (août 2020)	10/09/2020	FURET CECILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 22553	011 / 611 / 532	011	611	185,00	COVID 19 - ES Lauragais soutien psy (août 2020)	10/09/2020	NOURI MERIYEM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 26719	011 / 611 / 532	011	611	325,00	COVID19 - Soutien psy PA MHVA septembre 2020	16/10/2020	CRABOL CAMILLE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 26721	011 / 611 / 532	011	611	450,00	COVID19 - ES Littoral - septembre 2020	16/10/2020	FURET CECILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 26722	011 / 611 / 532	011	611	480,00	COVID19 -ES Lauragais - septembre 2020	16/10/2020	NOURI MERIYEM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 28398	011 / 611 / 532	011	611	150,00	COVID 19 - ES Littoral - octobre 2020	04/11/2020	FURET CECILE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 28399	011 / 611 / 532	011	611	150,00	COVID 19 - ES Corbières Minervois - octobre 2020	04/11/2020	FURET CECILE

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnancement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 28400	011 / 611 / 532	011	611	560,00	COVID 19 - ES Lauragais - octobre 2020	04/11/2020	NOURI MERIYEM
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13102	65 / 6568 / 48	65	6568	400,00	AMIGUES Adèle aide internes covid-19	28/05/2020	AMIGUES Adele
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13311	65 / 6568 / 48	65	6568	700,00	BURLAT COLINE aide interne covid 2020	02/06/2020	BURLAT Coline
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13312	65 / 6568 / 48	65	6568	600,00	COTINET Yohan aide interne covid 2020	02/06/2020	COTINET Yohan
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13313	65 / 6568 / 48	65	6568	400,00	ESPERON Florian aide interne covid 2020	02/06/2020	ESPERON Florian
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13314	65 / 6568 / 48	65	6568	700,00	FONTAINE Quentin aide interne covid 2020	02/06/2020	FONTAINE Quentin
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13315	65 / 6568 / 48	65	6568	200,00	GAUTIER Alexia aide interne covid 2020	02/06/2020	GAUTIER Alexia
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13316	65 / 6568 / 48	65	6568	200,00	GEMARIN Gregory aide interne covid 2020	02/06/2020	GEMARIN Gregory
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13317	65 / 6568 / 48	65	6568	600,00	GOBERT Chloé aide interne covid 2020	02/06/2020	GOBERT Chloe
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13318	65 / 6568 / 48	65	6568	200,00	HALIMI Abdel aide interne covid 2020	02/06/2020	HALIMI Abdelouahab
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13319	65 / 6568 / 48	65	6568	200,00	NOYER Nicolas aide interne covid 2020	02/06/2020	NOYER Nicolas
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13320	65 / 6568 / 48	65	6568	600,00	PERRIN Sophie aide interne covid 2020	02/06/2020	PERRIN Sophie
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13321	65 / 6568 / 48	65	6568	400,00	RABE Clémence aide interne covid 2020	02/06/2020	RABE Clemence
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13322	65 / 6568 / 48	65	6568	600,00	RAYNAUD Lisa aide interne covid 2020	02/06/2020	RAYNAUD Lisa
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13323	65 / 6568 / 48	65	6568	400,00	RESCAN Camille aide interne covid 2020	02/06/2020	RESCAN Camille
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13324	65 / 6568 / 48	65	6568	300,00	RUBIRA Laura aide interne covid 2020	02/06/2020	RUBIRA Laura
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13325	65 / 6568 / 48	65	6568	600,00	VANDON Yann aide interne covid 2020	02/06/2020	VANDON Yann
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13326	65 / 6568 / 48	65	6568	300,00	VERNIER Clémence aide interne covid 2020	02/06/2020	VERNIER Clemence
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 14472	65 / 6568 / 48	65	6568	600,00	BASSET Anaëlle aide internes covid 2020	11/06/2020	BASSET Anaëlle
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 33101	65 / 652418 / 51	65	652418	3 990,00	COVID 19/ ACCOMPAGNEMENT A DISTANCE FAMILLES ASE	04/12/2020	CENTRE INFORMATION DROITS DES FEMMES
	Aide sociale	Soutien en matière sociale		aide aux familles			18 840,00			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 36403	65 / 6574 / 58	65	6574	4 800,00	Subv fonct 2020 LES RESTOS DU COEURS Aides exceptionnelles COVID	23/12/2020	ASSOCIATION RESTAURANTS DU COEUR DE L'AUDE
	Aide sociale	Soutien en matière sociale		Secours urgence			4 800,00			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12865	011 / 6245 / 81	011	6245	815,00	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	26/05/2020	MENARDEAU ANNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12866	011 / 6245 / 81	011	6245	385,61	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	26/05/2020	MENARDEAU ANNE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12867	011 / 6245 / 81	011	6245	798,52	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	26/05/2020	ADIATE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12868	011 / 6245 / 81	011	6245	990,95	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	26/05/2020	SARL TAXI CATHARES
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12869	011 / 6245 / 81	011	6245	1 739,93	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	26/05/2020	TAXI JEREMY
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12870	011 / 6245 / 81	011	6245	2 917,32	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	26/05/2020	TAXI JEREMY

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12871	011 / 6245 / 81	011	6245	4 817,75	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	26/05/2020	ADIATE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12872	011 / 6245 / 81	011	6245	4 386,62	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	26/05/2020	ADIATE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12873	011 / 6245 / 81	011	6245	473,62	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	26/05/2020	TAXI DU SUD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12977	011 / 6245 / 81	011	6245	738,35	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	TAXI AMBULANCES DE LA CLAMOUX
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12978	011 / 6245 / 81	011	6245	1 654,47	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	APPEL TAXI 11
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12979	011 / 6245 / 81	011	6245	3 458,63	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	CASTRIGNANO JEAN CLAUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12980	011 / 6245 / 81	011	6245	205,06	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	CASTRIGNANO JEAN CLAUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12981	011 / 6245 / 81	011	6245	1 252,31	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	CASTRIGNANO JEAN CLAUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12982	011 / 6245 / 81	011	6245	5 821,74	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	LES FIACRES GIRONDINS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12983	011 / 6245 / 81	011	6245	2 226,49	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	LES FIACRES GIRONDINS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12984	011 / 6245 / 81	011	6245	814,34	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	LES FIACRES GIRONDINS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12985	011 / 6245 / 81	011	6245	1 362,85	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	LES FIACRES GIRONDINS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12987	011 / 6245 / 81	011	6245	3 788,34	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	VORTEX SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12988	011 / 6245 / 81	011	6245	4 177,87	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	J L INTERNATIONAL SAS
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12989	011 / 6245 / 81	011	6245	2 381,20	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	MCGBT ULYSSE 66 SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12990	011 / 6245 / 81	011	6245	5 901,57	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	MCGBT ULYSSE 66 SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12991	011 / 6245 / 81	011	6245	1 420,32	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	MCGBT ULYSSE 66 SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12992	011 / 6245 / 81	011	6245	1 146,10	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	NAYACH GERARD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12993	011 / 6245 / 81	011	6245	1 283,02	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	NAYACH GERARD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12994	011 / 6245 / 81	011	6245	2 128,91	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	NAYACH GERARD
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12995	011 / 6245 / 81	011	6245	4 110,59	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	TAXI MANU
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12996	011 / 6245 / 81	011	6245	3 740,29	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	TAXI MANU

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12997	011 / 6245 / 81	011	6245	2 025,03	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	TAXI PAUQUET OLIVIER
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12998	011 / 6245 / 81	011	6245	2 163,58	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	LOMBARD FAJAL SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12999	011 / 6245 / 81	011	6245	3 869,97	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	LOMBARD FAJAL SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13000	011 / 6245 / 81	011	6245	1 346,50	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	LOMBARD FAJAL SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13001	011 / 6245 / 81	011	6245	2 931,75	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	LOMBARD FAJAL SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13002	011 / 6245 / 81	011	6245	666,13	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	LOMBARD FAJAL SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13003	011 / 6245 / 81	011	6245	4 638,51	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	LOMBARD FAJAL SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13004	011 / 6245 / 81	011	6245	2 153,55	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	AMBULANCE TAXI VEYRIER SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13005	011 / 6245 / 81	011	6245	1 709,50	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	AMBULANCE TAXI VEYRIER SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13006	011 / 6245 / 81	011	6245	3 320,06	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	AMBULANCE TAXI VEYRIER SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13007	011 / 6245 / 81	011	6245	1 448,81	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés)	27/05/2020	AMBULANCE TAXI VEYRIER SARL
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 31987	011 / 6245 / 81	011	6245	506,26	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés) COVID	30/11/2020	TAXI PAUQUET OLIVIER
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 31988	011 / 6245 / 81	011	6245	1 229,05	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés) COVID	30/11/2020	CASTRIGNANO JEAN CLAUDE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 34524	011 / 6245 / 81	011	6245	1 164,31	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés) covid	10/12/2020	TAXI JEREMY
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 34525	011 / 6245 / 81	011	6245	1 962,72	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés) COVID	10/12/2020	TAXI MANU
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 34540	011 / 6245 / 81	011	6245	2 500,72	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés) COVID	10/12/2020	ADIATE
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 32792	011 / 6245 / 81	011	6245	1 044,47	Transports scolaires adaptés (individuels ou groupés) COVID	03/12/2020	J L INTERNATIONAL SAS
	Surcoût induit sur les contrats			transports sco PH			99 618,69			
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12751	011 / 615231 / 621	011	615231	550,14	DTCM-Mission SPS dans le cadre des travaux de curage de fossés en période d'épidémie de Coronavirus-Ac1 et dr	26/05/2020	SAS FONGARO FRÉDÉRIC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12752	011 / 615231 / 621	011	615231	550,14	DTCM-Mission SPS-Création de poutres de renforcement de chaussée en période d'épidémie de COVID-19-Ac1 et dr	26/05/2020	SAS FONGARO FRÉDÉRIC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11782	011 / 615231 / 621	011	615231	252,89	SOA-DEGA-ACD0310 12-RD 310-PR 3+659-Remplacement de garde-corps-LABASTIDE-EN-VAL coord covid	11/05/2020	SAS FONGARO FRÉDÉRIC

Annexe 3 du projet de décision modificative N°3 (DM3) 2020

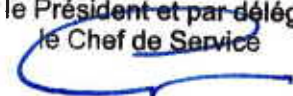
DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ELIGIBLES AU MECANISME D'ETALEMENT DES CHARGES

Exercice	Entité financière	Section	N° Mandat	Imputation comptable var.	Chapitre	Article	Montant ordonnancé	Objet liquidation	Date d'ordonnancement	Libellé du Tiers
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 11783	011 / 615231 / 621	011	615231	252,89	SOA - DEGA 2020 - ND613 06 - RD 613 - PR 02+810 - Montredon-Corbières - Mission SPS Covid-19	11/05/2020	SAS FONGARO FRÉDÉRIC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 12628	011 / 615231 / 621	011	615231	1 220,08	SOA - DEGA 2020 - BD624 04 - RD 624 - PR 21+771 - Payra-sur-l'Hers - Mission SPS	20/05/2020	CBIT SARL COORDINAT BATIMENTS ET TP
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 13783	011 / 615231 / 621	011	615231	319,44	SOA-DEGA-ACD0310 12-RD 310-PR 3+659-Remplacement de garde-corps-LABASTIDE-EN-VAL coord covid	05/06/2020	SAS FONGARO FRÉDÉRIC
2020	Budget principal	Fonctionnement	2020 - 19984	011 / 615231 / 621	011	615231	294,94	SOA - DEGA 2020 - ND613 06 - RD 613 - PR 02+810 - Montredon-Corbières - Mission SPS Covid-19	13/08/2020	SAS FONGARO FRÉDÉRIC
Surcoût induit sur les contrats				Mission SPS			3 440,52			
Total Général mandaté							3 813 737,45			

Fait à Carcassonne, le 30 décembre 2020

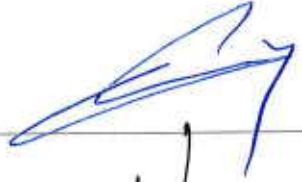
L'Ordonnateur, arrête le présent état à la somme totale de :
 Trois millions huit-cent treize mille sept cent trente-sept euros et quarante-cinq centimes

Pour le Président et par délégation
 le Chef de Service

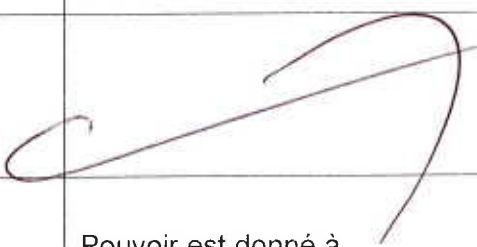

Nicolas Conejero

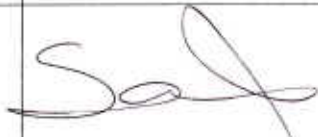
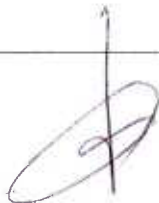
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 15 avril 2021 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 – autorisations de programme des budgets annexes

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2020 des budgets annexes.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et individualisées au cours de l'exercice 2020.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail des affectations sur les différents budgets annexes :

	AP initiale	AP révisée	AP affectée
Laboratoire vétérinaire départemental	51 000,00	131 000,00	131 000,00
H - Aménagement du territoire	30 000,00	110 000,00	110 000,00
H5 - Agriculture et pêche	30 000,00	110 000,00	110 000,00
K - Administration générale	21 000,00	21 000,00	21 000,00
K3 - Systèmes d'information et télécommunications	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	0,00	0,00	0,00
Parc départemental / laboratoire routier	0,00	0,00	0,00
Total général	51 000,00	131 000,00	131 000,00

Les autorisations de programme pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental concernent l'acquisition de matériel et outillage technique à hauteur de 110 000 €, dont une AP adoptée en DM2 de 2020 par anticipation pour 80 000 € et 21 000 € pour le renouvellement du logiciel du laboratoire. Aucune AP n'a fait l'objet de caducité.

Aucune autorisation de programme pour les budgets annexes de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et du parc départemental / laboratoire routier n'a été votée au cours de l'exercice 2020.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir prendre acte du bilan des individualisations des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragne

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 9

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2020 – autorisations de programme – Budgets annexes

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de prendre acte du bilan des individualisations des autorisations de programme (AP) 2020 des budgets annexes, soit :
 - 131 000 € pour le budget du laboratoire vétérinaire.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et individualisées au cours de l'exercice 2020.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail des affectations sur les différents budgets annexes :

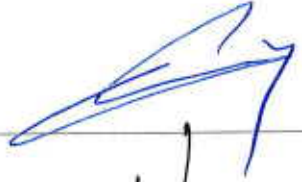
	AP initiale	AP révisée	AP affectée
Laboratoire vétérinaire départemental	51 000,00	131 000,00	131 000,00
H - Aménagement du territoire	30 000,00	110 000,00	110 000,00
H5 - Agriculture et pêche	30 000,00	110 000,00	110 000,00
K - Administration générale	21 000,00	21 000,00	21 000,00
K3 - Systèmes d'information et télécommunications	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	0,00	0,00	0,00
Parc départemental / laboratoire routier	0,00	0,00	0,00
Total général	51 000,00	131 000,00	131 000,00

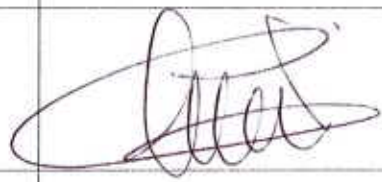
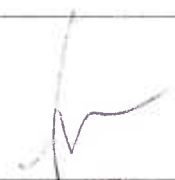
Les autorisations de programme pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental concernent l'acquisition de matériel et outillage technique à hauteur de 110 000 €, dont une AP adoptée en DM2 de 2020 par anticipation pour 80 000 € et 21 000 € pour le renouvellement du logiciel du laboratoire. Aucune AP n'a fait l'objet de caducité.

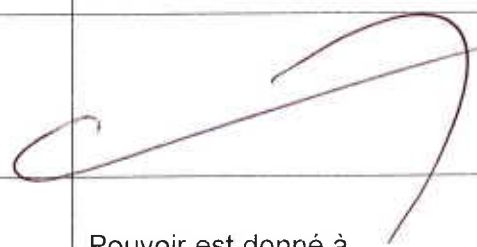
Aucune autorisation de programme pour les budgets annexes de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et du parc départemental / laboratoire routier n'a été votée au cours de l'exercice 2020.

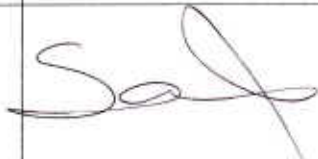
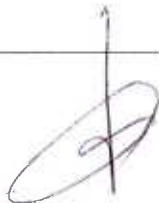
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 15 avril 2021 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

Compte de gestion 2020 présenté par le Payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources,

2– Aspects budgétaires,

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2020, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Je vous rappelle que le résultat 2020 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2020 le compte administratif du laboratoire vétérinaire se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 441 416,32 €, et le montant des recettes à 1 431 781,98 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 9 634,34 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du laboratoire vétérinaire présente un excédent d'investissement de 34 189,97 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 413 697,55	1 413 697,55	0,00	0,00	0,00
Investissement	27 718,77	18 084,43	-9 634,34	43 824,31	34 189,97
Total	1 441 416,32	1 431 781,98	-9 634,34	43 824,31	34 189,97

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	1 220 297,81	1 413 642,40	193 344,59	15,84%
Prise en charge du déficit du budget annexe	818 221,67	985 753,04	167 531,37	20,48%
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	402 076,14	427 889,36	25 813,22	6,42%
Administration générale	1,30	55,15	53,85	4142,31%
Ressources humaines	1,30	55,15	53,85	4142,31%
FONCTIONNEMENT REEL	1 220 299,11	1 413 697,55	193 398,44	15,85%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 220 299,11	1 413 697,55	193 398,44	15,85%

Les recettes de fonctionnement d'un montant total de 1 413 697,55 € sont en augmentation par rapport à l'année dernière, soit 0,19 M€.

La prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal est en augmentation de 0,17 M€, soit + 20,48 % en lien avec l'accroissement d'activité du laboratoire. Elle représente près de 70 % des recettes réelles de fonctionnement. Les recettes issues de l'activité du laboratoire vétérinaire départemental augmentent de 0,03 M€ avec notamment les produits des taxes d'analyses (+ 10 422,71 €), l'activité d'audit conseil cuisines et de formation externe (+ 3 090 €), le remboursement de frais par d'autres structures (- 2 387,47 €), les autres participations de l'Etat (+ 11 049,20 €) et les autres produits exceptionnels (+ 3 638,78 €).

- Les dépenses 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	246 213,54	300 986,37	54 772,83	22,25%
Administration générale	953 717,31	1 094 626,75	140 909,44	14,77%
Ressources humaines	884 011,70	1 018 920,65	134 908,95	15,26%
Systèmes d'information et télécommunications	12 112,55	13 105,92	993,37	8,20%
Logistique et patrimoine	57 593,06	62 600,18	5 007,12	8,69%
 FONCTIONNEMENT REEL	1 199 930,85	1 395 613,12	195 682,27	16,31%
Opérations d'ordre	20 368,26	18 084,43	-2 283,83	-11,21%
Amortissements	20 368,26	18 084,43	-2 283,83	-11,21%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 220 299,11	1 413 697,55	193 398,44	15,85%

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 1 395 613,12 € et sont supérieures à celles de l'année dernière (+ 0,2 M€), soit + 16,31 %.

L'augmentation observée sur la mission « Aménagement et attractivité du territoire » (+ 0,05 M€) est essentiellement due aux traitements des analyses sanitaires, l'achat de médicaments et de fournitures indispensables au fonctionnement du service. Quant à la mission « Administration générale » (+ 0,14 M€), la hausse concerne le programme « ressources humaines » (+ 0,13 M€) due au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) au contraire du poste de formations en lien avec la spécificité du service qui est en baisse. Le programme « systèmes d'information et télécommunications » est stable (+ 993,37 €) et le poste « logistique et patrimoine » en hausse (+ 5 007,12 €) en lien avec les frais de maintenance et la redevance COVALDEM.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	0,00	0,00	0,00	0,00%
Opérations d'ordre	20 368,26	18 084,43	-2 283,83	-11,21%
Amortissements	20 368,26	18 084,43	-2 283,83	-11,21%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	20 368,26	18 084,43	-2 283,83	-11,21%

Les seules recettes pour la section d'investissement sont générées par les dotations aux amortissements. En effet, le budget du laboratoire vétérinaire n'a dégagé aucun besoin de financement lors de l'exercice 2020.

- Les dépenses 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	1 287,42	21 810,84	20 523,42	1594,15%
Administration générale	0,00	5 907,93	5 907,93	0,00%
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	5 907,93	5 907,93	0,00%
Logistique et patrimoine	0,00	0,00	0,00	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	1 287,42	27 718,77	26 431,35	2053,05%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 287,42	27 718,77	26 431,35	2053,05%

D'un montant de 27 718,77 €, les dépenses de la section d'investissement sont en augmentation par rapport à l'année dernière (+ 0,03 M€). Les investissements relevant de la **mission « Aménagement et attractivité du territoire »** comprennent l'achat de matériel technique (auto-laveur, pompe) alors que pour la **mission « Administration générale »**, cela concerne les logiciels informatiques.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2020 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2020 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2020 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2020.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 10

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

VU le compte de gestion 2020 présenté par le payeur départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2020,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE,

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2020 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental qui est conforme au compte de gestion et qui s'élève en dépenses à 1 441 416,32 € et en recettes à 1 431 781,98 €.

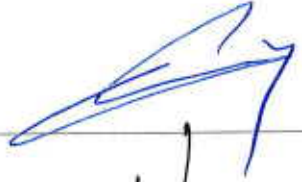
La Présidente du Conseil départemental,

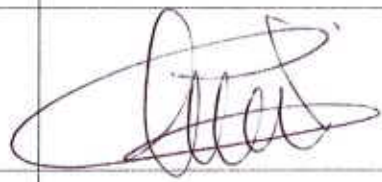
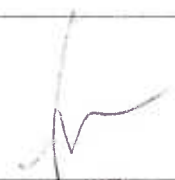


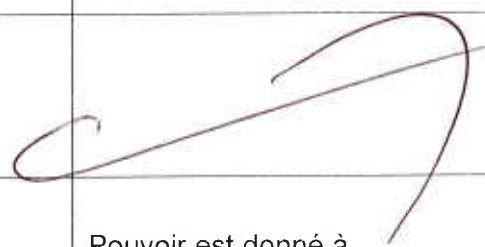
Hélène Sandragne

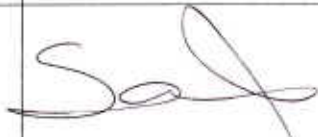
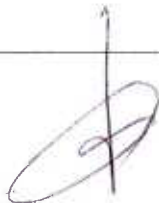
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 15 avril 2021 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

Compte de gestion 2020 présenté par le Payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources

2– Aspects budgétaires,

Ce rapport présente les réalisations au titre de l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2020, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Je vous rappelle que le résultat 2020 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2020, le compte administratif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 071 943,35 € et le montant des recettes à 1 066 549,87 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 5 393,48 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement présente un excédent d'investissement de 23 207,59 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 033 562,77	1 033 562,77	0,00	0,00	0,00
Investissement	38 380,58	32 987,10	-5 393,48	28 601,07	23 207,59
Total	1 071 943,35	1 066 549,87	-5 393,48	28 601,07	23 207,59

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	999 998,28	1 024 851,64	24 853,36	2,49%
Prise en charge du déficit du budget annexe	483 024,65	403 242,67	-79 781,98	-16,52%
Activité du service eau et assainissement	516 973,63	621 608,97	104 635,34	20,24%
Administration générale	2,36	1,13	-1,23	0,00%
FONCTIONNEMENT REEL	1 000 000,64	1 024 852,77	24 852,13	2,49%
Opérations d'ordre	8 710,00	8 710,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 008 710,64	1 033 562,77	24 852,13	2,46%

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 1 024 852,77 € sont supérieures à l'année dernière, soit + 2,49 %.

Les produits relatifs à l'activité du service eau et assainissement sont en diminution de 0,1 M€. Le montant des travaux aux collectivités (participation des communes conventionnées, recherche de fuite, contrôle des dispositifs d'auto-surveillance, prestation défense incendie) est en diminution (- 9 046,26 €) ainsi que la refacturation de mise à disposition de personnel pour l'ATD (- 7 244,00 €), les participations de l'Agence de l'Eau (+ 0,12 M€) sont en augmentation et le montant de 1,13 € représente l'écart nécessaire à l'arrondi du montant du prélèvement à la source.

Le montant de la prise en charge du déficit du budget annexe diminue de 0,08 M€ et représente 39,35 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dépenses 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	193 509,96	183 351,03	-10 158,93	-5,25%
Administration générale	792 155,70	829 288,64	37 132,94	4,69%
Ressources humaines	775 921,20	808 796,08	32 874,88	4,24%
Budget et finances	172,33	2 849,03	2 676,70	1553,24%
Systèmes d'information et télécommunications	6 454,13	5 850,62	-603,51	-9,35%
Logistique et patrimoine	9 608,04	11 792,91	2 184,87	22,74%
FONCTIONNEMENT REEL	985 665,66	1 012 639,67	26 974,01	2,74%
Opérations d'ordre	23 044,98	20 923,10	-2 121,88	-9,21%
Amortissements	23 044,98	20 923,10	-2 121,88	-9,21%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 008 710,64	1 033 562,77	24 852,13	2,46%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 012 639,67 €, et sont relativement stables par rapport à 2019, soit + 2,74 %.

La baisse observée sur la **mission « Environnement et prévention des risques »**, de 10 158,93 €, est due notamment aux remboursements de frais à la collectivité de rattachement en lien avec l'activité du service eau et assainissement (- 37 522,24 €). A l'inverse, les dépenses en lien avec l'analyse des eaux résiduaires sont en augmentation (+ 25 825,36 €).

Quant à la **mission « Administration générale »**, la hausse observée (+ 37 132,94 €) est due principalement au poste « ressources humaines » du fait de l'évolution de carrière des agents ainsi que de l'impact en année pleine des effectifs. Le poste « budget et finances » augmente (+ 2 676,70 €) alors que le poste « système d'information et télécommunications » diminue (- 603,51 €). Concernant le poste « logistique et patrimoine », celui-ci connaît une augmentation des frais d'entretien et réparations sur matériel roulant (+ 2 184,87 €).

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	0,00	12 064,00	12 064,00	
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	0,00	12 064,00	12 064,00	
Opérations d'ordre	23 044,98	20 923,10	-2 121,88	-9,21%
Amortissements	23 044,98	20 923,10	-2 121,88	-9,21%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	23 044,98	32 987,10	9 942,12	43,14%

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 12 064,00 € correspondent au fond de compensation de la TVA. Les opérations d'ordre diminuent de 2 121,88 € suite à la baisse des dotations aux amortissements.

- Les dépenses 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	14 641,40	12 897,85	-1 743,55	-11,91%
Administration générale	0,00	16 772,73	16 772,73	
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	
Logistique et patrimoine	0,00	16 772,73	16 772,73	
INVESTISSEMENT REEL	14 641,40	29 670,58	15 029,18	102,65%
Opérations d'ordre	8 710,00	8 710,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 351,40	38 380,58	15 029,18	64,36%

D'un montant de 29 670,58 €, les dépenses réelles d'investissement augmentent de 15 029,18 €, soit + 102,65 %.

La principale hausse (+ 16 772,73 €) est liée à l'achat d'un véhicule pour les besoins du service. En revanche, le poste matériel et outillage technique (sonde, débitmètre, caméra de canalisation) enregistre une légère baisse (- 1 743,55 €).

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2020 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2020 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2020 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2020.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 11

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

VU le compte de gestion 2020 présenté par le payeur départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2020,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2020 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 1 071 943,35 € et en recettes à 1 066 549 ,87 €.

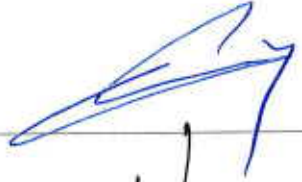
La Présidente du Conseil départemental,

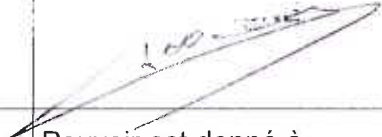


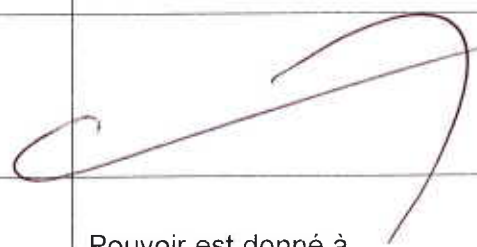
Hélène Sandragne

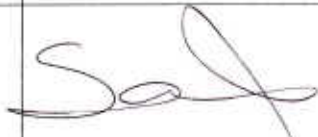
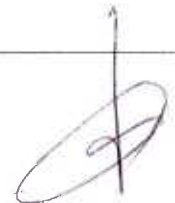
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 15 avril 2021 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

Compte de gestion 2020 présenté par le Payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources,

2– Aspects budgétaires,

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2020, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable public concernant le budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier.

Je vous rappelle que le résultat 2020 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2020, le compte administratif du parc départemental et du laboratoire routier se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 8 055 469,18 € et le montant des recettes à 8 239 649,12 €, soit un solde positif sur l'exercice de 184 179,94 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du parc départemental et du laboratoire routier présente un excédent d'investissement de 3 344 496,81 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	6 960 520,13	6 960 520,13	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 094 949,05	1 279 128,99	184 179,94	3 160 316,87	3 344 496,81
Total	8 055 469,18	8 239 649,12	184 179,94	3 160 316,87	3 344 496,81

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	7 513 429,55	6 959 743,95	-553 685,60	-7,37%
Prise en charge du déficit du budget annexe	437 139,29	236 608,41	-200 530,88	-45,87%
Activité du Parc départemental	7 076 290,26	6 723 135,54	-353 154,72	-4,99%
Administration générale	3 891,05	776,18	-3 114,87	-80,05%
Ressources humaines	1,52	14,68	13,16	865,79%
Budget et finances	3 889,53	761,50	-3 128,03	-80,42%
Cessions	0,00	0,00	0,00	
FONCTIONNEMENT REEL	7 517 320,60	6 960 520,13	-556 800,47	-7,41%
Opérations d'ordre (cessions)	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 517 320,60	6 960 520,13	-556 800,47	-7,41%

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 6 960 520,13 € sont en diminution par rapport à l'année dernière de 556 800,47 €, soit - 7,41 %.

L'activité du parc départemental et du laboratoire routier s'élève à 6 723 135,54 € soit 96,60 % des recettes totales. Les recettes sont en baisse de 353 154,72 € par rapport à l'exercice précédent en lien avec l'arrêt de l'activité lors du premier confinement lié à la crise de la covid19.

Ces recettes proviennent principalement de la location permanente de matériels auprès des centres routiers de la Direction des routes et des transports ou encore de la réalisation de travaux en régie à la demande des divisions territoriales qui font l'objet de refacturation auprès du Département.

Les autres recettes, à la marge, concernent le fonds de compensation TVA (761,50 €) et l'arrondi du montant du prélèvement à la source (14,68 €).

La prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal s'élève à 236 608,41 €, en baisse de - 200 530,88 €.

- Les dépenses 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	3 888 696,46	3 602 335,97	-286 360,49	-7,36%
Administration générale	2 468 205,10	2 284 830,65	-183 374,45	-7,43%
Ressources humaines	2 235 547,71	2 184 185,34	-51 362,37	-2,30%
Budget et finances	777,56	1 060,43	282,87	36,38%
Systèmes d'information et télécommunications	8 018,47	6 638,47	-1 380,00	-17,21%
Logistique et patrimoine	223 861,36	92 946,41	-130 914,95	-58,48%
 FONCTIONNEMENT REEL	6 356 901,56	5 887 166,62	-469 734,94	-7,39%
Opérations d'ordre	1 160 419,04	1 073 353,51	-87 065,53	-7,50%
Amortissements	1 139 619,04	1 073 353,51	-66 265,53	-5,81%
Cessions	20 800,00	0,00	-20 800,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 517 320,60	6 960 520,13	-556 800,47	-7,41%

Les dépenses de fonctionnement réelles d'un montant de 5 887 166,62 € sont en baisse comparées à l'exercice précédent (- 469 734,94 €), soit - 7,39 %.

Les principaux frais liés aux activités du parc départemental et laboratoire routier concernent : les fournitures de voirie (792 151,78 €), les fournitures d'entretien du matériel (10 990,82 €), les frais de combustibles et carburants (709 163,23 €) et les locations mobilières (130 628,60 €). Ces dépenses sont en baisse de 286 360,49 €.

Les ressources humaines, d'un montant de 2 184 185,34 €, sont en baisse de 51 362,37 €, soit - 2,30 % par rapport à l'année dernière, du fait du non renouvellement d'un poste.

Les dépenses relatives aux systèmes d'informations et télécommunications diminuent de 1 380 € par rapport à 2019 notamment les locations et maintenance des copieurs.

Le poste logistique et patrimoine passe de 223 861,36 € à 92 946,41 €, soit une diminution de 130 914,95 € suite à la prise en charge du poste de dépenses des primes d'assurances sur le programme du Parc départemental.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
FCTVA	171 713,00	205 775,48	34 062,48	19,84%
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	
 INVESTISSEMENT REEL	171 713,00	205 775,48	34 062,48	19,84%
Opérations d'ordre	1 160 419,04	1 073 353,51	-87 065,53	-7,50%
Amortissements	1 139 619,04	1 073 353,51	-66 265,53	-5,81%
Cessions	20 800,00	0,00	-20 800,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 332 132,04	1 279 128,99	-53 003,05	-3,98%

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 205 775,48 € correspondent au fond de compensation de la TVA. Ce dernier est en hausse de 34 062,48 € en lien avec la hausse des dépenses 2019.

Les opérations d'ordre diminuent de 0,07 M€ suite à la baisse des dotations aux amortissements.

Au total, les recettes d'investissement sont en baisse de 53 003,05 €.

- Les dépenses 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	1 224 198,80	1 094 949,05	-129 249,75	-10,56%
Administration générale	0,00	0,00	0,00	
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	
Logistique et patrimoine	0,00	0,00	0,00	
INVESTISSEMENT REEL	1 224 198,80	1 094 949,05	-129 249,75	-10,56%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 224 198,80	1 094 949,05	-129 249,75	-10,56%

D'un montant de 1 094 949,05 €, les dépenses d'investissement sont en baisse de 129 249,75 € par rapport à l'exercice précédent, soit -10,56 %.

Les dépenses du parc départemental et laboratoire routier concernent principalement l'achat de matériel et outillage technique lié à la réalisation de la mission du parc départemental (tracteurs, camions, matériels de viabilité hivernale, épaveuse, tractopelles de VL, fourgons d'interventions et véhicules sécurité viabilité). Elles sont en baisse cette année en lien avec l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. Pas de dépense réalisée sur l'exercice 2020 concernant le poste logistique et patrimoine.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2020 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2020 pour le budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2020 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2020.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 12

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

VU le compte de gestion 2020 présenté par le payeur départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2020,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2020 concernant le budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier qui est conforme avec le compte de gestion et qui s'élève en dépenses à 8 055 469,18 € et en recettes à 8 239 649,12 €.

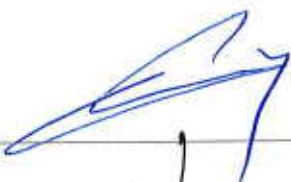
La Présidente du Conseil départemental,

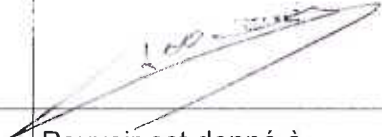
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Sandragne', written over a light blue rectangular background.

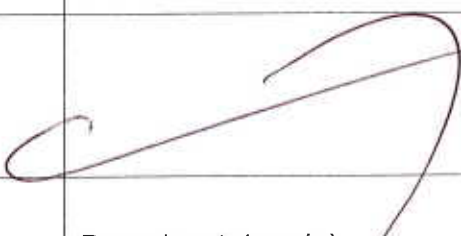
Hélène Sandragne

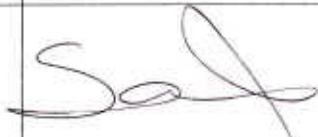
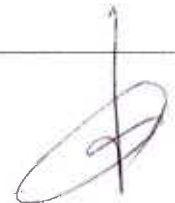
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 15 avril 2021- Rapport d'activité 2020 : budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence budgétaire.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport d'activité 2020 de la structure accueil enfance.

La communication de ce document est une obligation prévue par l'article R 314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint.



Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2020

I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

A – Historique et missions

Le Département, en vertu de l'article L. 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles «organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence [...] ».

La Structure Accueil Enfance (SAE) de l'Aude a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en SAE sont d'**assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel**. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Après une période d'observation, les orientations posées par les professionnels peuvent être un retour dans sa famille, une orientation dans une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune ainsi qu'un projet cohérent avec ses besoins.

Jusqu'au 14 novembre 2017, la S.A.E de l'Aude était composée de 2 unités d'internat, l'une située à Carcassonne et l'autre à Narbonne. Au regard de l'évolution des publics accueillis en termes de catégorie de population et de nombre, il a été nécessaire de réorganiser en 2017 la SAE en créant une nouvelle unité à Villeneuve Minervois.

Ces trois unités sont des services non personnalisés du Département, rattachés à la Direction Enfance-Famille du Pôle des Solidarités, chargés d'accueillir en urgence des mineurs qui lui sont confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par les autorités judiciaires (Ordonnance de Placement Provisoire).

L'accueil étant un accueil d'urgence, les unités SAE sont ouvertes 24h sur 24 et 365 jours par an. Par accueil d'urgence il faut entendre l'accueil de mineurs relevant des mesures administratives ou judiciaires relevant de l'ASE : les accueils provisoires, les accueils 72h, les ordonnances de placement provisoire Parquet ou Juge des Enfants.

La S.A.E assure ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance en réalisant l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation des mineurs qu'elle prend en charge. Elle intègre dans ses outils éducatifs et pédagogiques les dispositifs issus de la réforme de la protection de l'Enfance (lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016) soit notamment les accueils séquentiels, les accompagnements à domicile et ce, en fonction des situations.

La SAE accueille, pour une durée de 3 mois, éventuellement renouvelables par dérogation expresse de la directrice Enfance-famille, des mineurs de 3 à 18 ans (garçons ou filles) confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes :

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des MDS dans le cadre d'un conflit familial
4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Non accompagnés (MNA).

1. Profil des mineurs accueillis :

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).
4. Situations de Mineurs Isolés Etrangers demandant une mise à l'abri et la définition d'un statut relevant d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'arrivée des mineurs non accompagnés est un phénomène qui s'inscrit dans la durée et qui a nécessité la structuration d'un dispositif d'accueil répondant aux besoins de tous les jeunes arrivant sur le Département. Comme le précise l'article L112-3 du CASF, s'agissant de jeunes *«privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille»*, ils relèvent du droit commun de la protection de l'enfance et par conséquent de la compétence des Départements.

S'agissant d'accueils en urgence, la S.A.E est en première ligne dans leur prise en charge. En effet, le Département, du lieu où le jeune s'est présenté, l'accueille pendant les 5 jours de l'accueil provisoire d'urgence prévu à l'article L223-2 du CASF. Il s'agit de la mise à l'abri. Cette période est mise à profit pour évaluer la situation du jeune et s'assurer en particulier de sa minorité et de son isolement sur le territoire français.

Dans l'affirmative, le Parquet est saisi. Celui-ci prononce alors une mesure d'ordonnance de placement provisoire et saisit le dispositif national d'accueil (plateforme PJJ) qui oriente le mineur dans un autre département ou bien le confiera au Département de l'Aude dans le cadre de l'assistance éducative selon une clé de répartition établie par décret. Si cette évaluation doit se poursuivre au-delà de 5 jours, une ordonnance Provisoire de Placement est sollicitée auprès du Parquet pour une durée de 8 jours. Dans le cas où la Plateforme nationale décide d'une orientation vers un autre département, il appartient à la SAE d'assurer l'acheminement du mineur vers le département d'accueil.

Lorsque le mineur est confié au Département de l'Aude, après évaluation par un service relevant d'un autre département et orienté par le dispositif d'orientation de la cellule nationale (Plateforme nationale PJJ), le dossier est transféré au procureur de la République de Carcassonne qui saisit directement le Juge aux Affaires Familiales afin que la tutelle du mineur soit déferée au président du Conseil départemental de l'Aude. De fait, le chef de groupement ASE-MNA oriente sur le dispositif des établissements spécialisés du département avec qui il a passé une convention et si aucune solution n'est possible dans l'immédiat, le mineur est accueilli à la S.A.E afin de travailler et d'affiner un projet d'orientation dans les plus brefs délais.

La Cellule MNA, rattachée à la Direction Enfance Famille, réalise toutes les évaluations des Mineurs Non Accompagnés recueillis.

2. L'observation et l'évaluation à la SAE :

La mission d'observation consiste en un recueil d'informations qui vise à appréhender la situation du mineur dans sa globalité. Dans le cadre de l'accueil à la SAE, il s'agit principalement :

- Des informations liées à l'observation du mineur réalisée dans le cadre de son séjour à la structure : comportements, discours, attitudes, prise en charge du mineur, santé, scolarité, développement, etc.
- Des informations liées à la situation des parents du mineur, à la relation et aux échanges observés entre parents et enfant lors des visites à la SAE.

Le projet individualisé, formalisé avec le mineur dans le contrat de séjour, établit les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ce document permet de faire le point en milieu de placement, pour garantir une cohérence du suivi. Ce document sera valable tout au long de la mesure et complété en fonction des évolutions de la situation du jeune. Le projet individualisé est un document propre à l'institution, rédigé par l'équipe éducative et contractualisé avec l'enfant et sa famille. Il nous donne l'orientation du travail à effectuer avec le jeune. L'éducateur référent est le pilote du projet en lien avec le référent ASE.

Le projet individualisé implique la prise en compte des étapes suivantes :

- Approfondir la connaissance de la personne (histoire, habitudes de vie, fonctionnement, besoins, désirs, capacités...) et donner du sens à son accueil. Cette phase ne peut se réaliser que par un travail d'observation centré sur l'enfant et nécessite une approche clinique par l'équipe pluri-professionnelle.
- Définir les orientations d'actions spécifiées en objectifs à atteindre, ce qui est attendu de l'enfant, mais aussi ce qu'il est en droit d'attendre.
- Définir les moyens et les stratégies au regard des orientations et des objectifs.

3. L'orientation des mineurs à partir de la SAE :

En fonction de l'analyse de la situation dans sa globalité et de la nature du projet conduit avec le mineur pendant la durée de son séjour à la SAE, l'équipe émet différentes propositions. Soit une orientation vers des lieux d'accueil (établissements, familles d'accueil, lieux de vie), soit un retour dans son environnement familial.

Ces propositions, établies en étroite collaboration avec les référents ASE des MDS, sont soumises, pour décision, au chef de groupement ASE, garant de la cohérence de la trajectoire institutionnelle des mineurs confiés.

Il convient de souligner que le rôle de la S.A.E est d'élaborer plusieurs propositions afin de permettre une réelle aide à la prise de décision. Pour chacune des propositions, il convient d'identifier les intérêts et atouts qu'elles comportent, mais aussi les limites et les risques qu'elles peuvent induire. Il s'agit ainsi pour le chef de groupement ASE de pouvoir réaliser un choix entre plusieurs réponses possibles dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet d'orientation doit ainsi contenir :

- Une présentation synthétique de la situation du mineur (situation familiale, trajectoire institutionnelle...),
- L'identification des zones de risques et des atouts à mobiliser liés au projet d'orientation,
- Les grands axes de prise en charge du mineur à court et moyen terme, à l'issue de la sortie de la SAE, en fonction des échéances,
- Les différents types d'accueil visés.
- Les modalités d'accompagnement physique du mineur.

Cependant, le projet d'orientation ne se résume pas à l'identification d'une structure susceptible d'accueillir le jeune pour la durée de son placement. Le repérage d'une structure d'accueil ne peut être considéré comme « la solution » à la situation, mais simplement comme « support » permettant l'établissement des conditions de travail avec le mineur, adaptées à sa situation (temps, mode d'hébergement, mode d'accompagnement...).

B – L'organisation de la Structure Accueil Enfance

L'année 2020 a été une année complexe, marquée par une crise sanitaire sans précédent, liée à la COVID 19. Durant plusieurs mois, la SAE de l'Aude a dû s'adapter aux confinements, au couvre-feu, aux gestes barrières, aux tests PCR, au port du masque.

Durant toute cette période, les agents de la SAE de l'Aude ont réussi à maintenir une qualité de service public à destination des mineurs accueillis. Pour ce faire, elle a pu compter durant le 1^{er} confinement sur le soutien et sur le renfort des professionnels des MDS du Département de l'Aude.

C'est grâce à la mobilisation de l'ensemble de la collectivité que la mission d'accueil d'urgence pour mineurs a pu être maintenue.

Réalisations 2020 :

Au cours de l'année 2020, la SAE de l'Aude a été confrontée à la nécessité de répondre à des besoins d'accueil en urgence nombreux, complexes, et avec une évolution du profil des mineurs accueillis, et des contraintes :

- Le nombre de MNA accueillis a considérablement diminué entre 2019 et 2020, en raison de l'évolution du flux d'une part, et de la montée en charge de l'offre associative d'autre part ;
- La nécessité de répondre en urgence à l'accueil de mineurs en rupture de parcours, avec des problématiques multiples ;
- La période de confinement a eu pour conséquence de freiner les orientations, et une augmentation des durées de prise en charge ;
- La SAE a été confrontée à des difficultés de fonctionnement, en particulier sur Carcassonne, liées notamment à des problématiques de recrutement et bâtimentaires ;
- La vacance des postes de chef de service départemental de la SAE, et de responsable de l'unité de Carcassonne.

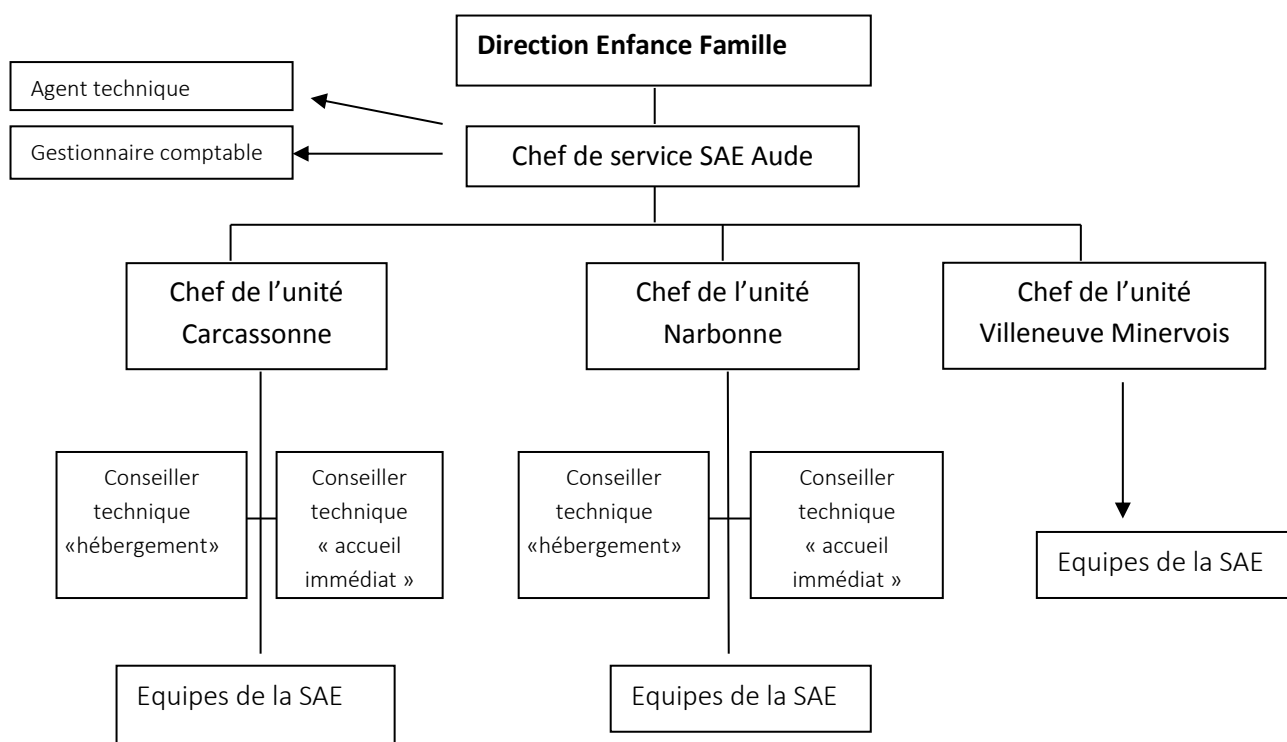
1. Poursuite de la structuration de l'encadrement de la SAE

L'idée première reste de centrer la SAE sur ses missions obligatoires prévues par le code de l'action sociale et des familles, en matière de premier accueil, d'évaluation et d'hébergement et de les inscrire dans son organisation propre.

L'architecture hiérarchique du service constitue également un socle pour une organisation contribuant à répondre aux impératifs de la politique publique de protection de l'enfance et aux attentes fortes des professionnels en matière d'animation d'équipe et de soutien technique.

L'organisation poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins et à la sécurité des mineurs (problématiques multiples, accueil 24h/24) en assurant une plus grande continuité de l'encadrement pour apporter des réponses aux professionnels dans les moments clefs de la prise en charge,
- Renforcer l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leurs missions d'internat,
- Renforcer la gestion globale de la structure (pilotage global en lien avec la Direction Enfance Famille, gestion financière du budget annexe de la SAE, suivi de l'élaboration du projet de service, construction d'outils, plannings, suivi des moyens RH, logistique, bâtiment, prise de décision sur les situations complexes, gestion des risques sanitaires, sécurité des biens et des personnes, etc...),
- Renforcer l'adaptabilité nécessaire à la prise en charge (accueil d'urgence, pluralité de publics, gestion des astreintes entre ces fonctions).



L'objectif des missions exercées par les conseillers techniques n'est pas de se substituer aux actions portées par les professionnels qui disposent des connaissances et compétences nécessaires à leurs pratiques, du fait de leurs formations initiales et de leurs expériences. Cette fonction a été créée en vue de répondre à une attente exprimée par les équipes en matière de soutien technique quant à la mise en place d'une cohérence éducative adaptée aux profils des mineurs accueillis. Bien que des dominantes soient identifiées en matière de référence (hébergement, premier accueil), les conseillers techniques doivent être en capacité d'être polyvalents dans les réponses apportées aux professionnels. Ces métiers de soutien existent dans les organisations sociales et médico-sociales. Des cursus dédiés ont d'ailleurs été créés ces dernières années au sein des instituts de formation spécialisée.

Pour autant en 2021 une réflexion départementale devra s'engager sur la transformation des postes de conseillers techniques en postes de responsables éducatif et social. En effet, au regard du nombre d'agents par unité, il apparaît nécessaire que la position de ces professionnels qui assurent un encadrement de proximité évolue, d'un rôle fonctionnel à un rôle hiérarchique, notamment envers les métiers éducatifs et sociaux. Cette évolution participe également à l'objectif de garantir à chaque agent un entretien professionnel réalisé, conformément à la réforme au 1^{er} Janvier 2021 de la FPH, notamment dans sa ligne managériale, qui supprime la notation au profit de l'évaluation par entretien professionnel.

2. Un projet de service, obligation réglementaire et démarche collective pour la SAE.

Depuis le CTP du 20 juin 2019, la Direction Enfance-Famille et la Structure Accueil Enfance ont en effet poursuivi les travaux d'élaboration du projet de service de la SAE. Ce document, fait partie des obligations de la loi du 2 janvier 2002 pour tous les établissements sociaux et médico-sociaux relevant du code de l'action sociale et des familles (article L. 311-8 du CASF).

En effet, dans le cadre de ses missions relevant du code de l'action sociale et des familles, la Structure Accueil Enfance doit se doter d'un Projet de service ainsi que de l'ensemble des outils inscrits dans la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'article L. 311-8 du Code de l'action sociale et des familles stipule :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (...) Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

L'objectif du projet de service est de repositionner les missions de la SAE dans le cadre principalement de l'accueil d'urgence, de rendre lisible son organisation ainsi que ses perspectives à 5 ans.

Sur le plan méthodologique, le cabinet CRESS a accompagné le Département dans cette démarche.

Un comité de pilotage a été mis en place. Ce COPIL, composé de Madame BOSSIS, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint Ressources et Organisation, Madame la Directrice Générale Adjointe des Solidarités Humaines, Madame la Directrice de l'Action Sociale Territoriale, Monsieur le Directeur du Patrimoine, Madame la Directrice Enfance Famille, Messieurs les chefs de service de la SAE, a été réuni pour valider chaque étape du projet.

Le travail mené avec l'ensemble des professionnels du service par le cabinet CRESS a permis de réaliser :

- une analyse collective de la situation de la structure dans une phase d'état des lieux qui a permis de rencontrer et de mobiliser toutes les équipes et différents partenaires proches et dont les principaux éléments sont présentés dans ce chapitre ;
- un questionnement de jeunes et de familles, qui même s'il est resté limité, a permis de percevoir leur expérience dans le dispositif et de mieux comprendre leurs attentes au regard du dispositif ;
- de réfléchir aux évolutions souhaitables dans un travail de production du projet, mené avec les professionnels des différentes unités au sein de 6 groupes de travail.

Tout au long de la démarche, une information sur le déroulement de la démarche de projet a été donnée aux équipes par le biais d'un journal diffusé par la Direction Enfance Famille.

Un groupe projet composé des agents de la SAE a validé les contenus de travail. Des groupes de travail au sein des unités, composés de professionnels, ont permis de travailler sur le fond des sujets relatifs au projet de service. Des temps de travail ad'hoc avec les jeunes et les familles ont permis d'étayer les contenus.

Le projet de service dont l'élaboration s'est développée tout au long de 2020 sera validé au premier semestre 2021.

3. Les modalités d'accueil :

La Structure Accueil Enfance de l'Aude assure un accueil en internat 365 jours par an. Les accueils peuvent être préparés en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les familles mais, dans la majorité des cas, les accueils se réalisent dans le cadre des dispositifs : 72 heures, de l'accueil provisoire d'urgence ou des Ordonnances de Placement Provisoire prises par le Procureur ou le juge des enfants.

4. Les capacités théoriques d'accueil :

La SAE est organisée en trois unités qui disposent d'une capacité d'accueil de 54 places :

Narbonne : 15 places
+ 7 lits d'urgence (SAS – capacité bâtementaire 3)

Carcassonne : 15 places + 3 lits d'accueil d'urgence
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Villeneuve- Minervois : 6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Soit un total de 54 places en structures.

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir ou en raison de profils particuliers, la SAE de l'Aude a dû, en 2020, poursuivre des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels ou la MJC de Narbonne.

Ainsi, la SAE s'est appuyée sur :

Narbonne : 8 places à la MJC et 7 places en Hôtel

Carcassonne : 21 places en Hôtel

Si une capacité d'accueil de 110 places était envisagée début 2020, la fermeture due à la crise sanitaire durant l'année 2020 de certains hôtels, a obligé la SAE de l'Aude à revoir son organisation théorique. Le principe du recours à l'hôtel est désormais limité à des situations exceptionnelles.

5. Les moyens humains :

La composition des 3 unités se veut identique : une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service respectif. Les trois chefs de service restent les supérieurs hiérarchiques de leurs équipes respectives, responsables de la mise en œuvre du projet éducatif de la SAE dans leur service et garants des projets individualisés des mineurs qui leur sont confiés.

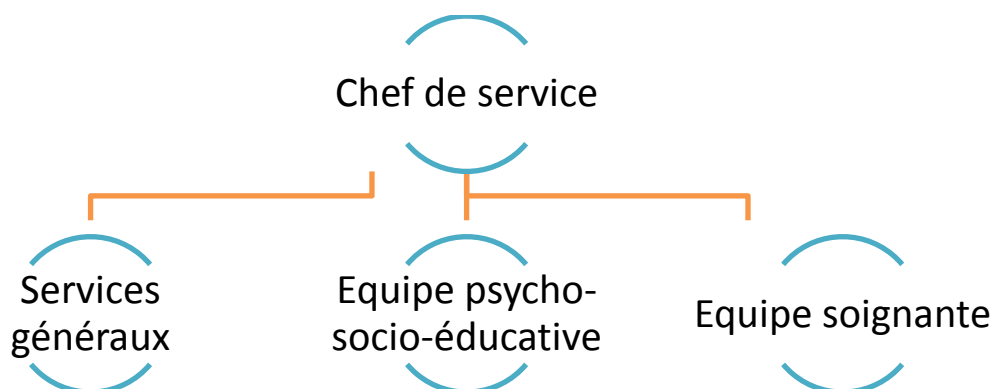
L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : coordinateur, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

STRUCTURATION ADMINISTRATIVE

Chaque service est organisé de façon identique



6. Un budget annexe.

La loi a fait obligation à la S.A.E, en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : « *Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement* ».

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième. Les autres recettes concernent la participation de l'Etat pour l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés, les remboursements de frais par les autres départements mais aussi éventuellement, par la participation des familles, la récupération des prestations familiales ou des remboursements de Sécurité Sociale.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- ✓ Des dépenses afférentes au personnel ;
- ✓ Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants ;
- ✓ Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides.

	2018	2019	2020
Fonctionnement			
Dépenses	6 726 604,32 €	6 440 544,46 €	5 822 692,45 €
Recettes	7 627 196,65 €	5 534 933,10 €	5 301 681,59 €
Investissement			
Dépenses	110 349,01 €	44 376,89 €	895 580,54 €
Recettes	116 134,27 €	99 397,62 €	92 732,90 €

Les indicateurs sur l'activité 2020

1. Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2020 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **14 452 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2020, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne : 6 869 (qui représentent un taux d'occupation de 104,6 %),
- Carcassonne : 5 009 (*le taux d'occupation ne peut être calculé car une modification de la configuration des locaux pour une amélioration de la qualité de vie des enfants a été menée durant l'année*)
- Villeneuve Minervois : 2 574 (qui représentent un taux d'occupation de 100,7 %)

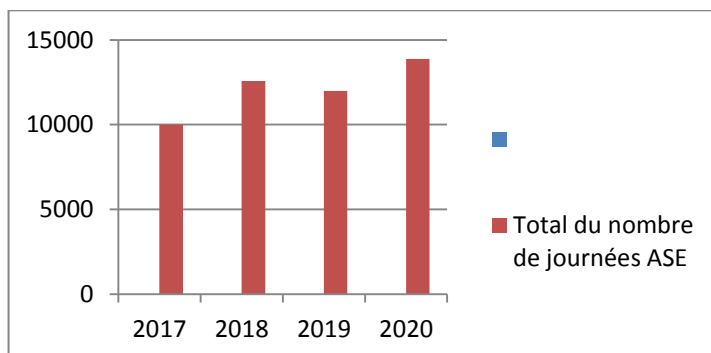
Le total de **14 452 journées** représente une baisse de 4 492 journées par rapport à 2019 (**soit – 23,71 %**).

Cette diminution s'explique par trois facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les trois unités.
- Une baisse de l'accueil des MNA due à la fermeture des frontières pour cause de crise sanitaire.
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne.

Nombre de journées	Carcassonne		Narbonne		Villeneuve Minervois		TOTAL	Evolution en %
	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA		
2017	4 505	16 683	5 497	14 164		4 381	45 230	+ 178,47 %
2018	6 872	277	5 697	2 326		12 618	27 790	- 38,55 %
2019	5 100	0	6 888	0		6 956	18 944	31,83 %
2020	5 009	0	6 869	0	1996	578	14 452	- 23,71 %

	Total du nombre de journées ASE
Année 2017	10 002
Année 2018	12 569
Année 2019	11 988
Année 2020	13 874



2. Prix de journée

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l'article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenues pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prix à la journée	281,33 €	305,01 €	272,69 €	309,90 €	254,32 €	200,70 €

3. Le nombre de mineurs accueillis

En 2020, la SAE de l'Aude a accueilli 371 jeunes. Pour rappel, en 2019, la SAE a accueilli 510 jeunes, soit une diminution de - 27.2 % en 2020.

Cette diminution s'explique par quatre facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les trois unités
- Une baisse de l'accueil des MNA due à la fermeture des frontières
- Une plus longue durée de séjour des usagers accueillis sur les unités de la SAE de l'Aude due notamment par une évolution de la typologie du public.
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne

Pour 2020, le nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble des trois structures s'est élevé à 371 réparti comme suit : 55 à Carcassonne, 66 à Narbonne, 250 (dont 29 jeunes ASE dit Traditionnels) à Villeneuve Minervois.

Cette diminution se caractérise par la baisse du nombre de jeunes MNA accueillis (- 35%), notamment due à la fermeture des frontières pendant la période de crise sanitaire.

La diminution globale est également due à une évolution de la typologie des publics très complexes qui a nécessité des prises en charge plus longues dans des configurations de prises en charge individualisées (exemple : situations handicaps, situations d'exclusions etc.).

371 mineurs au total ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2020.

Nombre de mineurs accueillis	2019	2020
Carcassonne	94	55
Narbonne	71	66
Villeneuve Minervois	345	250
	510	371

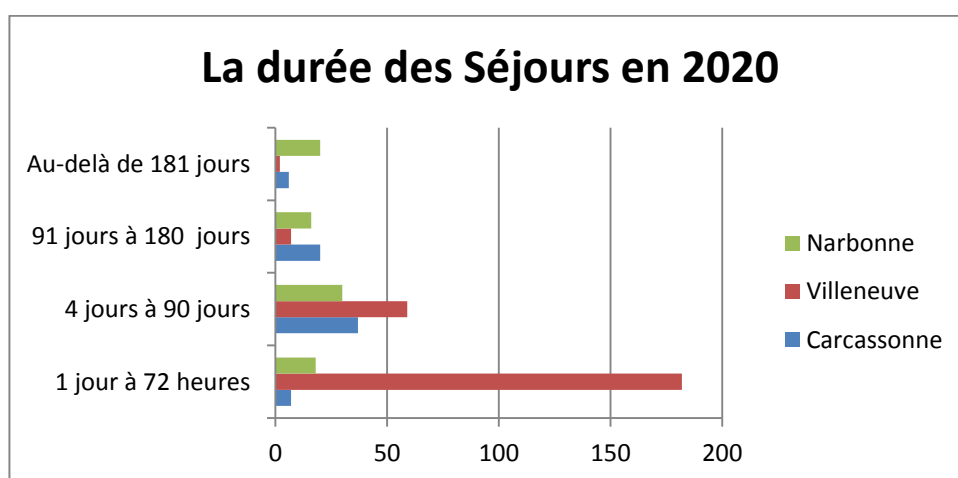
Un écart significatif apparaît entre le calcul des durées de séjours et le nombre de mineurs accueillis. Aussi, il est à noter que pour la SAE de l'Aude, des jeunes ont été accueillis en 2019, et leur accueil a été prolongé sur l'année 2020. Ces jeunes ne sont pas comptabilisés dans les accueils 2020, mais sont comptabilisés dans toutes les autres données.

Nombre de mineurs accueillis en 2019 non comptabilisés	2020
Carcassonne	15
Narbonne	18
Villeneuve Minervois	0
	33

4. La durée des séjours :

2020	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
1 jour à 72 heures	7	182	18
4 jours à 90 jours	37	59	30
91 jours à 180 jours	20	7	16
Au-delà de 181 jours	6	2	20

Il faut signaler que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance.



L'âge des Mineurs Non Accompagnés, non intégrés aux présentes données, est dépendant de la déclaration de minorité et de l'évaluation effectuée.

5. Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence pour mineurs et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions, afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 71 enfants (hors MNA) la durée de séjour a dépassé ce délai. Il apparaît que 38 % des effectifs total ont dépassé les 90 jours de présence sur la SAE.

Sur les 71 enfants ayant dépassé une durée de séjour de 3 mois, 28 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois, ce qui représente 40 % des dérogations réparties comme suit : 20 à Narbonne, 2 à Villeneuve Minervois, 6 à Carcassonne : ce qui représente 21,5 % pour l'unité de Carcassonne, 7 % pour l'unité de Villeneuve Minervois, 71,5 % pour l'unité de Narbonne.

Durant l'année 2020, la SAE de l'Aude a dû adapter son offre de service pour favoriser l'accueil de jeunes présentant des handicaps. En plus du cadre réglementaire ASE, les accueils ont été mis en œuvre afin de répondre aux obligations légales de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aussi le travail mené par la SAE de l'Aude s'est inscrit pleinement sur la définition du handicap :
« constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Concrètement, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par une personnalisation et une individualisation de la relation à l'enfant au travers de prises en charge individualisées, mais également par un étayage sanitaire paramédical (aide à la toilette, kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, etc.).

III – Les mineurs accueillis (hors MNA)

Il convient de rappeler que la S.A.E constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

En 2020, la Structure Accueil Enfance de l'Aude a réalisé **150 accueils**.

2020	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
Nombre enfants 2019	94	0	71
Nombre enfants 2020	55	29	66
Evolution en %	- 41,5 %		- 7,4 %

Tranches d'âge des enfants

	Carcassonne		Villeneuve		Narbonne	
0 A 3 ANS	0	-	3	10,4 %	1	1,2 %
4 A 6 ANS	0	-	5	17,2 %	4	4,8 %
7 A 9 ANS	3	4,3 %	5	17,2 %	13	15,5 %
10 A 13 ANS	16	22,9 %	10	34,5 %	18	21,4 %
14 A 16 ANS	39	55,7 %	4	13,8 %	33	39,3 %
17 A 18 ANS	12	17,1 %	2	6,9 %	13	15,4 %
SANS INDICATION	0	-	0	-	2	2,4 %

SAE – UNITE DE NARBONNE

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2020 vers la SAE de Narbonne est **Narbonne Ouest**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont rattachées à la **MDS de Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 277 jours.

MDS 2020	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	5	864	172,8	651j - 21j- 9j- 182j - 1j
Carcassonne est	7	656	93,7	125j- 54j- 42j- 100j- 183j - 123j- 29j
Carcassonne Ouest	7	690	98,6	4j- 209j - 114j- 117j- 117j- 21j- 108j
Coursan	9	1210	134,4	355j - 483j - 58j- 5j- 119j- 113j- 40j- 1j- 36j
Castelnaudary	5	114	22,8	100j- 5j- 3j- 3j- 3j
Lézignan	10	2020	202	620j - 335j - 335j - 115j- 200j - 200j - 127j- 20j- 20j- 48j
Limoux	1	65	65	65j
Narbonne littoral	7	1940	277	594j - 172j- 293j - 293j - 344j - 167j- 77j
Narbonne ouest	13	1673	128,7	697j - 351j - 241j - 29j- 29j- 29j- 29j- 42j- 118j- 9j- 25j- 37j- 37j
Sigean	4	969	242	545j - 302j - 116j- 6j
Autres départements	1	3	3	3j
Sans indication	15	90	6	1j- 1j- 1j- 4j- 1j- 1j- 2j- 1j- 2j- 2j- 2j- 1j- 34j- 34j- 3j

Il est à noter que 19 jeunes ont une durée de séjour allant de 183 à 697 jours de placement.

- [Dérogations](#)

MDS 2020	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations +6 mois	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	5	1	20%	651j - 21j- 9j- 182j - 1j
Carcassonne est	7	1	15%	125j- 54j- 42j- 100j- 183j - 123j- 29j
Carcassonne Ouest	7	1	15%	4j- 209j - 114j- 117j- 117j- 21j- 108j
Coursan	9	2	22%	355j - 483j - 58j- 5j- 119j- 113j- 40j- 1j- 36j
Castelnaudary	5	0	0%	100j- 5j- 3j- 3j- 3j
Lézignan	10	5	50%	620j - 335j - 335j - 115j- 200j - 200j - 127j- 20j- 20j- 48j
Limoux	1	0	0%	65j
Narbonne littoral	7	4	58%	594j - 172j- 293j - 293j - 344j - 167j- 77j
Narbonne ouest	13	3	23%	697j - 351j - 241j - 29j- 29j- 29j- 29j- 42j- 118j- 9j- 25j- 37j- 37j
Sigean	4	2	50%	545j - 302j - 116j- 6j
Autres départements	1	0	0	3j
Sans indication (72h, autres)	15	0	0	1j- 1j- 1j- 4j- 1j- 1j- 2j- 1j- 2j- 2j- 2j- 1j- 34j- 34j- 3j

Pour l'unité de Narbonne, les MDS de Lézignan, Narbonne littoral et Sigean bénéficient de dérogations de plus de 6 mois à hauteur de + 50 % de leurs effectifs.

- [Typologie des publics](#)

On note pour l'année 2020 une évolution des publics accueillis au sein de la SAE-unité de Narbonne, tant par les âges que par les profils. Concernant la typologie des publics, la SAE-unité de Narbonne a accueilli cette année 34 jeunes (soit plus de 40 % des effectifs totaux) et qui présentent des troubles associés nécessitant des prises en charge spécifiques de type médico-social et/ou pédopsychiatrique. Plus précisément, il est possible de constater que les enfants accueillis présentent des nouvelles pathologies telles que des déficiences sévères, l'autisme et les troubles du neuro-développement. Ces troubles se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif, entraînant un important retentissement sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, social et familial.

De plus, l'analyse fait apparaître qu'il est possible d'établir une corrélation entre la durée du séjour et la typologie des publics. Aussi, sur l'année 2020, on peut noter que sur les 34 jeunes identifiés précédemment, 60 % présentent des dérogations dépassant les 180 jours de présence à la SAE.

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Enfant en danger	35	41,7 %	+ 34,6 %
Conflit familial	9	10,7 %	- 18,2 %
Information préoccupante	1	1,2 %	=
Fugue	10	11,90 %	+ 30 %
Incarcération d'un ou des parents	0	-	- 100 %
Relais vacances et famille d'accueil	0	-	- 100 %
Relais Jeune Majeur	0	-	- 100 %
Exclusion colonie	0	-	- 100 %
Echec placement	21	25 %	+ 90 %
Autres	3	3,6 %	=
Sans indication	5	5,9 %	+ 150 %

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
72h	13	15,5 %	+ 30 %
Accueil relais jeune majeur	0	0 %	- 100 %
Accompagnement familial à domicile	2	2,4 %	+ 100 %
Accueil provisoire	5	5,9 %	+ 150 %
AP6 mois	0	0 %	- 100 %
APJM	0	0 %	- 100 %
Fugue	0	0 %	- 100 %
Garde	43	51,2 %	+ 30 %
Garde tutelle	1	1,2 %	=
Mise à l'abri	1	1,2 %	+ 100 %
MNA	1	1,2 %	+ 100 %
APU	2	2,4 %	+ 200 %
OPP	15	17,8 %	+ 36,4 %
Sans indication	1	1,2 %	- 83 %

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Sans indication	3	3,6 %	+ 50 %
Etablissements hors département	2	2,4 %	=
Etablissements Aude – Lieu de vie et d'accueil	14	16,7 %	+ 100 %
Famille d'Accueil	13	15,5 %	+ 30 %
Famille d'Accueil hors département	0	0 %	- 100 %
Famille Naturelle	43	51,2 %	+ 4,9 %
Famille Naturelle hors département	1	1,2 %	- 50 %
Fugueurs	6	7,1 %	+ 100 %
Autres : AFD non exercée, Tiers digne de confiance	2	2,4 %	=

La synthèse fait apparaître que si 51 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 7 % sont des fugueurs et 42 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audois + AEDJM	34	40,5 %	+ 70 %
Ets hors Département	3	3,6 %	- 57 %
Famille d'accueil	6	7,1 %	+ 50 %
Famille d'accueil Hors dépt	0	0%	- 100 %
Famille naturelle	14	16,7 %	+ 75 %
Famille naturelle Hors dépt	3	3,6 %	+ 200 %
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	8	9,5 %	- 27,3 %
Dans l'attente d'une orientation	16	19 %	- 5,9 %

SAE – UNITE DE CARCASSONNE

- [MDS référentes](#)

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2020 vers la SAE de Carcassonne est **la MDS de Carcassonne Est**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont rattachées à la **MDS Narbonne Ouest** avec une durée moyenne de séjour de 110 jours.

MDS 2020	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	11	1 235	110	5j – 28j – 30j – 37j – 68j – 107j – 108j – 109j – 360j – 164j – 219j –
Carcassonne est	15	1 124	75	10j – 12j – 12j – 14j – 18j – 46j – 46j – 313j – 45j – 50j – 65j – 75j – 75j – 137j – 206j
Carcassonne ouest	12	1 177	98	6j – 7j – 13j – 35j – 37j – 62j – 123j – 136j – 151j – 173j – 211j – 223j
Coursan	3	153	51	1j – 33j – 119j
Castelnaudary	8	911	114	2j – 4j – 15j – 251j – 91j – 121j – 211j – 216j
Limoux	12	614	51	1j – 2j – 6j – 24j – 33j – 40j – 42j – 50j – 76j – 95j – 99j – 146j
Lézignan	3	381	127	1j – 210j – 170j
Narbonne littoral	0	0	0	0
Narbonne ouest	4	488	122	13j – 30j – 161j – 284j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	2	2	1	1j – 1j
Sans indication	0	0	0	

- [Dérogations](#)

MDS 2020	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	11	2	18,2%	5j – 28j – 30j – 37j – 68j – 107j – 108j – 109j – 360j – 164j – 219j -
Carcassonne est	15	2	13,2%	10j – 12j – 12j – 14j – 18j – 46j – 46j – 313j – 45j – 50j – 65j – 75j – 75j – 137j – 206j
Carcassonne ouest	12	2	16,6 %	6j – 7j – 13j – 35j – 37j – 62j – 123j – 136j – 151j – 173j – 211j – 223j
Coursan	3	0	0 %	1j – 33j – 119j
Castelnaudary	8	3	37,5 %	2j – 4j – 15j – 251j – 91j – 121j – 211j – 216j
Limoux	12	0	0%	1j – 2j – 6j – 24j – 33j – 40j – 42j – 50j – 76j – 95j – 99j – 146j
Lézignan	3	1	33,3 %	1j – 210j – 170j
Narbonne littoral	0	0	0	0
Narbonne ouest	4	1	25 %	13j – 30j – 161j – 284j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	2	0	0	1j – 1j
Sans indication	0	0	0	

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Enfant en danger	31	44,29 %	- 35.4 %
Conflit familial	27	38,57 %	- 22.8 %
Information préoccupante	4	5,71 %	+ 33,3 %
Echec placement	6	8,57 %	- 25 %
Sans indication	2	2,86 %	+ 100 %

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
72h	11	15,71 %	- 27,3 %
Accueil provisoire	4	5,71 %	- 73,3 %
Fugue	0	0 %	- 100 %
Garde	27	38,57 %	+ 92,8 %
OPP	28	40 %	- 42,8 %

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Etablissements hors département	3	4,29 %	- 40 %
Etablissements Aude	4	5,72 %	- 50 %
Famille d'Accueil	15	21,43 %	+ 87,5 %
Famille d'Accueil hors département	1	1,42 %	+ 100 %
Famille Naturelle	45	64,29 %	- 34,8 %
Famille Naturelle hors département	0	0	- 100 %
Lieu de Vie et d'Accueil	1	1,42 %	=
Sans indication	1	1,42 %	- 100 %

La synthèse fait apparaître que 64,29 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 1,4 % sont des fugueurs et 34,1 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audois	25	35,72 %	=
Ets hors Département	3	4,29 %	- 70 %
Lieux de vie	6	8,57 %	+ 200 %
Famille d'accueil	6	8,57 %	- 25 %
Famille naturelle	18	25,72 %	- 33,3 %
Famille naturelle Hors dept	1	1,42 %	- 50 %
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	3	4,29 %	- 50 %
Dans l'attente d'une orientation	8	11,42 %	- 46,6 %

18 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE

SAE – UNITE DE VILLENEUVE

Si l'unité de Villeneuve Minervois était initialement identifiée comme l'accueil spécifique dédié aux Mineurs non accompagnés, au mois de mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, la SAE de Villeneuve Minervois a accueilli des enfants de l'ASE traditionnelle pour répondre aux besoins de placements. Aussi durant l'année 2020, la SAE de Villeneuve a mené sa mission d'accueil d'urgence pour mineurs : ASE « traditionnelle » et ASE MNA.

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2020 vers la SAE de Villeneuve est **CASTELNAUDARY**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont rattachées au **CMS Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 222 jours.

MDS	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	4	43	172	43j +43j +43j +43j
Carcassonne est	6	80.5	483	56j +148j +21j +101j +101j +56j
Carcassonne ouest	3	88.6	266	3j +35j + 228j
Coursan	0	0	0	0
Castelnaudary	10	75,1	751	148j +122j +64j +64j +35j +35j +111j +36j +36j +100j
Limoux	2	49	98	49j +49j
Lézignan	1	14	14	14j
Narbonne littoral	1	222	222	222j
Narbonne ouest	2	21	42	21j +21j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	0	0	0	0

- [Dérogations](#)

MDS	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	4	0	0%	43j +43j +43j +43j
Carcassonne est	6	0	0%	56j +148j +21j +101j +101j +56j
Carcassonne ouest	3	1	33%	3j +35j + 228j
Coursan	0	0	0%	0
Castelnaudary	10	0	0%	148j +122j +64j +64j +35j +35j +111j +36j +36j +100j
Limoux	2	0	0%	49j +49j
Lézignan	1	0	0%	14j
Narbonne littoral	1	1	100%	222j
Narbonne ouest	2	0	0%	21j +21j
Sigean	0	0	0%	0
Autres départements	0	0	0%	0

Deux jeunes ont été en dérogation de plus de 180 jours :

- un jeune présentant un handicap – déficience sévère a été accueilli durant 228 jours. Cet accompagnement a nécessité un étayage sanitaire important porté par l'équipe pluridisciplinaire de Villeneuve Minervois.
- un jeune en rupture de parcours présentant une difficulté relationnelle importante, qui a pu durant l'année 2020 s'inscrire dans un projet global favorisant l'inclusion sociale et professionnelle.

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Enfant en danger	17	58,62%	
Conflit familial	3	10,34%	
Information préoccupante	4	13,79%	
Echec placement	5	17,24%	

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
72h	0	0%	
Accueil provisoire	1	3,44%	
Fugue	0	0%	
Garde	7	24,13%	
OPP	21	72,41%	

- Situations antérieures

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Etablissements hors département	0	0%	
Etablissements Aude	3	10,3%	
Famille d'Accueil	3	10,3%	
Famille d'Accueil hors département	0	0%	
Famille Naturelle	23	79,3%	
Famille Naturelle hors département	0	0%	
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0%	

- Orientation à l'issue de l'accueil

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audois	8	27,58%	
Ets hors Département	0	0%	
Lieux de vie	0	0%	
Famille d'accueil	7	24,13%	
Famille naturelle	10	34,48%	
Famille naturelle Hors dépt	0	0%	
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	0	0%	
Dans l'attente d'une orientation	4	13,79%	

10 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.

- Accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA):

En 2020, **221 MNA** ont été accueillis en urgence par la SAE de l'Aude, dont **99** ont été évalués.

- Evolution des MNA accueillis :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
31	34	73	232	484	494	345	221
	+ 9,67 %	+ 6,31 %	+ 217,8 %	+ 108,6%	+ 2,07 %	- 30,16 %	- 35,95 %

L'accueil des jeunes MNA représente une diminution de 35,95 % entre 2019 et 2020.

Concernant l'évaluation, celle-ci était d'une durée moyenne de 10 jours au 31 décembre 2020.

- Après l'accueil à la SAE :
 - **Aucun** mineur confié à l'ASE n'a été réorienté vers d'autres départements (via la plateforme nationale PJJ),
 - **51** ont été confiés au Département de l'Aude. La clé de répartition au plan national est de **0,58 %** pour notre Département,
 - **75** ont été évalués majeurs,
 - **117** départs volontaires sont intervenus.
- Origines des MNA :

Pays d'origine	Nombre d'accueils
Afghanistan	18
Albanie	1
Algérie	31
Bangladesh	28
Bosnie	2
Cameroun	3
Colombie	1
Côte d'Ivoire	13
Equateur	2
Erythrée	5
Espagne	3
Gambie	3
Guinée	23
Inde	1
Lybie	1
Mali	10
Maroc	38
Pakistan	22
République Dominicaine	1
Sénégal	3
Serbie	2
Soudan	5
Tunisie	4

On peut noter une évolution des publics accueillis. Durant l'année 2020, on constate qu'une grande partie des jeunes sont accueillis suite à des gardes à vue pour faits de délinquance et ne restent pas longtemps dans le dispositif de mise à l'abri.

Conclusion

L'année 2020 a d'abord été marquée par une crise sanitaire sans précédent. Dans ce contexte, la SAE de l'Aude a dû faire preuve d'adaptation et parfois même d'innovation afin de garantir une continuité de service public de qualité.

Sensiblement, l'activité de la SAE de l'Aude a évolué durant cette année 2020. Un des faits marquant a été en lien avec la fermeture des frontières qui a eu pour incidence une forte diminution des accueils MNA.

En parallèle, si le nombre d'accueils de l'ASE traditionnel n'a pas fortement augmenté, nous avons pu noter des durées de séjour dérogatoires pour plus de 50 % des jeunes accueillis. De façon plus globale, nous pouvons constater que la majorité des accueils de jeunes présentant des troubles spécifiques de type handicap et/ou jeunes à besoins spécifiques accueillis en 2019 sont encore présents dans le dispositif d'accueil d'urgence départemental. Ces faits ont conduit la SAE de l'Aude à faire évoluer son offre de service pour permettre une prise en charge adaptée des jeunes accueillis. Aussi, l'Unité de Villeneuve Minervois a su se réinventer pour accueillir des jeunes issus de l'ASE traditionnelle et l'unité de Narbonne a ouvert temporairement une villa dédiée aux jeunes à besoins spécifiques. L'unité de Carcassonne quant à elle a amélioré la sécurité et la qualité de vie des enfants accueillis en réduisant sa capacité d'accueil tout en réorganisant les espaces collectifs, notamment ceux dédiés à la nuit.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragué

Annexe Organigramme de la SAE de l'Aude – Postes permanents au 31/12/2020

Structure Accueil Enfance – SAE de l'Aude

Chef de Service de la SAE de l'Aude	A	1 poste cadre socio-éducatif
--	---	------------------------------

Services Généraux

Gestionnaire financier	B	1 poste rédacteur
------------------------	---	-------------------

Fonctionnement de la structure (entretien des bâtiments)	C	1 poste agent technique
---	---	-------------------------

Total		3 postes permanents
-------	--	----------------------------

Annexe Organigramme Unité de Carcassonne – Postes permanents au 31/12/2020

Structure Accueil Enfance – Unité de Carcassonne

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Conseiller technique « hébergement »	A	1 poste assistant SE 1 ^{er} Grade
Conseiller technique « accueil immédiat »	A	1 poste assistant SE 1 ^{er} Grade
Equipe psycho-éducative		
Accueil – Observation	A	} 26 postes éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
Services Généraux		
Secrétariat SAE	B	2 postes rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	6 postes de veilleurs de nuit
	A	1 poste d'infirmière
	C	1 poste de maîtresse de maison
Total		41 postes permanents

Annexe Organigramme Unité de Narbonne – Postes permanents au 31/12/2020

Structure Accueil Enfance – Unité de Narbonne

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Conseiller technique « hébergement »	A	1 poste assistant SE 1 ^{er} Grade
Conseiller technique « accueil immédiat »	A	1 poste assistant SE 1 ^{er} Grade
 Equipe psycho-éducative		
Accueil – Observation	A	} 26 postes éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
 Services Généraux		
Secrétariat SAE	B	2 postes rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	6 postes de veilleurs de nuit
	A	1 poste d'infirmière
	C	1 poste de maîtresse de maison
 Total		 41 postes permanents

Annexe Organigramme Unité de Villeneuve Minervois – Postes permanents au 31/12/2020

Structure Accueil Enfance – Unité de Villeneuve Minervois

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
-----------------------------------	---	------------------------------

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	} 10 postes éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
---	---	-------------------

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
-------------------------	---	---------------------

Services Généraux

Secrétariat SAE	B	1 poste secrétaire collaborateur
-----------------	---	----------------------------------

Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	6 postes de veilleurs de nuit
--	---	-------------------------------

A	2 postes d'infirmière ou aide-soignant
C	1 poste de maîtresse de maison

Total		23 postes permanents
-------	--	-----------------------------

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 13

Objet de l'affaire : Rapport d'activité 2020 - budget annexe de la structure accueil enfance

VU l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

CONSIDERANT que le rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance présente le fonctionnement de la structure pour l'année 2020, et qu'il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'année 2020 (rapport joint).

La Présidente du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Sandragne', written over a light blue rectangular background.

Hélène Sandragne



Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 011-221100019-20210415-CA_2020_B25-BF

Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2020

I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

A – Historique et missions

Le Département, en vertu de l'article L. 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles «organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence [...] ».

La Structure Accueil Enfance (SAE) de l'Aude a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en SAE sont **d'assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel**. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Après une période d'observation, les orientations posées par les professionnels peuvent être un retour dans sa famille, une orientation dans une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune ainsi qu'un projet cohérent avec ses besoins.

Jusqu'au 14 novembre 2017, la S.A.E de l'Aude était composée de 2 unités d'internat, l'une située à Carcassonne et l'autre à Narbonne. Au regard de l'évolution des publics accueillis en termes de catégorie de population et de nombre, il a été nécessaire de réorganiser en 2017 la SAE en créant une nouvelle unité à Villeneuve Minervois.

Ces trois unités sont des services non personnalisés du Département, rattachés à la Direction Enfance-Famille du Pôle des Solidarités, chargés d'accueillir en urgence des mineurs qui lui sont confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par les autorités judiciaires (Ordonnance de Placement Provisoire).

L'accueil étant un accueil d'urgence, les unités SAE sont ouvertes 24h sur 24 et 365 jours par an.

Par accueil d'urgence il faut entendre l'accueil de mineurs relevant des mesures administratives ou judiciaires relevant de l'ASE : les accueils provisoires, les accueils 72h, les ordonnances de placement provisoire Parquet ou Juge des Enfants.

La S.A.E assure ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance en réalisant l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation des mineurs qu'elle prend en charge. Elle intègre dans ses outils éducatifs et pédagogiques les dispositifs issus de la réforme de la protection de l'Enfance (lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016) soit notamment les accueils séquentiels, les accompagnements à domicile et ce, en fonction des situations.

La SAE accueille, pour une durée de 3 mois, éventuellement renouvelables par dérogation expresse de la directrice Enfance-famille, des mineurs de 3 à 18 ans (garçons ou filles) confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes :

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des MDS dans le cadre d'un conflit familial
4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Non accompagnés (MNA).

1. Profil des mineurs accueillis :

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).
4. Situations de Mineurs Isolés Etrangers demandant une mise à l'abri et la définition d'un statut relevant d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'arrivée des mineurs non accompagnés est un phénomène qui s'inscrit dans la durée et qui a nécessité la structuration d'un dispositif d'accueil répondant aux besoins de tous les jeunes arrivant sur le Département. Comme le précise l'article L112-3 du CASF, s'agissant de jeunes *«privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille»*, ils relèvent du droit commun de la protection de l'enfance et par conséquent de la compétence des Départements.

S'agissant d'accueils en urgence, la S.A.E est en première ligne dans leur prise en charge. En effet, le Département, du lieu où le jeune s'est présenté, l'accueille pendant les 5 jours de l'accueil provisoire d'urgence prévu à l'article L223-2 du CASF. Il s'agit de la mise à l'abri. Cette période est mise à profit pour évaluer la situation du jeune et s'assurer en particulier de sa minorité et de son isolement sur le territoire français.

Dans l'affirmative, le Parquet est saisi. Celui-ci prononce alors une mesure d'ordonnance de placement provisoire et saisit le dispositif national d'accueil (plateforme PJJ) qui oriente le mineur dans un autre département ou bien le confiera au Département de l'Aude dans le cadre de l'assistance éducative selon une clé de répartition établie par décret. Si cette évaluation doit se poursuivre au-delà de 5 jours, une ordonnance Provisoire de Placement

est sollicitée auprès du Parquet pour une durée de 8 jours. Dans le cas où la Plateforme nationale décide d'une orientation vers un autre département, il appartient à la SAE d'assurer l'acheminement du mineur vers le département d'accueil.

Lorsque le mineur est confié au Département de l'Aude, après évaluation par un service relevant d'un autre département et orienté par le dispositif d'orientation de la cellule nationale (Plateforme nationale PJJ), le dossier est transféré au procureur de la République de Carcassonne qui saisit directement le Juge aux Affaires Familiales afin que la tutelle du mineur soit déferée au président du Conseil départemental de l'Aude. De fait, le chef de groupement ASE-MNA oriente sur le dispositif des établissements spécialisés du département avec qui il a passé une convention et si aucune solution n'est possible dans l'immédiat, le mineur est accueilli à la S.A.E afin de travailler et d'affiner un projet d'orientation dans les plus brefs délais.

La Cellule MNA, rattachée à la Direction Enfance Famille, réalise toutes les évaluations des Mineurs Non Accompagnés recueillis.

2. L'observation et l'évaluation à la SAE :

La mission d'observation consiste en un recueil d'informations qui vise à appréhender la situation du mineur dans sa globalité. Dans le cadre de l'accueil à la SAE, il s'agit principalement :

- Des informations liées à l'observation du mineur réalisée dans le cadre de son séjour à la structure : comportements, discours, attitudes, prise en charge du mineur, santé, scolarité, développement, etc.
- Des informations liées à la situation des parents du mineur, à la relation et aux échanges observés entre parents et enfant lors des visites à la SAE.

Le projet individualisé, formalisé avec le mineur dans le contrat de séjour, établit les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ce document permet de faire le point en milieu de placement, pour garantir une cohérence du suivi. Ce document sera valable tout au long de la mesure et complété en fonction des évolutions de la situation du jeune. Le projet individualisé est un document propre à l'institution, rédigé par l'équipe éducative et contractualisé avec l'enfant et sa famille. Il nous donne l'orientation du travail à effectuer avec le jeune. L'éducateur référent est le pilote du projet en lien avec le référent ASE.

Le projet individualisé implique la prise en compte des étapes suivantes :

- Approfondir la connaissance de la personne (histoire, habitudes de vie, fonctionnement, besoins, désirs, capacités...) et donner du sens à son accueil. Cette phase ne peut se réaliser que par un travail d'observation centré sur l'enfant et nécessite une approche clinique par l'équipe pluri-professionnelle.
- Définir les orientations d'actions spécifiées en objectifs à atteindre, ce qui est attendu de l'enfant, mais aussi ce qu'il est en droit d'attendre.
- Définir les moyens et les stratégies au regard des orientations et des objectifs.

3. L'orientation des mineurs à partir de la SAE :

En fonction de l'analyse de la situation dans sa globalité et de la nature du projet conduit avec le mineur pendant la durée de son séjour à la SAE, l'équipe émet différentes propositions. Soit une orientation vers des lieux d'accueil (établissements, familles d'accueil, lieux de vie), soit un retour dans son environnement familial.

Ces propositions, établies en étroite collaboration avec les référents ASE des MDS, sont soumises, pour décision, au chef de groupement ASE, garant de la cohérence de la trajectoire institutionnelle des mineurs confiés.

Il convient de souligner que le rôle de la S.A.E est d'élaborer plusieurs propositions afin de permettre une réelle aide à la prise de décision. Pour chacune des propositions, il convient d'identifier les intérêts et atouts qu'elles comportent, mais aussi les limites et les risques qu'elles peuvent induire. Il s'agit ainsi pour le chef de groupement ASE de pouvoir réaliser un choix entre plusieurs réponses possibles dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet d'orientation doit ainsi contenir :

- Une présentation synthétique de la situation du mineur (situation familiale, trajectoire institutionnelle...),
- L'identification des zones de risques et des atouts à mobiliser liés au projet d'orientation,
- Les grands axes de prise en charge du mineur à court et moyen terme, à l'issue de la sortie de la SAE, en fonction des échéances,
- Les différents types d'accueil visés.
- Les modalités d'accompagnement physique du mineur.

Cependant, le projet d'orientation ne se résume pas à l'identification d'une structure susceptible d'accueillir le jeune pour la durée de son placement. Le repérage d'une structure d'accueil ne peut être considéré comme « la solution » à la situation, mais simplement comme « support » permettant l'établissement des conditions de travail avec le mineur, adaptées à sa situation (temps, mode d'hébergement, mode d'accompagnement...).

B – L'organisation de la Structure Accueil Enfance

L'année 2020 a été une année complexe, marquée par une crise sanitaire sans précédent, liée à la COVID 19. Durant plusieurs mois, la SAE de l'Aude a dû s'adapter aux confinements, au couvre-feu, aux gestes barrières, aux tests PCR, au port du masque.

Durant toute cette période, les agents de la SAE de l'Aude ont réussi à maintenir une qualité de service public à destination des mineurs accueillis. Pour ce faire, elle a pu compter durant le 1^{er} confinement sur le soutien et sur le renfort des professionnels des MDS du Département de l'Aude.

C'est grâce à la mobilisation de l'ensemble de la collectivité que la mission d'accueil d'urgence pour mineurs a pu être maintenue.

Réalisations 2020 :

Au cours de l'année 2020, la SAE de l'Aude a été confrontée à la nécessité de répondre à des besoins d'accueil en urgence nombreux, complexes, et avec une évolution du profil des mineurs accueillis, et des contraintes :

- Le nombre de MNA accueillis a considérablement diminué entre 2019 et 2020, en raison de l'évolution du flux d'une part, et de la montée en charge de l'offre associative d'autre part ;
- La nécessité de répondre en urgence à l'accueil de mineurs en rupture de parcours, avec des problématiques multiples ;
- La période de confinement a eu pour conséquence de freiner les orientations, et une augmentation des durées de prise en charge ;
- La SAE a été confrontée à des difficultés de fonctionnement, en particulier sur Carcassonne, liées notamment à des problématiques de recrutement et bâtimentaires ;
- La vacance des postes de chef de service départemental de la SAE, et de responsable de l'unité de Carcassonne.

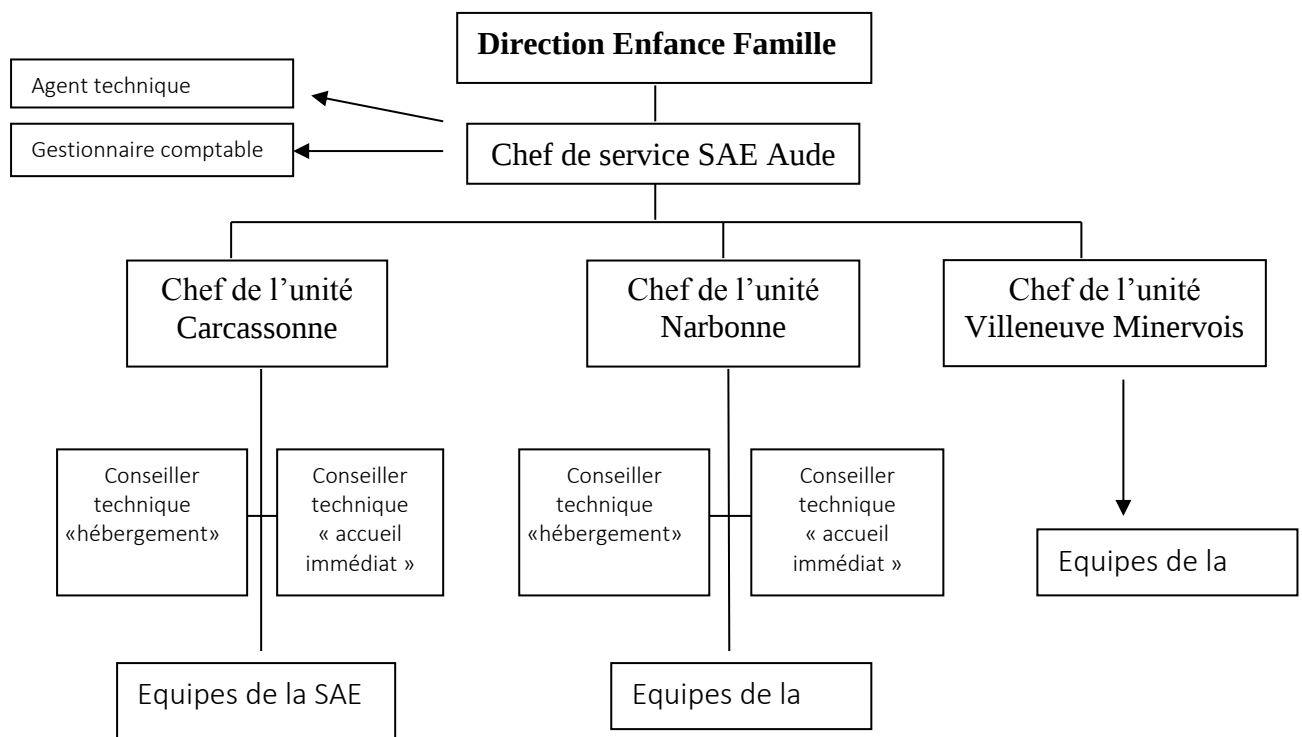
1. Poursuite de la structuration de l'encadrement de la SAE

L'idée première reste de centrer la SAE sur ses missions obligatoires prévues par le code de l'action sociale et des familles, en matière de premier accueil, d'évaluation et d'hébergement et de les inscrire dans son organisation propre.

L'architecture hiérarchique du service constitue également un socle pour une organisation contribuant à répondre aux impératifs de la politique publique de protection de l'enfance et aux attentes fortes des professionnels en matière d'animation d'équipe et de soutien technique.

L'organisation poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins et à la sécurité des mineurs (problématiques multiples, accueil 24h/24) en assurant une plus grande continuité de l'encadrement pour apporter des réponses aux professionnels dans les moments clefs de la prise en charge,
- Renforcer l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leurs missions d'internat,
- Renforcer la gestion globale de la structure (pilotage global en lien avec la Direction Enfance Famille, gestion financière du budget annexe de la SAE, suivi de l'élaboration du projet de service, construction d'outils, plannings, suivi des moyens RH, logistique, bâtiment, prise de décision sur les situations complexes, gestion des risques sanitaires, sécurité des biens et des personnes, etc...),
- Renforcer l'adaptabilité nécessaire à la prise en charge (accueil d'urgence, pluralité de publics, gestion des astreintes entre ces fonctions).



L'objectif des missions exercées par les conseillers techniques n'est pas de se substituer aux actions portées par les professionnels qui disposent des connaissances et compétences nécessaires à leurs pratiques, du fait de leurs formations initiales et de leurs expériences. Cette fonction a été créée en vue de répondre à une attente exprimée par les équipes en matière de soutien technique quant à la mise en place d'une cohérence éducative adaptée aux profils des mineurs accueillis. Bien que des dominantes soient identifiées en matière de référence (hébergement, premier accueil), les conseillers techniques doivent être en capacité d'être polyvalents dans les réponses apportées aux professionnels. Ces métiers de soutien existent dans les organisations sociales et médico-sociales. Des cursus dédiés ont d'ailleurs été créés ces dernières années au sein des instituts de formation spécialisée.

Pour autant en 2021 une réflexion départementale devra s'engager sur la transformation des postes de conseillers techniques en postes de responsables éducatif et social. En effet, au regard du nombre d'agents par unité, il apparaît nécessaire que la position de ces professionnels qui assurent un encadrement de proximité évolue, d'un rôle fonctionnel à un rôle hiérarchique, notamment envers les métiers éducatifs et sociaux. Cette évolution participe également à l'objectif de garantir à chaque agent un entretien professionnel réalisé, conformément à la réforme au 1^{er} Janvier 2021 de la FPH, notamment dans sa ligne managériale, qui supprime la notation au profit de l'évaluation par entretien professionnel.

2. Un projet de service, obligation réglementaire et démarche collective pour la SAE.

Depuis le CTP du 20 juin 2019, la Direction Enfance-Famille et la Structure Accueil Enfance ont en effet poursuivi les travaux d'élaboration du projet de service de la SAE. Ce document, fait partie des obligations de la loi du 2 janvier 2002 pour tous les établissements sociaux et médico-sociaux relevant du code de l'action sociale et des familles (article L. 311-8 du CASF).

En effet, dans le cadre de ses missions relevant du code de l'action sociale et des familles, la Structure Accueil Enfance doit se doter d'un Projet de service ainsi que de l'ensemble des outils inscrits dans la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'article L. 311-8 du Code de l'action sociale et des familles stipule :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (...) Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

L'objectif du projet de service est de repositionner les missions de la SAE dans le cadre principalement de l'accueil d'urgence, de rendre lisible son organisation ainsi que ses perspectives à 5 ans.

Sur le plan méthodologique, le cabinet CRESS a accompagné le Département dans cette démarche.

Un comité de pilotage a été mis en place. Ce COPIL, composé de Madame BOSSIS, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint Ressources et Organisation, Madame la Directrice Générale Adjointe des Solidarités Humaines, Madame la Directrice de l'Action Sociale Territoriale, Monsieur le Directeur du Patrimoine, Madame la Directrice Enfance Famille, Messieurs les chefs de service de la SAE, a été réuni pour valider chaque étape du projet.

Le travail mené avec l'ensemble des professionnels du service par le cabinet CRESS a permis de réaliser :

- une analyse collective de la situation de la structure dans une phase d'état des lieux qui a permis de rencontrer et de mobiliser toutes les équipes et différents partenaires proches et dont les principaux éléments sont présentés dans ce chapitre ;
- un questionnement de jeunes et de familles, qui même s'il est resté limité, a permis de percevoir leur expérience dans le dispositif et de mieux comprendre leurs attentes au regard du dispositif ;
- de réfléchir aux évolutions souhaitables dans un travail de production du projet, mené avec les professionnels des différentes unités au sein de 6 groupes de travail.

Tout au long de la démarche, une information sur le déroulement de la démarche de projet a été donnée aux équipes par le biais d'un journal diffusé par la Direction Enfance Famille.

Un groupe projet composé des agents de la SAE a validé les contenus de travail. Des groupes de travail au sein des unités, composés de professionnels, ont permis de travailler sur le fond des sujets relatifs au projet de service. Des temps de travail ad'hoc avec les jeunes et les familles ont permis d'étayer les contenus.

Le projet de service dont l'élaboration s'est développée tout au long de 2020 sera validé au premier semestre 2021.

3. Les modalités d'accueil :

La Structure Accueil Enfance de l'Aude assure un accueil en internat 365 jours par an. Les accueils peuvent être préparés en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les familles mais, dans la majorité des cas, les accueils se réalisent dans le cadre des dispositifs : 72 heures, de l'accueil provisoire d'urgence ou des Ordonnances de Placement Provisoire prises par le Procureur ou le juge des enfants.

4. Les capacités théoriques d'accueil :

La SAE est organisée en trois unités qui disposent d'une capacité d'accueil de 54 places :

Narbonne : 15 places
+ 7 lits d'urgence (SAS – capacité bâtementaire 3)

Carcassonne : 15 places + 3 lits d'accueil d'urgence
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Villeneuve- Minervois : 6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Soit un total de 54 places en structures.

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir ou en raison de profils particuliers, la SAE de l'Aude a dû, en 2020, poursuivre des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels ou la MJC de Narbonne.

Ainsi, la SAE s'est appuyée sur :

Narbonne : 8 places à la MJC et 7 places en Hôtel

Carcassonne : 21 places en Hôtel

Si une capacité d'accueil de 110 places était envisagée début 2020, la fermeture due à la crise sanitaire durant l'année 2020 de certains hôtels, a obligé la SAE de l'Aude à revoir son

organisation théorique. Le principe du recours à l'hôtel est désormais limité à des situations exceptionnelles.

5. Les moyens humains :

La composition des 3 unités se veut identique : une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service respectif. Les trois chefs de service restent les supérieurs hiérarchiques de leurs équipes respectives, responsables de la mise en œuvre du projet éducatif de la SAE dans leur service et garants des projets individualisés des mineurs qui leur sont confiés.

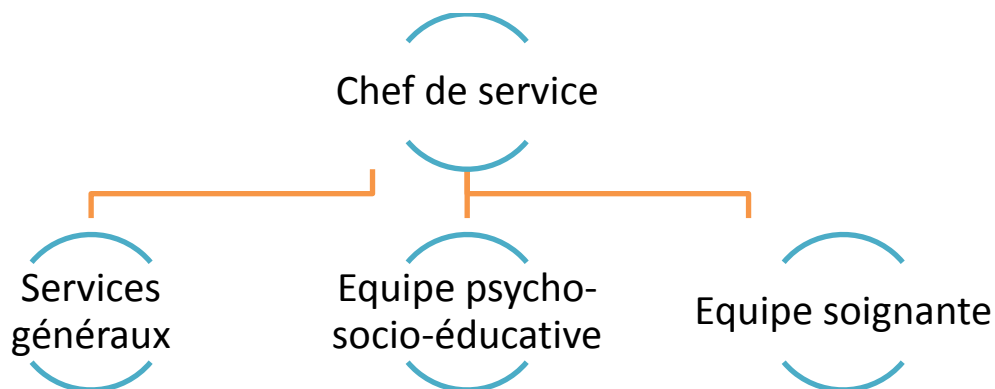
L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : coordinateur, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

STRUCTURATION ADMINISTRATIVE

Chaque service est organisé de façon identique



6. Un budget annexe.

La loi a fait obligation à la S.A.E, en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : « *Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement* ».

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième. Les autres recettes concernent la participation de l'Etat pour l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés, les remboursements de frais par les autres départements mais aussi éventuellement, par la participation des familles, la récupération des prestations familiales ou des remboursements de Sécurité Sociale.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- ✓ Des dépenses afférentes au personnel ;
- ✓ Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants ;
- ✓ Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides.

	2018	2019	2020
Fonctionnement			
Dépenses	6 726 604,32 €	6 440 544,46 €	5 822 692,45 €
Recettes	7 627 196,65 €	5 534 933,10 €	5 301 681,59 €
Investissement			
Dépenses	110 349,01 €	44 376,89 €	895 580,54 €
Recettes	116 134,27 €	99 397,62 €	92 732,90 €

Les indicateurs sur l'activité 2020

1. Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2020 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **14 452 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2020, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne : 6 869 (qui représentent un taux d'occupation de 104,6 %),
- Carcassonne : 5 009 (*le taux d'occupation ne peut être calculé car une modification de la configuration des locaux pour une amélioration de la qualité de vie des enfants a été menée durant l'année*)
- Villeneuve Minervois : 2 574 (qui représentent un taux d'occupation de 100,7 %)

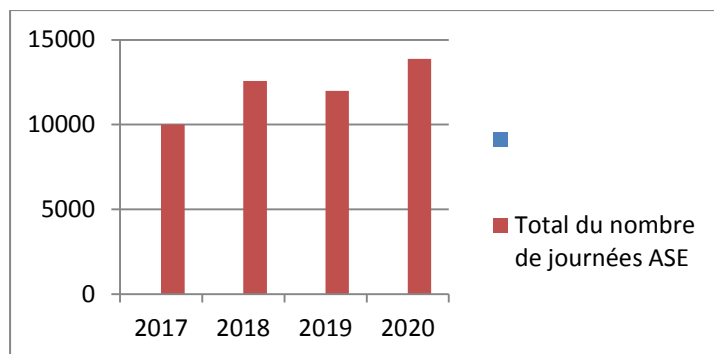
Le total de **14 452 journées** représente une baisse de 4 492 journées par rapport à 2019 (**soit - 23,71 %**).

Cette diminution s'explique par trois facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les trois unités.
- Une baisse de l'accueil des MNA due à la fermeture des frontières pour cause de crise sanitaire.
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne.

Nombre de journées	Carcassonne		Narbonne		Villeneuve Minervois		TOTAL	Evolution en %
	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA		
2017	4 505	16 683	5 497	14 164		4 381	45 230	+ 178,47 %
2018	6 872	277	5 697	2 326		12 618	27 790	- 38,55 %
2019	5 100	0	6 888	0		6 956	18 944	31,83 %
2020	5 009	0	6 869	0	1996	578	14 452	- 23,71 %

	Total du nombre de journées ASE
Année 2017	10 002
Année 2018	12 569
Année 2019	11 988
Année 2020	13 874



2. Prix de journée

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l'article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenues pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prix à la journée	281,33 €	305,01 €	272,69 €	309,90 €	254,32 €	200,70 €

3. Le nombre de mineurs accueillis

En 2020, la SAE de l'Aude a accueilli 371 jeunes. Pour rappel, en 2019, la SAE a accueilli 510 jeunes, soit une diminution de - 27.2 % en 2020.

Cette diminution s'explique par quatre facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les trois unités
- Une baisse de l'accueil des MNA due à la fermeture des frontières
- Une plus longue durée de séjour des usagers accueillis sur les unités de la SAE de l'Aude due notamment par une évolution de la typologie du public.
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne

Pour 2020, le nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble des trois structures s'est élevé à 371 réparti comme suit : 55 à Carcassonne, 66 à Narbonne, 250 (dont 29 jeunes ASE dit Traditionnels) à Villeneuve Minervois.

Cette diminution se caractérise par la baisse du nombre de jeunes MNA accueillis (- 35%), notamment due à la fermeture des frontières pendant la période de crise sanitaire.

La diminution globale est également due à une évolution de la typologie des publics très complexes qui a nécessité des prises en charge plus longues dans des configurations de prises en charge individualisées (exemple : situations handicaps, situations d'exclusions etc.).

371 mineurs au total ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2020.

Nombre de mineurs accueillis	2019	2020
Carcassonne	94	55
Narbonne	71	66
Villeneuve Minervois	345	250
	510	371

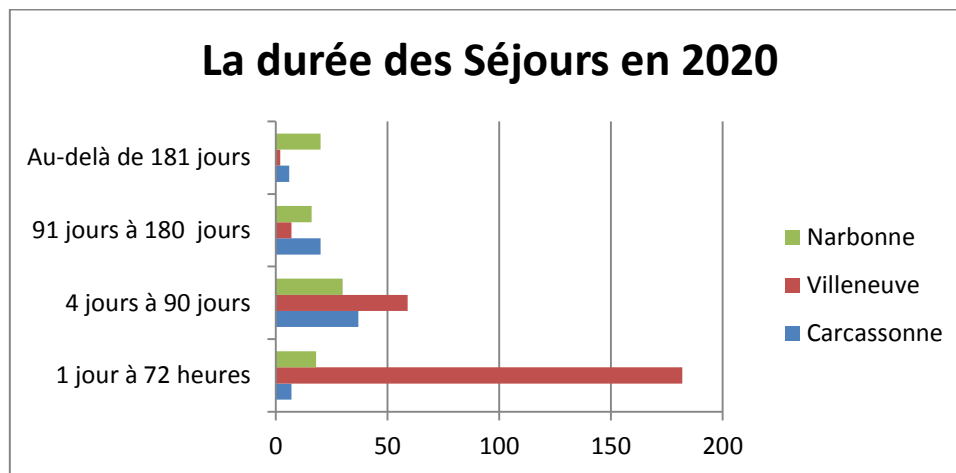
Un écart significatif apparaît entre le calcul des durées de séjours et le nombre de mineurs accueillis. Aussi, il est à noter que pour la SAE de l'Aude, des jeunes ont été accueillis en 2019, et leur accueil a été prolongé sur l'année 2020. Ces jeunes ne sont pas comptabilisés dans les accueils 2020, mais sont comptabilisés dans toutes les autres données.

Nombre de mineurs accueillis en 2019 non comptabilisés	2020
Carcassonne	15
Narbonne	18
Villeneuve Minervois	0
	33

4. La durée des séjours :

2020	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
1 jour à 72 heures	7	182	18
4 jours à 90 jours	37	59	30
91 jours à 180 jours	20	7	16
Au-delà de 181 jours	6	2	20

Il faut signaler que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance.



L'âge des Mineurs Non Accompagnés, non intégrés aux présentes données, est dépendant de la déclaration de minorité et de l'évaluation effectuée.

5. Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence pour mineurs et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions, afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 71 enfants (hors MNA) la durée de séjour a dépassé ce délai. Il apparaît que 38 % des effectifs total ont dépassé les 90 jours de présence sur la SAE.

Sur les 71 enfants ayant dépassé une durée de séjour de 3 mois, 28 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois, ce qui représente 40 % des dérogations réparties comme suit : 20 à Narbonne, 2 à Villeneuve Minervois, 6 à Carcassonne : ce qui représente 21,5 % pour l'unité de Carcassonne, 7 % pour l'unité de Villeneuve Minervois, 71,5 % pour l'unité de Narbonne.

Durant l'année 2020, la SAE de l'Aude a dû adapter son offre de service pour favoriser l'accueil de jeunes présentant des handicaps. En plus du cadre réglementaire ASE, les accueils ont été mis en œuvre afin de répondre aux obligations légales de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aussi le travail mené par la SAE de l'Aude s'est inscrit pleinement sur la définition du handicap :

« constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Concrètement, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par une personnalisation et une individualisation de la relation à l'enfant au travers de prises en charge individualisées, mais également par un étayage sanitaire paramédical (aide à la toilette, kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, etc.).

III – Les mineurs accueillis (hors MNA)

Il convient de rappeler que la S.A.E constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

En 2020, la Structure Accueil Enfance de l'Aude a réalisé **150 accueils**.

2020	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
Nombre enfants 2019	94	0	71
Nombre enfants 2020	55	29	66
Evolution en %	- 41,5 %		- 7,4 %

Tranches d'âge des enfants

	Carcassonne		Villeneuve		Narbonne	
0 A 3 ANS	0	-	3	10,4 %	1	1,2 %
4 A 6 ANS	0	-	5	17,2 %	4	4,8 %
7 A 9 ANS	3	4,3 %	5	17,2 %	13	15,5 %
10 A 13 ANS	16	22,9 %	10	34,5 %	18	21,4 %
14 A 16 ANS	39	55,7 %	4	13,8 %	33	39,3 %
17 A 18 ANS	12	17,1 %	2	6,9 %	13	15,4 %
SANS INDICATION	0	-	0	-	2	2,4 %

SAE – UNITE DE NARBONNE

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2020 vers la SAE de Narbonne est **Narbonne Ouest**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont rattachées à la MDS de Narbonne **Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 277 jours.

MDS 2020	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	5	864	172,8	651j - 21j- 9j- 182j - 1j
Carcassonne est	7	656	93,7	125j- 54j- 42j- 100j- 183j - 123j- 29j
Carcassonne Ouest	7	690	98,6	4j- 209j - 114j- 117j- 117j- 21j- 108j
Coursan	9	1210	134,4	355j - 483j - 58j- 5j- 119j- 113j- 40j- 1j- 36j
Castelnaudary	5	114	22,8	100j- 5j- 3j- 3j- 3j
Lézignan	10	2020	202	620j - 335j - 335j - 115j- 200j - 200j - 127j- 20j- 20j- 48j
Limoux	1	65	65	65j
Narbonne littoral	7	1940	277	594j - 172j- 293j - 293j - 344j - 167j- 77j
Narbonne ouest	13	1673	128,7	697j - 351j - 241j - 29j- 29j- 29j- 29j- 42j- 118j- 9j- 25j- 37j- 37j
Sigean	4	969	242	545j - 302j - 116j- 6j
Autres départements	1	3	3	3j
Sans indication	15	90	6	1j- 1j- 1j- 4j- 1j- 1j- 2j- 1j- 2j- 2j- 2j- 1j- 34j- 34j- 3j

Il est à noter que 19 jeunes ont une durée de séjour allant de 183 à 697 jours de placement.

- [Dérogations](#)

MDS 2020	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations +6 mois	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	5	1	20%	651j- 21j- 9j- 182j- 1j
Carcassonne est	7	1	15%	125j- 54j- 42j- 100j- 183j- 123j- 29j
Carcassonne Ouest	7	1	15%	4j- 209j- 114j- 117j- 117j- 21j- 108j
Coursan	9	2	22%	355j- 483j- 58j- 5j- 119j- 113j- 40j- 1j- 36j
Castelnaudary	5	0	0%	100j- 5j- 3j- 3j- 3j
Lézignan	10	5	50%	620j- 335j- 335j- 115j- 200j- 200j- 127j- 20j- 20j- 48j
Limoux	1	0	0%	65j
Narbonne littoral	7	4	58%	594j- 172j- 293j- 293j- 344j- 167j- 77j
Narbonne ouest	13	3	23%	697j- 351j- 241j- 29j- 29j- 29j- 29j- 42j- 118j- 9j- 25j- 37j- 37j
Sigean	4	2	50%	545j- 302j- 116j- 6j
Autres départements	1	0	0	3j
Sans indication (72h, autres)	15	0	0	1j- 1j- 1j- 4j- 1j- 1j- 2j- 1j- 2j- 2j- 2j- 1j- 34j- 34j- 3j

Pour l'unité de Narbonne, les MDS de Lézignan, Narbonne littoral et Sigean bénéficient de dérogations de plus de 6 mois à hauteur de + 50 % de leurs effectifs.

- [Typologie des publics](#)

On note pour l'année 2020 une évolution des publics accueillis au sein de la SAE-unité de Narbonne, tant par les âges que par les profils. Concernant la typologie des publics, la SAE-unité de Narbonne a accueilli cette année 34 jeunes (soit plus de 40 % des effectifs totaux) et qui présentent des troubles associés nécessitant des prises en charge spécifiques de type médico-social et/ou pédopsychiatrique.

Plus précisément, il est possible de constater que les enfants accueillis présentent des nouvelles pathologies telles que des déficiences sévères, l'autisme et les troubles du neuro-développement. Ces troubles se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif, entraînant un important retentissement sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, social et familial.

De plus, l'analyse fait apparaître qu'il est possible d'établir une corrélation entre la durée du séjour et la typologie des publics. Aussi, sur l'année 2020, on peut noter que sur les 34 jeunes identifiés précédemment, 60 % présentent des dérogations dépassant les 180 jours de présence à la SAE.

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Enfant en danger	35	41,7 %	+ 34,6 %
Conflit familial	9	10,7 %	- 18,2 %
Information préoccupante	1	1,2 %	=
Fugue	10	11,90 %	+ 30 %
Incarcération d'un ou des parents	0	-	- 100 %
Relais vacances et famille d'accueil	0	-	- 100 %
Relais Jeune Majeur	0	-	- 100 %
Exclusion colonie	0	-	- 100 %
Echec placement	21	25 %	+ 90 %
Autres	3	3,6 %	=
Sans indication	5	5,9 %	+ 150 %

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
72h	13	15,5 %	+ 30 %
Accueil relais jeune majeur	0	0 %	- 100 %
Accompagnement familial à domicile	2	2,4 %	+ 100 %
Accueil provisoire	5	5,9 %	+ 150 %
AP6 mois	0	0 %	- 100 %
APJM	0	0 %	- 100 %
Fugue	0	0 %	- 100 %
Garde	43	51,2 %	+ 30 %
Garde tutelle	1	1,2 %	=
Mise à l'abri	1	1,2 %	+ 100 %
MNA	1	1,2 %	+ 100 %
APU	2	2,4 %	+ 200 %
OPP	15	17,8 %	+ 36,4 %
Sans indication	1	1,2 %	- 83 %

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Sans indication	3	3,6 %	+ 50 %
Etablissements hors département	2	2,4 %	=
Etablissements Aude – Lieu de vie et d'accueil	14	16,7 %	+ 100 %
Famille d'Accueil	13	15,5 %	+ 30 %
Famille d'Accueil hors département	0	0 %	- 100 %
Famille Naturelle	43	51,2 %	+ 4,9 %
Famille Naturelle hors département	1	1,2 %	- 50 %
Fugueurs	6	7,1 %	+ 100 %
Autres : AFD non exercée, Tiers digne de confiance	2	2,4 %	=

La synthèse fait apparaître que si 51 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 7 % sont des fugueurs et 42 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audois + AEDJM	34	40,5 %	+ 70 %
Ets hors Département	3	3,6 %	- 57 %
Famille d'accueil	6	7,1 %	+ 50 %
Famille d'accueil Hors dépt	0	0%	- 100 %
Famille naturelle	14	16,7 %	+ 75 %
Famille naturelle Hors dépt	3	3,6 %	+ 200 %
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	8	9,5 %	- 27,3 %
Dans l'attente d'une orientation	16	19 %	- 5,9 %

SAE – UNITE DE CARCASSONNE

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2020 vers la SAE de Carcassonne est **la MDS de Carcassonne Est**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont rattachées à la **MDS Narbonne Ouest** avec une durée moyenne de séjour de 110 jours.

MDS 2020	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	11	1 235	110	5j – 28j – 30j – 37j – 68j – 107j – 108j – 109j – 360j – 164j – 219j –
Carcassonne est	15	1 124	75	10j – 12j – 12j – 14j – 18j – 46j – 46j – 313j – 45j – 50j – 65j – 75j – 75j – 137j – 206j
Carcassonne ouest	12	1 177	98	6j – 7j – 13j – 35j – 37j – 62j – 123j – 136j – 151j – 173j – 211j – 223j
Coursan	3	153	51	1j – 33j – 119j
Castelnaudary	8	911	114	2j – 4j – 15j – 251j – 91j – 121j – 211j – 216j
Limoux	12	614	51	1j – 2j – 6j – 24j – 33j – 40j – 42j – 50j – 76j – 95j – 99j – 146j
Lézignan	3	381	127	1j – 210j – 170j
Narbonne littoral	0	0	0	0
Narbonne ouest	4	488	122	13j – 30j – 161j – 284j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	2	2	1	1j – 1j
Sans indication	0	0	0	

- [Dérogations](#)

MDS 2020	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	11	2	18,2%	5j – 28j – 30j – 37j – 68j – 107j – 108j – 109j – 360j – 164j – 219j -
Carcassonne est	15	2	13,2%	10j – 12j – 12j – 14j – 18j – 46j – 46j – 313j – 45j – 50j – 65j – 75j – 75j – 137j – 206j
Carcassonne ouest	12	2	16,6 %	6j – 7j – 13j – 35j – 37j – 62j – 123j – 136j – 151j – 173j – 211j – 223j
Coursan	3	0	0 %	1j – 33j – 119j
Castelnaudary	8	3	37,5 %	2j – 4j – 15j – 251j – 91j – 121j – 211j – 216j
Limoux	12	0	0%	1j – 2j – 6j – 24j – 33j – 40j – 42j – 50j – 76j – 95j – 99j – 146j
Lézignan	3	1	33,3 %	1j – 210j – 170j
Narbonne littoral	0	0	0	0
Narbonne ouest	4	1	25 %	13j – 30j – 161j – 284j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	2	0	0	1j – 1j
Sans indication	0	0	0	

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Enfant en danger	31	44,29 %	- 35.4 %
Conflit familial	27	38,57 %	- 22.8 %
Information préoccupante	4	5,71 %	+ 33,3 %
Echec placement	6	8,57 %	- 25 %
Sans indication	2	2,86 %	+ 100 %

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
72h	11	15,71 %	- 27,3 %
Accueil provisoire	4	5,71 %	- 73,3 %
Fugue	0	0 %	- 100 %
Garde	27	38,57 %	+ 92,8 %
OPP	28	40 %	- 42,8 %

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Etablissements hors département	3	4,29 %	- 40 %
Etablissements Aude	4	5,72 %	- 50 %
Famille d'Accueil	15	21,43 %	+ 87,5 %
Famille d'Accueil hors département	1	1,42 %	+ 100 %
Famille Naturelle	45	64,29 %	- 34,8 %
Famille Naturelle hors département	0	0	- 100 %
Lieu de Vie et d'Accueil	1	1,42 %	=
Sans indication	1	1,42 %	- 100 %

La synthèse fait apparaître que 64,29 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 1,4 % sont des fugueurs et 34,1 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audois	25	35,72 %	=
Ets hors Département	3	4,29 %	- 70 %
Lieux de vie	6	8,57 %	+ 200 %
Famille d'accueil	6	8,57 %	- 25 %
Famille naturelle	18	25,72 %	- 33,3 %
Famille naturelle Hors dept	1	1,42 %	- 50 %
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	3	4,29 %	- 50 %
Dans l'attente d'une orientation	8	11,42 %	- 46,6 %

18 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE

SAE – UNITE DE VILLENEUVE

Si l'unité de Villeneuve Minervois était initialement identifiée comme l'accueil spécifique dédié aux Mineurs non accompagnés, au mois de mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, la SAE de Villeneuve Minervois a accueilli des enfants de l'ASE traditionnelle pour répondre aux besoins de placements. Aussi durant l'année 2020, la SAE de Villeneuve a mené sa mission d'accueil d'urgence pour mineurs : ASE « traditionnelle » et ASE MNA.

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2020 vers la SAE de Villeneuve est **CASTELNAUDARY**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE sont rattachées au CMS Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 222 jours.

MDS	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	4	43	172	43j +43j +43j +43j
Carcassonne est	6	80.5	483	56j +148j +21j +101j +101j +56j
Carcassonne ouest	3	88.6	266	3j +35j + 228j
Coursan	0	0	0	0
Castelnaudary	10	75,1	751	148j +122j +64j +64j +35j +35j +111j +36j +36j +100j
Limoux	2	49	98	49j +49j
Lézignan	1	14	14	14j
Narbonne littoral	1	222	222	222j
Narbonne ouest	2	21	42	21j +21j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	0	0	0	0

• [Dérogations](#)

MDS	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	4	0	0%	43j +43j +43j +43j
Carcassonne est	6	0	0%	56j +148j +21j +101j +101j +56j
Carcassonne ouest	3	1	33%	3j +35j + 228j
Coursan	0	0	0%	0
Castelnaudary	10	0	0%	148j +122j +64j +64j +35j +35j +111j +36j +36j +100j
Limoux	2	0	0%	49j +49j
Lézignan	1	0	0%	14j
Narbonne littoral	1	1	100%	222j
Narbonne ouest	2	0	0%	21j +21j
Sigean	0	0	0%	0
Autres départements	0	0	0%	0

Deux jeunes ont été en dérogation de plus de 180 jours :

- un jeune présentant un handicap – déficience sévère a été accueilli durant 228 jours. Cet accompagnement a nécessité un étayage sanitaire important porté par l'équipe pluridisciplinaire de Villeneuve Minervois.
- un jeune en rupture de parcours présentant une difficulté relationnelle importante, qui a pu durant l'année 2020 s'inscrire dans un projet global favorisant l'inclusion sociale et professionnelle.

• [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Enfant en danger	17	58,62%	
Conflit familial	3	10,34%	
Information préoccupante	4	13,79%	
Echec placement	5	17,24%	

• [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
72h	0	0%	
Accueil provisoire	1	3,44%	
Fugue	0	0%	
Garde	7	24,13%	
OPP	21	72,41%	

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Etablissements hors département	0	0%	
Etablissements Aude	3	10,3%	
Famille d'Accueil	3	10,3%	
Famille d'Accueil hors département	0	0%	
Famille Naturelle	23	79,3%	
Famille Naturelle hors département	0	0%	
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0%	

- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audois	8	27,58%	
Ets hors Département	0	0%	
Lieux de vie	0	0%	
Famille d'accueil	7	24,13%	
Famille naturelle	10	34,48%	
Famille naturelle Hors dépt	0	0%	
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	0	0%	
Dans l'attente d'une orientation	4	13,79%	

10 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.

- [Accueil des Mineurs Non Accompagnés \(MNA\):](#)

En 2020, **221 MNA** ont été accueillis en urgence par la SAE de l'Aude, dont **99** ont été évalués.

- [Evolution des MNA accueillis :](#)

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
31	34	73	232	484	494	345	221
	+ 9,67 %	+ 6,31 %	+ 217,8 %	+ 108,6%	+ 2,07 %	- 30,16 %	- 35,95 %

L'accueil des jeunes MNA représente une diminution de 35,95 % entre 2019 et 2020.

Concernant l'évaluation, celle-ci était d'une durée moyenne de 10 jours au 31 décembre 2020.

- Après l'accueil à la SAE :
 - **Aucun** mineur confié à l'ASE n'a été réorienté vers d'autres départements (via la plateforme nationale PJJ),
 - **51** ont été confiés au Département de l'Aude. La clé de répartition au plan national est de **0,58 %** pour notre Département,
 - **75** ont été évalués majeurs,
 - **117** départs volontaires sont intervenus.

- Origines des MNA :

Pays d'origine	Nombre d'accueils
Afghanistan	18
Albanie	1
Algérie	31
Bangladesh	28
Bosnie	2
Cameroun	3
Colombie	1
Côte d'Ivoire	13
Equateur	2
Erythrée	5
Espagne	3
Gambie	3
Guinée	23
Inde	1
Lybie	1
Mali	10
Maroc	38
Pakistan	22
République Dominicaine	1
Sénégal	3
Serbie	2
Soudan	5
Tunisie	4

On peut noter une évolution des publics accueillis. Durant l'année 2020, on constate qu'une grande partie des jeunes sont accueillis suite à des gardes à vue pour faits de délinquance et ne restent pas longtemps dans le dispositif de mise à l'abri.

Conclusion

L'année 2020 a d'abord été marquée par une crise sanitaire sans précédent. Dans ce contexte, la SAE de l'Aude a dû faire preuve d'adaptation et parfois même d'innovation afin de garantir une continuité de service public de qualité.

Sensiblement, l'activité de la SAE de l'Aude a évolué durant cette année 2020. Un des faits marquant a été en lien avec la fermeture des frontières qui a eu pour incidence une forte diminution des accueils MNA.

En parallèle, si le nombre d'accueils de l'ASE traditionnel n'a pas fortement augmenté, nous avons pu noter des durées de séjour dérogatoires pour plus de 50 % des jeunes accueillis. De façon plus globale, nous pouvons constater que la majorité des accueils de jeunes présentant des troubles spécifiques de type handicap et/ou jeunes à besoins spécifiques accueillis en 2019 sont encore présents dans le dispositif d'accueil d'urgence départemental. Ces faits ont conduit la SAE de l'Aude à faire évoluer son offre de service pour permettre une prise en charge adaptée des jeunes accueillis. Aussi, l'Unité de Villeneuve Minervois a su se réinventer pour accueillir des jeunes issus de l'ASE traditionnelle et l'unité de Narbonne a ouvert temporairement une villa dédiée aux jeunes à besoins spécifiques. L'unité de Carcassonne quant à elle a amélioré la sécurité et la qualité de vie des enfants accueillis en réduisant sa capacité d'accueil tout en réorganisant les espaces collectifs, notamment ceux dédiés à la nuit.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Annexe Organigramme de la SAE de l'Aude – Postes permanents au 31/12/2020

Structure Accueil Enfance – SAE de l'Aude

Chef de Service de la SAE de l'Aude	A	1 poste cadre socio-éducatif
 Services Généraux		
Gestionnaire financier	B	1 poste rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien des bâtiments)	C	1 poste agent technique
Total		3 postes permanents

Annexe Organigramme Unité de Carcassonne – Postes permanents au 31/12/2020

Structure Accueil Enfance – Unité de Carcassonne

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Conseiller technique « hébergement » Grade	A	1 poste assistant SE 1 ^{er}
Conseiller technique « accueil immédiat » Grade	A	1 poste assistant SE 1 ^{er}
Equipe psycho-éducative		
Accueil – Observation spécialisés	A	} 26 postes éducateurs et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
Services Généraux		
Secrétariat SAE	B	2 postes rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	6 postes de veilleurs de nuit
maison	A	1 poste d'infirmière
	C	1 poste de maîtresse de
Total		41 postes permanents

Annexe Organigramme Unité de Narbonne – Postes permanents au 31/12/2020

Structure Accueil Enfance – Unité de Narbonne

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Conseiller technique « hébergement » Grade	A	1 poste assistant SE 1 ^{er}
Conseiller technique « accueil immédiat » Grade	A	1 poste assistant SE 1 ^{er}
Equipe psycho-éducative		
Accueil – Observation spécialisés	A	} 26 postes éducateurs et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
Services Généraux		
Secrétariat SAE	B	2 postes rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	6 postes de veilleurs de nuit
maison	A	1 poste d'infirmière
	C	1 poste de maîtresse de
Total		41 postes permanents

Annexe Organigramme Unité de Villeneuve Minervois – Postes permanents au 31/12/2020

Structure Accueil Enfance – Unité de Villeneuve Minervois

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
-----------------------------------	---	------------------------------

Equipe psycho-éducative

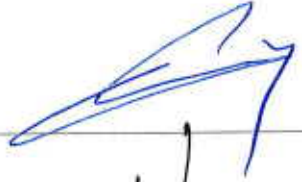
Accueil – Observation spécialisés	A	} 10 postes éducateurs et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue

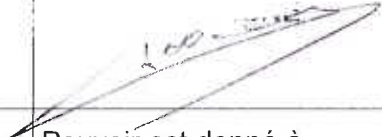
Services Généraux

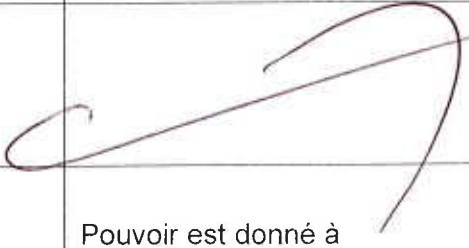
Secrétariat SAE collaborateur	B	1 poste secrétaire
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	6 postes de veilleurs de nuit
soignant	A	2 postes d'infirmière ou aide-
maison	C	1 poste de maîtresse de
Total		23 postes permanents

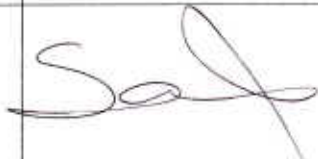
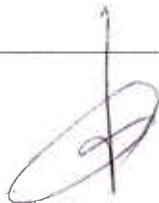
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 15 avril 2021 - Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe de la structure accueil enfance
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

Compte de gestion 2020 présenté par le Payeur départemental,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 présentant le rapport d'activité 2020 de la structure accueil enfance,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2020, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe la structure accueil enfance.

Ces documents font suite au rapport d'activité de la structure accueil enfance voté précédemment et joint en annexe du compte administratif.

Le rapport d'activité ayant détaillé la structuration de l'activité, le compte administratif traduit l'impact budgétaire pour la collectivité des frais de structure (capacité d'accueil, personnel...) et des frais de prise en charge physique des enfants.

Je vous rappelle que le résultat 2020 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2020, le compte administratif du budget annexe de la structure accueil enfance se présente comme suit :

- En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 6 718 272,99 € et le montant des recettes à 5 394 414,49 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 1 323 858,50 €, dû notamment à l'acquisition sur la fin d'exercice du Domaine de la Sale et au décalage dans l'émission de la subvention du Département à hauteur de 742 041,65 € sur le budget 2021.
- En intégrant le résultat antérieur et les restes à réaliser, le budget de la structure accueil enfance présente un résultat déficitaire de la section d'exploitation de 101 035,34 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Restes à réaliser	Résultat total
Exploitation	5 822 692,45	5 301 681,59	-521 010,86	419 975,52	0,00	-101 035,34
Investissement	895 580,54	92 732,90	-802 847,64	60 805,99	742 041,65	0,00
Total	6 718 272,99	5 394 414,49	-1 323 858,50	480 781,51	742 041,65	-101 035,34

2. Section d'exploitation :

- Les recettes 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Enfance Famille	5 490 270,98	5 256 952,72	-233 318,26	-4,25%
Dotation	4 678 675,12	5 023 214,97	344 539,85	7,36%
Activité de la SAE	811 595,86	233 737,75	-577 858,11	-71,20%
Administration générale	36 018,12	36 084,87	66,75	0,19%
Ressources humaines	33 807,63	29 971,15	-3 836,48	-11,35%
Budget et finances	2 210,49	6 113,72	3 903,23	176,58%
EXPLOITATION REEL	5 526 289,10	5 293 037,59	-233 251,51	-4,22%
Opérations d'ordre	8 644,00	8 644,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	5 534 933,10	5 301 681,59	-233 251,51	-4,21%

Les recettes réelles d'exploitation d'un montant total de 5,29 M€ diminuent de 0,23 M€ par rapport à 2019 en lien avec la baisse des dépenses d'exploitation.

Les recettes propres de la SAE sont en forte diminution (- 0,58 M€) par rapport à 2019. Cela provient principalement de la baisse de la participation forfaitaire de l'Etat pour l'évaluation des mineurs non accompagnés, soit 0,23 M€ contre 0,71 M€ en 2019, qui s'explique par la baisse des effectifs des MNA, de par l'impact de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières. Les remboursements de frais par les autres départements sont quasi nuls en 2020 (272,69 € contre 0,10 M€ en 2019). Le financement des chèques-déjeuners est stable et alimente la section dans une moindre mesure (0,03 M€). Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses de fonctionnement s'élève à 4 730,21 €, soit une augmentation de 2 647,72 € par rapport à l'année précédente.

Par conséquent, la dotation globale versée par le Département a augmenté de 0,35 M€ par rapport à l'année précédente. Elle représente 94,90 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dépenses 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Enfance Famille	1 174 305,82	814 906,38	-359 399,44	-30,61%
Administration générale	5 183 524,70	4 920 778,12	-262 746,58	-5,07%
Ressources humaines	4 901 683,15	4 530 850,72	-370 832,43	-7,57%
Budget et finances	1 040,62	683,06	-357,56	-34,36%
Systèmes d'information et télécommunications	9 086,44	9 032,14	-54,30	-0,60%
Logistique et patrimoine	271 714,49	380 212,20	108 497,71	39,93%
EXPLOITATION REEL	6 357 830,52	5 735 684,50	-622 146,02	-9,79%
Opérations d'ordre	82 713,94	87 007,95	4 294,01	5,19%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	6 440 544,46	5 822 692,45	-617 852,01	-9,59%

Après la forte augmentation constatée en 2017 et 2018, la diminution de 2019 se poursuit en 2020. Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 5,74 M€, soit une baisse de 0,62 M€ en lien avec la baisse des effectifs. Elles sont relatives aux :

- dépenses liées à la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis qui diminuent légèrement (- 0,36 M€), passant de 1,17 M€ à 0,81 M€, avec une baisse des frais d'alimentation (- 0,23 M€) et une hausse des prestations d'alimentation à l'extérieur (+ 0,11 M€).
- frais liés au fonctionnement général (4,92 M€) qui sont en baisse de 0,26 M€ par rapport à l'année dernière. Les frais de personnel s'établissent à 4,53 M€ (- 0,37 M€) ainsi que les dépenses relatives au patrimoine correspondant à l'entretien des bâtiments et des fluides qui s'élèvent à 0,38 M€ (+ 0,11 M€).

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (10682)	0,00	0,00	0,00	
FCTVA	16 683,68	5 724,95	-10 958,73	-65,69%
Enfance Famille	0,00	0,00	0,00	
Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	
INVESTISSEMENT REEL	16 683,68	5 724,95	-10 958,73	-65,69%
Opérations d'ordre	82 713,94	87 007,95	4 294,01	5,19%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	99 397,62	92 732,90	-6 664,72	-6,71%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 724,95 €. Il s'agit du fonds de compensation de la T.V.A. en diminution par rapport à l'année dernière de 0,01 M€ en lien avec la baisse des dépenses éligibles 2019.

La subvention qui devait être versée à partir du budget principal pour l'année 2020 (742 041,65 €) a été inscrite en restes à réaliser et sera reportée sur le budget 2021.

- Les dépenses 2020 :

	CA 2019	CA 2020	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale	35 732,89	886 936,54	851 203,65	2382,13%
Logistique et patrimoine	35 732,89	886 936,54	851 203,65	2382,13%
INVESTISSEMENT REEL	35 732,89	886 936,54	851 203,65	2382,13%
Opérations d'ordre	8 644,00	8 644,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 376,89	895 580,54	851 203,65	1918,12%

D'un montant de 0,89 M€, les dépenses réelles d'investissement augmentent de 0,85 M€. En 2020, la structure a acquis le Domaine de la Sale à Carcassonne à hauteur de 0,84 M€ et du mobilier pour 35 385,46 € (soit + 0,02 M€ par rapport à 2019). Elle s'est également dotée de deux véhicules pour 14 180,54 € (- 0,01 M€).

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2020 du budget annexe de la structure accueil enfance. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2020 pour le budget annexe de la structure accueil enfance. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2020 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2020.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 14

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2020 : budget annexe de la structure accueil enfance

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2020,

VU le compte de gestion 2020 présenté par le payeur Départemental,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 présentant le rapport d'activité 2020 de la structure accueil enfance,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2020,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2020 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance qui est conforme avec le compte de gestion et qui s'élève en dépenses à 6 718 272,99 € et en recettes à 5 394 414,49 €.

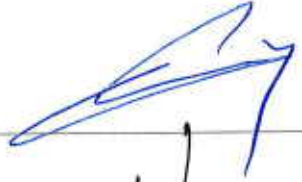
La Présidente du Conseil départemental,



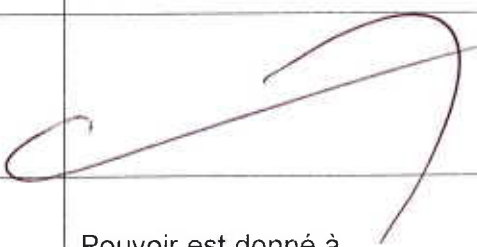
Hélène Sandragne

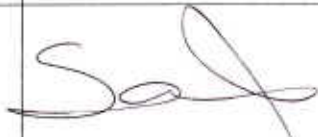
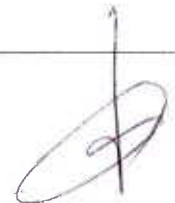
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aude - Structure Accueil Enfance -SAE

M22

COMPTE ADMINISTRATIF

2020

3. Tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire

Dépenses - Charges				Recettes - Produits		
Totaux	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT						
Total		895 580,54			92 732,90	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
Total	6 093 565,70	5 822 692,45	270 873,25	5 673 590,18	5 301 681,59	371 908,59
BUDGETS ANNEXES						
Total						
Reprise de résultat	0,00	0,00	0,00	419 975,52	0,00	419 975,52
Total Général	6 093 565,70	6 718 272,99	270 873,25	6 093 565,70	5 394 414,49	791 884,11

4.2.1 Section d'investissement : tableau des emplois

		Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
					Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
21									
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT									
1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	8 644,00	0,00	8 644,00	8 644,00	0,00	8 644,00	0,00	0,00
13	TOTAL	8 644,00	0,00	8 644,00	8 644,00	0,00	8 644,00	0,00	0,00
Autres emplois									
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
27	TOTAL	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé									
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	150 000,00	-100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	-100,00
20	TOTAL	150 000,00	-100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	-100,00
2131	Constructions sur sol propre - Bâtiments	750 000,00	100 000,00	850 000,00	835 373,54	0,00	835 373,54	-14 626,46	-1,72
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	15 000,00	0,00	15 000,00	14 180,54	0,00	14 180,54	-819,46	-5,46
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	45 000,00	-2 137,05	42 862,95	35 382,46	0,00	35 382,46	-7 480,49	-17,45
21	TOTAL	810 000,00	97 862,95	907 862,95	884 936,54	0,00	884 936,54	-22 926,41	-2,53
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	-400 000,00	-100,00
23	TOTAL	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	-400 000,00	-100,00
Résultats d'investissement reporté (déficit)									
	Résultats d'investissement reporté (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	1 368 644,00	-137,05	1 368 506,95	895 580,54	0,00	895 580,54	-472 926,41	-34,56

4.2.1 Section d'investissement : tableau des emplois

Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
			Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)

4.2.2 Section d'investissement : tableau des ressources

		Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)
COMPTE DE LIAISON									
18	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS									
28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments	37 000,00	-37,00	36 963,00	36 963,00	0,00	36 963,00	0,00	0,00
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	28 200,00	-20,90	28 179,10	28 179,10	0,00	28 179,10	0,00	0,00
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	840,00	0,00	840,00	840,00	0,00	840,00	0,00	0,00
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	18 800,00	57,90	18 857,90	17 938,42	0,00	17 938,42	-919,48	-4,88
28	TOTAL	84 840,00	0,00	84 840,00	83 920,52	0,00	83 920,52	-919,48	-1,08
Augmentation des capitaux propres									
10222	Dotations et fonds divers - FCTVA	5 862,00	-137,05	5 724,95	5 724,95	0,00	5 724,95	0,00	0,00
10	TOTAL	5 862,00	-137,05	5 724,95	5 724,95	0,00	5 724,95	0,00	0,00
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	1 207 136,01	0,00	1 207 136,01	0,00	0,00	0,00	-1 207 136,01	-100,00
13	TOTAL	1 207 136,01	0,00	1 207 136,01	0,00	0,00	0,00	-1 207 136,01	-100,00
	Résultats d'investissement reporté (excédent)	60 805,99	0,00	60 805,99	60 805,99	0,00	60 805,99	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	1 358 644,00	-137,05	1 358 506,95	150 451,46	0,00	150 451,46	-1 208 055,49	-88,93

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation

Dépenses afférentes à l'exploitation courante

60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	10 907,49	10 000,00	14 197,12	24 197,12	23 519,93	-677,19	235,20	
60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	34 905,95	44 400,00	-707,93	43 692,07	43 462,00	-230,07	97,89	
60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	70 033,09	70 000,00	-13 489,19	56 510,81	54 196,55	-2 314,26	77,42	
60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	6 522,25	10 000,00	0,00	10 000,00	9 526,13	-473,87	95,26	
60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	2 194,29	2 500,00	0,00	2 500,00	1 646,00	-854,00	65,84	
60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	25 109,24	27 000,00	6 945,34	33 945,34	28 435,88	-5 509,46	105,32	
60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	53 056,80	55 000,00	650,00	55 650,00	47 535,03	-8 114,97	86,43	
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	273 817,04	65 000,00	-890,40	64 109,60	54 191,05	-9 918,55	83,37	
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	14 711,42	15 000,00	4 454,00	19 454,00	17 191,90	-2 262,10	114,61	
6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	5 496,31	6 000,00	5 800,00	11 800,00	8 934,61	-2 865,39	148,91	
62428	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel - Transports d'usagers - Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	47 715,85	51 300,00	7 694,00	58 994,00	51 297,00	-7 697,00	99,99	
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	3 289,00	4 300,00	-2 800,00	1 500,00	52,11	-1 447,89	1,21	
6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	19 407,34	21 400,00	10 000,00	31 400,00	26 607,88	-4 792,12	124,34	
6262	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunication	8 203,96	8 800,00	0,00	8 800,00	6 971,75	-1 828,25	79,22	
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	6 357,24	11 500,00	-1 519,94	9 980,06	5 955,23	-4 024,83	51,78	
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	125 780,77	295 839,00	-19 250,00	276 589,00	222 700,44	-53 888,56	75,28	
6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	32 918,00	45 000,00	96 500,00	141 500,00	114 426,11	-27 073,89	254,28	
6287	Divers - Remboursement de frais	13 162,81	1 500,00	0,00	1 500,00	964,90	-535,10	64,33	
6288	Divers - Autres	6 443,00	8 500,00	-1 083,00	7 417,00	926,00	-6 491,00	10,89	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation

Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
TOTAL GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	760 031,85	753 039,00	106 500,00	859 539,00	718 540,50	-140 998,50	95,42

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel

Dépenses afférentes au personnel

6221	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais de recrutement du personnel	330,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
62238	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Intervenant médicaux - Autres	41 546,56	20 500,00	-7 000,00	13 500,00	6 927,71	-6 572,29	33,79
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	23 910,00	6 500,00	0,00	6 500,00	2 448,00	-4 052,00	37,66
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	26 561,62	21 400,00	990,00	22 390,00	22 389,19	-0,81	104,62
6338	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	28 076,15	25 600,00	-5 860,00	19 740,00	19 724,33	-15,67	77,05
64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	1 440 312,93	2 103 000,00	-247 600,00	1 855 400,00	1 854 734,20	-665,80	88,19
64112	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	50 139,40	86 500,00	-16 050,00	70 450,00	70 440,77	-9,23	81,43
641181	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Gratifications des stagiaires	0,00	11 000,00	-4 775,00	6 225,00	6 173,20	-51,80	56,12
641188	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Autres	428 657,65	608 000,00	106 430,00	714 430,00	689 426,07	-25 003,93	113,39
64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	127 755,13	150 000,00	32 430,00	182 430,00	182 427,62	-2,38	121,62
64138	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités	52 118,55	35 000,00	27 620,00	62 620,00	62 615,45	-4,55	178,90
64151	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Rémunération principale	982 629,29	165 000,00	77 230,00	242 230,00	227 229,06	-15 000,94	137,71
64158	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités	304 058,16	100 000,00	-24 030,00	75 970,00	75 965,82	-4,18	75,97
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	52 451,25	47 800,00	7 260,00	55 060,00	55 058,34	-1,66	115,18
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	23 400,00	23 500,00	4 450,00	27 950,00	27 950,00	0,00	118,94
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	642 810,39	380 000,00	51 140,00	431 140,00	431 139,35	-0,65	113,46

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel

Dépenses afférentes au personnel

64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux caisses de retraite	104 674,22	78 500,00	-3 630,00	74 870,00	74 861,56	-8,44	95,37	
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	55 775,48	14 000,00	4 580,00	18 580,00	18 579,25	-0,75	132,71	
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	452 873,82	444 500,00	136 880,00	581 380,00	581 374,36	-5,64	130,79	
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	59 298,89	53 500,00	1 835,00	55 335,00	55 332,07	-2,93	103,42	
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 980,76	6 800,00	1 450,00	8 250,00	8 221,65	-28,35	120,91	
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux caisses de retraite	1 194,90	2 100,00	-660,00	1 440,00	1 400,31	-39,69	66,68	
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	947,88	900,00	240,00	1 140,00	1 132,19	-7,81	125,80	
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	
64528	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	-200,00	0,00	
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	14 540,70	13 600,00	-1 470,00	12 130,00	12 120,60	-9,40	89,12	
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	8 724,07	9 700,00	-2 425,00	7 275,00	7 270,78	-4,22	74,96	
6475	Autres charges sociales - Médecine du travail	808,40	2 000,00	0,00	2 000,00	860,00	-1 140,00	43,00	
64788	Autres charges sociales - Autres	2 494,43	3 000,00	965,00	3 965,00	3 755,09	-209,91	125,17	
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	87,00	200,00	0,00	200,00	8,00	-192,00	4,00	
TOTAL GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel		4 933 157,63	4 413 800,00	140 000,00	4 553 800,00	4 499 564,97	-54 235,03	101,94	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure

CHARGES EXCEPTIONNELLES

675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	3 087,43	-6 912,57	30,87	
-----	---	------	-----------	------	-----------	----------	-----------	-------	--

Dépenses afférentes à la structure

6132	Locations - Locations immobilières	471 806,59	252 500,00	11 800,00	264 300,00	247 105,25	-17 194,75	97,86	
6135	Locations - Locations mobilières	6 762,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61351	Locations mobilières - Informatique	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 060,39	-439,61	82,42	
61353	Locations mobilières - Matériel de transport	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00	1 826,56	-4 173,44	30,44	
614	Charges locatives et de copropriété	1 711,43	2 500,00	-800,00	1 700,00	1 631,72	-68,28	65,27	
61521	Bâtiments publics	41 758,26	50 000,00	-5 172,00	44 828,00	44 774,45	-53,55	89,55	
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres	5 711,48	10 000,00	7 150,00	17 150,00	17 027,65	-122,35	170,28	
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	18 907,20	20 872,82	0,00	20 872,82	15 754,97	-5 117,85	75,48	
61568	Entretien et réparations - Autres	4 769,22	7 500,00	-1 978,00	5 522,00	5 147,60	-374,40	68,63	
6161	Primes d'assurances - Multirisques	0,00	6 627,18	0,00	6 627,18	6 627,18	0,00	100,00	
6182	Divers - Documentation générale et technique	1 062,52	1 500,00	400,28	1 900,28	1 900,28	0,00	126,69	
6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	32 898,69	33 000,00	-800,00	32 200,00	15 407,63	-16 792,37	46,69	
6188	Divers - Autres frais divers	42 195,32	42 200,00	3 135,00	45 335,00	34 337,43	-10 997,57	81,37	
63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00	3 000,00	-400,28	2 599,72	2 137,44	-462,28	71,25	
6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	409,52	500,00	0,00	500,00	277,52	-222,48	55,50	
6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	8 920,09	10 000,00	-4 335,00	5 665,00	2,30	-5 662,70	0,02	
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 040,62	3 100,00	-476,47	2 623,53	206,59	-2 416,94	6,66	
6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	476,47	476,47	476,47	0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	26 687,62	11 100,00	113 086,70	124 186,70	120 877,60	-3 309,10	1 088,99	
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00	-400,00	0,00	
68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	82 713,94	84 840,00	0,00	84 840,00	83 920,52	-919,48	98,92	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure							
TOTAL GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	747 354,98	558 140,00	122 086,70	680 226,70	604 586,98	-75 639,72	108,32
TOTAL GENERAL	6 440 544,46	5 724 979,00	368 586,70	6 093 565,70	5 822 692,45	-270 873,25	101,71

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréali n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification

Produits de la tarification

7328	Produits à la charge de l'état - Autres modes de tarification	710 210,00	500 000,00	0,00	500 000,00	225 650,00	-274 350,00	45,13	
73331	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Dotation globale	4 678 675,12	4 656 358,48	366 856,49	5 023 214,97	5 023 214,97	0,00	107,88	
73332	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Prix de journée	100 306,16	100 000,00	0,00	100 000,00	272,69	-99 727,31	0,27	
7348	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD) - Autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00		
7381	Produits à la charge d'autres financeurs - Produits à la charge de la CAF	0,00	0,00	0,00	0,00	200,08	200,08		
TOTAL GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification		5 489 191,28	5 256 358,48	366 856,49	5 623 214,97	5 249 937,74	-373 277,23	99,88	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréali n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation

Autres produits relatifs à l'exploitation

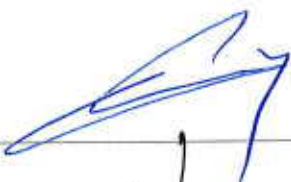
744	FCTVA	2 082,49	3 000,00	1 730,21	4 730,21	4 730,21	0,00	157,67	
7542	Remboursements de frais - Remboursement par la sécurité sociale de frais médicaux et paramédicaux	877,01	500,00	0,00	500,00	2 164,57	1 664,57	432,91	
7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	34 008,98	36 500,00	0,00	36 500,00	30 208,13	-6 291,87	82,76	
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	1,34	1,00	0,00	1,00	0,90	-0,10	90,00	
TOTAL GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation		36 969,82	40 001,00	1 730,21	41 731,21	37 103,81	-4 627,40	92,76	

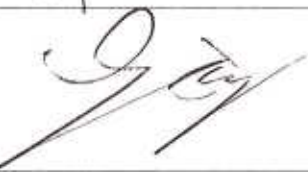
5.1.2 Produits de la section d'exploitation

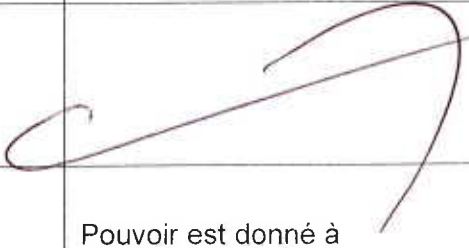
		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréalis n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	Montant	En %	
		(6)=(5)-(4) (7)=(5)/(2)							
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables									
Produits financiers et produits non encaissables									
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	4 525,00	4 525,00		
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	8 644,00	8 644,00	0,00	8 644,00	8 644,00	0,00	100,00	
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	87,53	87,53		
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	92,51	92,51		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	128,00	0,00	0,00	0,00	1 291,00	1 291,00		
TOTAL GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables		8 772,00	8 644,00	0,00	8 644,00	14 640,04	5 996,04	169,37	
TOTAL GENERAL		5 534 933,10	5 305 003,48	368 586,70	5 673 590,18	5 301 681,59	-371 908,59	99,94	

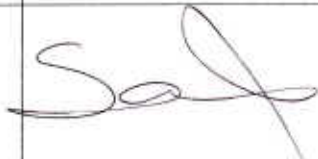
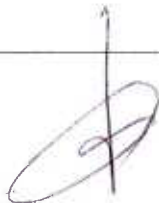
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

**BUDGET ANNEXE DE LA STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE
SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors excédent
ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON TITREES AU 31 DECEMBRE 2020**

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 011-221100019-20210415-CA_2020_B25-BF

SLO

Chapitre	Nature	Budget 2020	Montant restant engagé au 31/12/2020	Montant Titré	RAR 2020
T1 R		1 212 860,96	742 041,65	5 724,95	742 041,65
	10222	5 724,95	0,00	5 724,95	0,00
	10682	0,00	0,00	0,00	0,00
	1312	1 207 136,01	742 041,65	0,00	742 041,65
Total général		1 212 860,96	742 041,65	5 724,95	742 041,65

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2020 qui est arrêté à la somme de sept cent quarante deux mille quarante et un euros et soixante cinq centimes en recettes.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène Sandragne

L'ordonnateur

Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2020.

Le Payeur départemental,



Le comptable départemental

Eric GERARD



Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Affectation du résultat 2020 : budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs (modifiée),

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 arrêtant les comptes du budget principal pour l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique	Montant voté	Montant affecté	Montant disponible	Montant proposé sur ce rapport	Nouveau montant disponible
					1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 3 - 4
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E04	106 - 001/001/01 - 01				23 477 532,24	
							0,00		0,00
Total					0,00	0,00	0,00	23 477 532,24	0,00

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E08	110 - 002/002/01 - 01				65 267 756,77	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E03	250 - 10/1068/01 - 01				17 219 573,89	
Total								82 487 330,66	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire

suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par le conseil départemental est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Je vous propose donc d'affecter le résultat **2020** tel qu'il ressort du **compte administratif 2020** que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Dans le détail :

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget principal, le compte administratif 2020 a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif).....	28 270 126,43 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	54 217 204,23 €

Résultat à affecter : 82 487 330,66 €

Pour mémoire, le résultat à affecter 2019 s'établissait à 54 217 204,23 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

*Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	9 930 671,49 €
- Résultats antérieurs (déficit).....	33 408 203,73 €
- Restes à réaliser 2020 (écart positif).....	6 257 958,35 €

Besoin de financement : 17 219 573,89 €

*RELIQUAT A AFFECTER.....

65 267 756,77€

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **17 219 573,89 €** en excédents de fonctionnement capitalisés,

- inscription de **65 267 756,77 €** en excédent de fonctionnement reporté (R002 - solde positif),

- inscription de **23 477 532,24 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde négatif)

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragne

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 15

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2020 - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 arrêtant les comptes du budget principal du Département pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT que le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget principal
Résultat excédentaire de fonctionnement	82 487 330,66
Solde déficitaire d'investissement	23 477 532,24

CONSIDERANT le montant des restes à réaliser 2020 en recettes d'investissement pour un montant de 7 000 000 € et 742 041,65 € en dépenses d'investissement,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 17 219 573,89 € et le solde de 65 267 756,77 € en excédent de fonctionnement reporté.

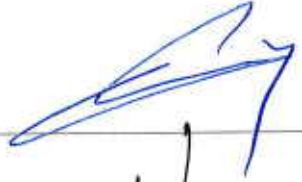
La Présidente du Conseil départemental,

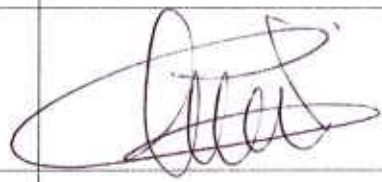
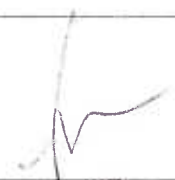
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Sandragne', written over a faint rectangular stamp.

Hélène Sandragne

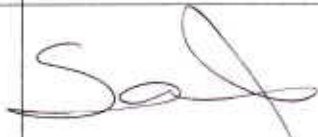
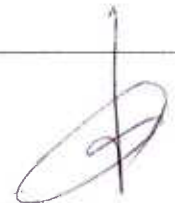
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Affectation du résultat 2020 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire vétérinaire pour l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K206O003	K206E02	108 - 001 001 921				34 189,97	
Total								34 189,97	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2020 tel qu'il ressort du compte administratif 2020 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2020 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice	0,00 €
- Résultats antérieurs	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>0,00 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2019 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (négatif).....	- 9 634,34 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	43 824,31 €
- Restes à réaliser 2020.....	0,00 €

Excédent d'investissement :	<u>34 189,97 €</u>
------------------------------------	---------------------------

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D'AFFECTER les résultats de la manière suivante :

- inscription de 34 189,97 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 16

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2020 - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire vétérinaire pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT que le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe laboratoire vétérinaire départemental
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Solde excédentaire d'investissement	34 189,97 €

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Inscription de 34 189,97 € en excédent de la section d'investissement (R001) du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

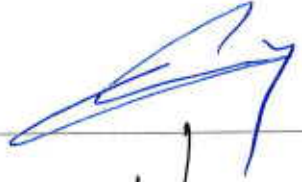
La Présidente du Conseil départemental,

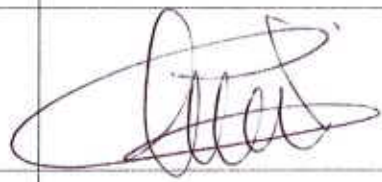
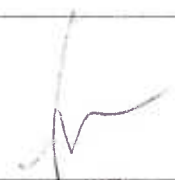


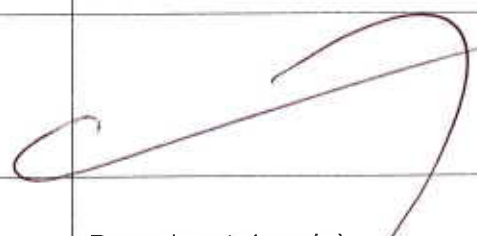
Hélène Sandragné

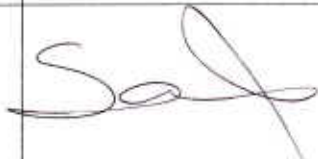
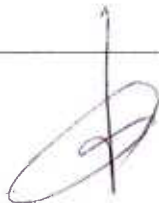
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Affectation du résultat 2020 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K209O002	K209E01	108 - 001 001 921				23 207,59	
Total								23 207,59	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2020 tel qu'il ressort du compte administratif 2020 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,

- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2020 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif)	0,00 €
- Résultats antérieurs (déficit)	0,00 €

Résultat à affecter : 0,00 €

Pour mémoire, le résultat à affecter 2019 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (négatif)	- 5 393,48 €
- Résultats antérieurs (excédent)	28 601,07 €
- Restes à réaliser 2020	0,00 €

Excédent d'investissement : 23 207,59 €

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D'AFFECTER les résultats de la manière suivante :

- inscription de 23 207,59 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 - solde positif).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 17

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2020 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT que le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Solde excédentaire d'investissement	23 207,59 €

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Inscription de 23 207,59 € en excédent de la section d'investissement (R001) du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

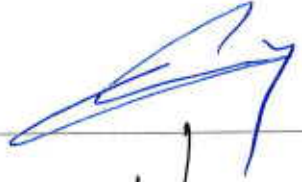
La Présidente du Conseil départemental,

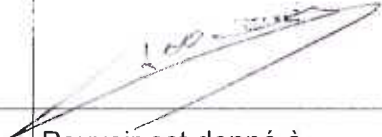
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Sandragne', written over a light blue rectangular background.

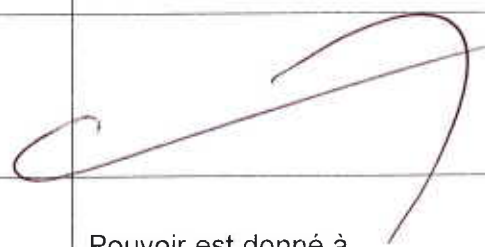
Hélène Sandragne

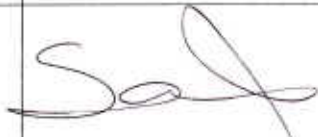
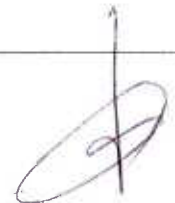
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Affectation du résultat 2020 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Délibération du Conseil départemental du 27 octobre 2017 relative à l'intégration du budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental sur l'exercice 2018,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental et du laboratoire routier pour l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINP-K210002	K210E03	107 - 001/001/621-621				3 344 496,81	
Total								3 344 496,81	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L 3312-6 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter les résultats 2020 tel qu'ils ressortent du compte administratif 2020 de ce budget annexe que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2020 concernant le budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice.....	0,00 €
- Résultats antérieurs.....	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>0,00 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2019 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	184 179,94 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	3 160 316,87 €
- Restes à réaliser 2020.....	0,00 €

Excédent d'investissement : 3 344 496,81 €

RELIQUAT A AFFECTER..... 0,00 €

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D’AFFECTER les résultats de la manière suivante :

- inscription de 3 344 496,81 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 18

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2020 : Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT que le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe Parc départemental
Résultat excédentaire de fonctionnement	0 €
Solde excédentaire d'investissement	3 344 496,81 €

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 3 344 496,81 € en excédent de la section d'investissement (R001) du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

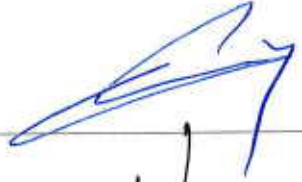
La Présidente du Conseil départemental,

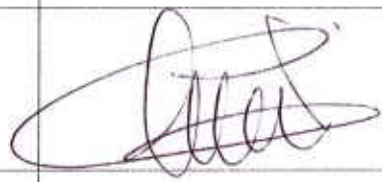
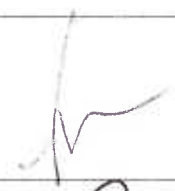
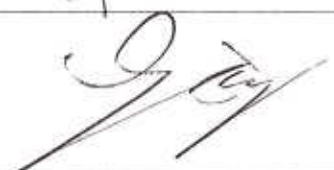
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Sandragé', is written over a light blue rectangular background.

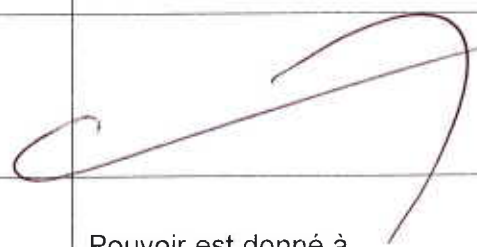
Hélène Sandragé

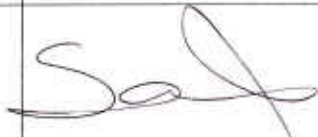
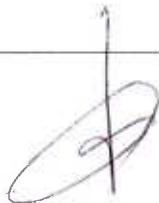
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Affectation du résultat 2020 : budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 présentant le rapport d'activité 2020 de la structure accueil enfance,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 arrêtant les comptes du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K213O002	K213E03	1901 - 002/002/01-01				101 035,34	
K26	Reprise du résultat	FINA-K213O003	K213E01	1900 - 001/001/01- 01				742 041,65	
Total								843 076,99	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

L'activité de la structure accueil enfance relève d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Les règles d'affectation du résultat d'exploitation de ce budget annexe diffèrent de celle du budget principal et sont définies par les dispositions de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles.

Le compte administratif 2020 du budget annexe de la structure accueil enfance a fait apparaître les résultats suivants :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Restes à réaliser	Résultat total
Exploitation	5 822 692,45	5 301 681,59	-521 010,86	419 975,52	0,00	-101 035,34
Investissement	895 580,54	92 732,90	-802 847,64	60 805,99	742 041,65	0,00
Total	6 718 272,99	5 394 414,49	-1 323 858,50	480 781,51	742 041,65	-101 035,34

Lorsque le résultat cumulé est déficitaire, chaque résultat de section est repris au budget de l'année suivante dans la section correspondante.

Au regard des charges et des recettes prévisionnelles pour 2021 du budget annexe de la SAE, je vous propose d'inscrire :

- le montant de 101 035,34 € à l'augmentation des dépenses d'exploitation 2021 au titre du II – 1 de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles (négatif, D002),
- le montant de 742 041,65 € en solde d'exécution de la section d'investissement (négatif, D001), montant qui est neutralisé par les restes à réaliser de 2020 reconduits au budget 2021.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D'AFFECTER les résultats de la manière suivante :

- inscription de 101 035,34 € en déficit de la section d'exploitation (D002),
- inscription de 742 041,65 € en déficit de la section d'investissement (D001).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragne

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 19

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2020 : budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 présentant le rapport d'activité 2020 de la structure accueil enfance,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 arrêtant les comptes du budget annexe du Département pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT que le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	budget annexe structure accueil enfance
Résultat déficitaire d'exploitation 2020	101 035,34 €
Résultat déficitaire d'investissement 2020	742 041,65 €

CONSIDERANT le montant des restes à réaliser 2020 en recettes d'investissement pour un montant de 742 041,65 €,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter les résultats du budget annexe de la structure accueil enfance de la manière suivante :

- inscription de 101 035,34 € en déficit de la section d'exploitation (D002),
- inscription de 742 041,65 € en déficit de la section d'investissement (D001).

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

BUDGET ANNEXE DE LA STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE
SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors excédent
ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON TITREES AU 31 DECEMBRE 2020

Chapitre	Nature	Budget 2020	Montant restant engagé au 31/12/2020	Montant Titré	RAR 2020
T1 R		1 212 860,96	742 041,65	5 724,95	742 041,65
	10222	5 724,95	0,00	5 724,95	0,00
	10682	0,00	0,00	0,00	0,00
	1312	1 207 136,01	742 041,65	0,00	742 041,65
Total général		1 212 860,96	742 041,65	5 724,95	742 041,65

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2020 qui est arrêté à la somme de sept cent quarante deux mille quarante et un euros et soixante cinq centimes en recettes.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène Sandragne

L'ordonnateur



Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2020.

Le Payeur départemental,

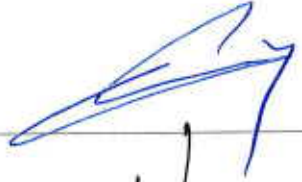
Le comptable départemental

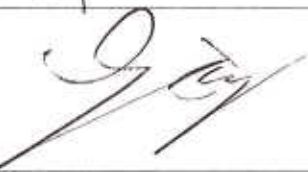
Eric GERARD

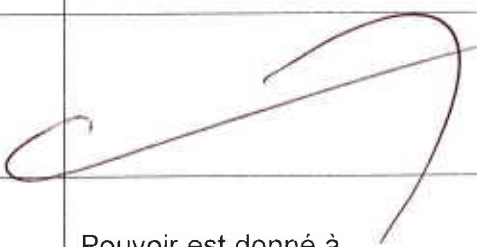


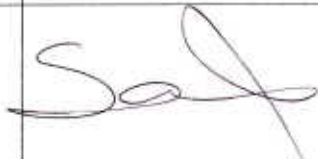
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	